Guide à l'attention des collectivités locales africaines

Patrimoine culturel & développement local

Une édition
CRATerre-ENSAG / Convention France-UNESCO

Guide à l'attention des
collectivités locales africaines

Patrimoine culturel & développement local

Une édition
CRATerre-ENSAG / Convention France-UNESCO

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION DE

Christian BARILLET, Convention France-UNESCO, maire de Sainte-Maure-de-Touraine
Thierry JOFFROY, CRATerre, Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Grenoble
Isabelle LONGUET, Convention France-UNESCO, Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

COORDINATION GÉNÉRALE

Arianna ARDESI, Convention France-UNESCO

COMITÉ DE RÉDACTION

Hamady BOCOUM, Directeur du patrimoine culturel, Ministère de la culture et du patrimoine historique classé, Sénégal
Yves DAUGE, Sénateur, Conseiller auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Lazare ELOUNDOU ASSOMO, Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Jean Pierre ELONG MBASSI, Coordinateur régional, Partenariat pour le développement municipal
Alain GODONOU, Directeur, Ecole du patrimoine africain
Alain MOREL, Ministère de la culture et de la communication (DAPA)
Bakonirina RAKOTOMAMONJY, CRATerre-ENSAG

PHOTOGRAPHIES

Fond CRATerre-ENSAG
Direction du Patrimoine Culturel de Madagascar (page 98)
Contributeurs

TRADUCTION

Leticia DELBOY, CRATerre-ENSAG

CONCEPTION GRAPHIQUE

Arnaud MISSE, assisté de **Jean-Marie LE TIEC**, CRATerre-ENSAG

IMPRESSION

Imprimerie BASTIANELLI, Grenoble, France

ISBN 2-906901-45-8
Dépôt légal: septembre 2006

©2006 CRATerre-ENSAG / Convention France-UNESCO

CONTRIBUTIONS

Oluremi FUNSHO ADEDAYO, Conservator, Osun Osogbo Sacred Grove, Nigeria
Victoire ADÉGBIDI, Anne AVARO, Nayondjoua DJANGUENANE, François V. GODONOU, Gérard TOGNIMASSOU, Diane TOUFFON, Ecole du patrimoine africain
Sinamaï ASHTON, Project Manager, Khami, Zimbabwe
Raymond ASOMBANG, Conseiller du Ministre de la culture, Cameroun
Association Pays de la Loire-Cameroun
Association cousinage fluvial
Melanie ATTWELL, Département d'urbanisme de la municipalité du Cap, Afrique du Sud
Mauro BERTAGNIN, Université de Udine, Italie
Amadou CAMARA, Mission culturelle de Tombouctou, Mali
Baba CEESAY, National Council for Arts and Culture, Gambie
Lassana CISSÉ, Chef de la Mission culturelle de Bandiagara, Mali
Association Cham, France
EAMAU, Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme
Joseph EBOREIME, Directeur général, National Council for Museums and Monuments, Nigeria
Amélie ESSESSE, Association bâtir et développer
Martin FINKEN, Partenariat pour le développement municipal
Aimé GONÇALVES, Architecte, Bénin
Goodman GWASIRA, Archaeology department, University of Windhoek, Namibie
David HART, Directeur de l'inventaire, South African Heritage Resources Agency, Afrique du Sud
Barthélémy KABORÉ, Direction du patrimoine culturel, Burkina Faso
Ephraim KAMUHANGIRE, Directeur du Département des antiquités et des musées, Ouganda
Shinuna KARUME, Zanzibar, Tanzanie
Mélanie KASISE, Présidente de la Sirigu women organization of pottery and art in Northern Ghana, Ghana
Jimbi KATANA, Conservateur principal des sites et monuments côtiers, National Museums of Kenya
Christophe MBIDA, Directeur du patrimoine culturel, Cameroun
Sébastien MORISET, David GANDREAU, Olivier MOLES, CRATerre-ENSAG
Oumarou NAO, Directeur du patrimoine culturel, Burkina Faso
Kouadio N'DA N'GUESSAN, Directeur général, EAMAU, Ecole Africaine des Métiers de l'architecture et de l'Urbanisme
Ishanlosen ODIAUA, Abubakar Tafawa Balewa University, Bauchi, Nigeria
Daniel ROUSSEL, Architecte en chef, Angers, France
Peeyush SEKHSARIA, architect, Inde
Kléssigué SANOGO, Direction nationale du patrimoine culturel, Mali
Ali Ould SIDI, Chef de la Mission culturelle de Tombouctou, Mali
Bernard TOULIER, Ministère de la culture et de la communication (DAPA), France
Marie-Noël TOURNOUX, Convention France-UNESCO
Lesley FREEDMAN TOWNSEND, South African Heritage Resources Agency, Afrique du Sud
Souayibou VARISSOU, Conservateur du Jardin des Plantes et de la Nature de Porto-Novo, Bénin

Cet ouvrage a été financé dans le cadre de la Convention France-UNESCO par les Ministères français de la culture et de la communication ; des affaires étrangères ; du transport, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention France-UNESCO pour le patrimoine

CRATerre-ENSAG

SÉNAT

PDM

SOMMAIRE

p .5 **Avant-propos**
Nouréini Tidjani-Serpos , UNESCO
Jean Faure, Sénat français
Jean Guéguinou, Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
Minja Yang, UNESCO New Dehli & Yves Dauge, Sénat français

p.7 **Préface**
Jean Pierre Elong Mbassi , Programme pour le développement des municipalités

p.8 **1. Le patrimoine culturel**
Qu'est ce que le patrimoine ?
Les différentes formes du patrimoine
Pourquoi s'intéresser au patrimoine ?

p.28 **2. Patrimoine, collectivités locales et développement du territoire**
Le rôle et les compétences des collectivités territoriales
Comment intégrer le patrimoine dans les politiques d'aménagement du territoire ?
Mettre en place une politique, des projets

p.36 **3. Exemples d'opérations**
Inventorier son patrimoine
Impliquer les communautés
Etablir des mesures de protection
Conserver, restaurer réhabiliter, réutiliser
Aménager en respectant et valorisant les traditions
Faire connaître : circuits, sites, expositions, musées centre d'interprétation…
Promouvoir les ressources culturelles
Renforcer les capacités
Favoriser l'artisanat et l'industrie

p.103 **Annexes**
Conventions et chartes internationales (extraits)
Répertoire des organismes de référence

Remerciements
Nos plus vifs remerciements vont à Minja Yang et Simon Compaoré qui ont été, avec Jean-Pierre Elong Mbassi et Yves Dauge, à l'origine de ce projet. Nous remercions également Emmanuelle Robert, Jehanne Phares et Sara Dauge, qui ont travaillé à la conception de cet ouvrage.

AVANT- PROPOS

Nouréini TIDJANI-SERPOS
Sous-Directeur général adjoint
de l'UNESCO pour l'Afrique

IL M'EST PARTICULIÈREMENT AGRÉABLE d'introduire ce guide sur la valorisation des ressources culturelles et patrimoniales à l'intention des collectivités locales africaines.

Les territoires africains, urbains ou ruraux, constituent un des noyaux de l'identité culturelle africaine à travers les échanges sociaux, spirituels, culturels et économiques qui s'y sont déroulés au fil du temps, et qui ont donné naissance à des créations uniques au monde qui s'expriment à travers leurs patrimoines immatériels et matériels. La valorisation de ces richesses culturelles et patrimoniales, à l'intérieur des communes qui représentent de nouveaux espaces de cohérence, renforcerait la dimension culturelle de celles-ci, et apportera sans aucun doute, une amélioration aux conditions de vie des populations africaines.

Pourtant, ces ressources culturelles et patrimoniales sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs liés aux besoins du développement humain. En effet, on leur accorde peu d'intérêt et la valorisation de leur apport dans la lutte contre la pauvreté qui demeure le souci premier des pays africains ne reçoit pas la priorité requise.

C'est pourquoi ce guide contient des exemples d'activités d'identification, de sauvegarde et de valorisation des ressources culturelles et patrimoniales africaines qui ont été mises en œuvre pour sortir de cette situation alarmante. Il se présente comme un outil pour les maires et autres responsables des collectivités locales en Afrique, qui souhaiteraient engager des actions similaires.

Cette publication a donc été conçue comme un outil destiné à faire prendre conscience à tous les acteurs du développement de l'importance qu'il faut accorder à la conservation et à la valorisation des patrimoines africains, en adoptant une vision commune de la dimension culturelle du développement. Il me parait essentiel d'insister sur la fonction formatrice de ce guide tant l'enjeu du renforcement des capacités est primordial pour les collectivités locales africaines et les communautés qui les soutiennent.

Enfin, je souhaite que cette publication puisse donner à chaque lecteur la motivation de découvrir ou de redécouvrir les villes et territoires africains et l'envie d'apporter sa contribution pour leur sauvegarde, dans une perspective de développement durable des collectivités locales africaines.

Jean FAURE
Sénateur
Président délégué
Délégation du Bureau du Sénat à la Coopération décentralisée

LORS DU SOMMET AFRICITÉS 3, organisé en décembre 2003 à Yaoundé, une session spéciale « Villes africaines et patrimoine » avait été consacrée à l'impact économique, social et culturel de la valorisation du patrimoine sur le développement local, à l'évaluation des besoins des villes africaines et à l'identification des bonnes pratiques de coopération dans ce domaine.

La Délégation du Bureau du Sénat français à la Coopération décentralisée, dont l'une des principales missions est d'encourager et fédérer toutes les actions concourant au renforcement des liens et des échanges d'expériences entre collectivités territoriales françaises et étrangères, avait chargé notre collègue, le sénateur Yves Dauge, de la représenter à ce Sommet.

C'est dans le prolongement de cette rencontre qu'est né le projet passionnant d'unir les forces de trois institutions complémentaires : le Partenariat pour le développement municipal africain (PDM), l'UNESCO et le Sénat français, qui a la mission spécifique de représenter les collectivités territoriales, pour faire avancer les choses et soutenir les villes africaines dans la défense et la valorisation de leur patrimoine.

Le 30 mai 2005, a été conclue entre ces trois partenaires une convention tripartite, qui a confié le soin au PDM, à l'UNESCO et au Sénat d'*« identifier et mobiliser leurs compétences respectives pour conseiller les responsables politiques et techniques de collectivités africaines concernées et mettre en place des actions communes : journées de formation, séminaires, outils pédagogiques. »*

Premier fruit de ce partenariat, le présent guide a été conçu comme un véritable **outil d'aide à la décision**, mais aussi de **sensibilisation des élus aux enjeux de la protection et de la valorisation de leur patrimoine.**

Puisse ce guide aux illustrations très suggestives encourager les actions axées sur le développement durable, avec pour moteur la mise en valeur de l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel, architectural et culturel de l'Afrique.

S. Exc. Monsieur Jean GUÉGUINOU
Ambassadeur de France,
Délégué permanent auprès de l'UNESCO

C'EST AU TITRE DE LA CONVENTION France-UNESCO pour le patrimoine que la France contribue à cette publication.

Monuments historiques, vestiges archéologiques, ensembles bâtis urbains ou ruraux, lieux de mémoire, paysages culturels, sites naturels, réserves de flore ou de faune, le patrimoine fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant en raison des enjeux de plus en plus complexes qui y sont associés . Il participe à l'affirmation de l'identité d'un territoire et constitue un repère face aux mutations socio-économiques accélérées que nous vivons actuellement. Il est aussi un vecteur de développement et de richesse. Dans toute sa variété et sa multiplicité, ce patrimoine est avant tout fragile et exige une attention et une préservation à la mesure de sa diversité.

La Convention de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République française sur la protection et la mise en valeur du patrimoine monumental, urbain et naturel, est un outil de coopération internationale. Elle met à la disposition de l'UNESCO une assistance technique et financière et mobilise les acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine en France pour intervenir sur le terrain à la demande des pays.

Contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel et naturel, intégrer la préservation du patrimoine au développement urbain et territorial, associer la dimension sociale à la conservation du patrimoine, tels sont les principes sur lesquels la Convention France-UNESCO se fonde.

Un des ses objectifs est aussi d'encourager la mise en place de coopérations décentralisées entre collectivités locales françaises et étrangères dans le domaine du patrimoine. La coopération avec les collectivités africaines est ainsi une priorité.

Minja YANG
Ancienne Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial, aujourd'hui directrice du bureau de l'UNESCO à New Delhi

Yves DAUGE
Sénateur,
Maire-adjoint de Chinon,
Conseiller auprès du Centre du patrimoine mondial

LORS D'UNE PREMIÈRE RENCONTRE À COTONOU en janvier 2002 le Centre du patrimoine mondial et le Partenariat pour le développement municipal avaient échangé sur les enjeux d'une action coordonnée entre la protection du patrimoine et le développement local. Il avait été décidé de se mobiliser dans le cadre des sommets Africités. Ce thème prend une dimension de plus en plus profonde. En effet, nos territoires urbains et ruraux se sont, au cours du temps passé, développés lentement en relation étroite avec les milieux naturels, les modes de vies, les pratiques culturelles. Des équilibres subtils se sont créés au long des siècles. Ces équilibres sont aujourd'hui menacés, certains détruits.

Certes, une prise de conscience est née en partie grâce aux mouvements écologistes, à l'action des organisations internationales, des grandes conférences telles de celles de Rio, de Johannesburg. Une opinion de plus en plus sensible se manifeste mais, face à ces signes positifs, une tendance lourde conduit toujours à des comportements et des aménagements dangereux et contradictoires avec les objectifs de développement durable. Le court terme privilégie la rentabilité immédiate, le temps de l'analyse et de la conception raisonnée n'est pas celui des investisseurs pressés d'appliquer des modèles de développement standard. Les politiques sont eux aussi soumis aux influences et pressions de multiples acteurs. Il leur faut de la force pour résister, et pour cela il leur faut l'appui des institutions internationales, l'appui du droit de l'environnement, de la diversité culturelle qui se crée peu à peu, à côté du droit du commerce et des affaires. Les politiques ont aussi besoin de références, d'expériences réussies. Ils ont besoin d'un cadre institutionnel, juridique qui leur donne légitimité pour agir. Il leur faut enfin un appui méthodologique et professionnel. C'est ce que nous avons voulu faire avec ce guide.

Ce guide doit servir de base à des démarches innovantes de développement local, urbain ou rural et la coopération décentralisée entre villes peut soutenir ces démarches. C'est cette politique de coopération pour la sauvegarde et la mise en valeur des patrimoines que l'Unesco a entrepris depuis plusieurs années en Asie, en Afrique avec l'aide des Agences de Développement, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale. Ce guide est un appel à cette coopération. Il faut qu'il soit entendu par les collectivités locales et les gouvernements, bien sûr en Afrique mais au-delà partout dans le monde.

PRÉFACE

Jean Pierre ELONG Mbassi
Secrétaire général du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)
Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)

L'AFRIQUE EST LE BERCEAU DE L'HUMANITÉ. Sa diversité naturelle et culturelle n'a d'égale que sa profondeur historique. Or, peu d'intérêt est accordé aux politiques culturelles et patrimoniales dans les stratégies d'intervention des collectivités africaines. Ce peu d'intérêt se manifeste de plusieurs manières : la plupart des villes africaines n'ont pas de musées dignes de ce nom. Peu d'entre elles disposent d'un véritable inventaire de leur patrimoine naturel et culturel. Beaucoup n'ont pas de mécanismes de classement ou de sauvegarde de leur patrimoine. Bien peu sont informées de la Convention du patrimoine mondial. Ici, on peut à bon droit parler d'une fracture, qui fait courir à l'Afrique un risque de marginalisation comme cela arrive dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale.

Un tel manque d'attention vis-à-vis de l'un des plus grands réservoirs de diversité naturelle et culturelle de l'Humanité ne peut que surprendre. Mais ceci est sans doute à mettre en relation avec le fait que, parmi celles qui devraient être les plus intéressées à la promotion de leur patrimoine, les populations, les communautés et les autorités locales, bien peu n'y ont guère prêté attention jusqu'ici. Il est donc plus que temps de faire les efforts nécessaires pour mettre les collectivités africaines à niveau dans le domaine de la sauvegarde et de la valorisation de leur patrimoine. Beaucoup de collectivités ne se sont guère préoccupées de connaître et d'évaluer l'importance des biens culturels ou des sanctuaires de biodiversité que recèle leur environnement, ni les risques que leur font courir l'urbanisation et la modernisation des sociétés. Les préoccupations relatives à l'histoire, au patrimoine et à leur valorisation ont été perçues jusqu'ici comme un luxe par rapport aux défis du développement que constituent la faim, la maladie, la pauvreté, réputés prioritaires. L'évolution des conceptions en cette matière montre toutefois que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine peuvent contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté. La pratique du classement, de la sauvegarde et de la valorisation des sites naturels et culturels remarquables n'est pas pour rien dans le développement d'un tourisme culturel national et international. Elle est aussi d'un apport indéniable dans le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté voire de dignité des populations locales, sans compter les opportunités qu'elle offre pour la création d'emplois et la génération de revenus pour les populations locales. Ces dimensions d'une politique locale du patrimoine devraient être mieux expliquées aux autorités locales africaines, et faire l'objet d'un vrai programme de sensibilisation et de formation des élus et professionnels locaux. Il leur faut développer des capacités locales pour inventorier et mettre en place les mécanismes de classement, de sauvegarde et de valorisation de leur patrimoine.

Le présent guide est une contribution décisive dans cet effort de mise en capacité des collectivités locales africaines dans le domaine de la gestion de leur patrimoine matériel et immatériel. Il s'inscrit dans le cadre du partenariat développé entre l'UNESCO, le Sénat français, et le PDM, en écho à l'initiative « Villes africaines et patrimoine » lancée en partenariat avec l'UNESCO lors du Sommet Africités 2003 à Yaoundé. Il donne des outils aux villes et collectivités locales africaines afin qu'elles puissent s'investir dans un domaine de développement prometteur. Notre souhait est qu'il soit bien reçu par les autorités locales et nationales en Afrique, et qu'il serve à lancer partout un mouvement en faveur du patrimoine et de sa valorisation, qui devrait conduire à terme à une plus grande présence de l'Afrique dans la liste des biens inscrits au Patrimoine Mondial.

1

LE PATRIMOINE CULTUREL

Qu'est ce que le patrimoine ?

LES CIVILISATIONS, PARFOIS PRESTIGIEUSES, qui se sont succédé sur le continent africain nous ont légué de nombreux patrimoines. Du façonnage d'objets courants jusqu'à l'aménagement du territoire, les Africains ont su exploiter avec créativité les ressources naturelles pour assurer leur survie, dans des contextes parfois difficiles, ou encore dans le cadre de migrations forcées. Cette inventivité a produit des résultats ingénieux dans des domaines aussi variés que la pharmacopée, le mobilier, les objets usuels et cultuels, l'habillement ou encore l'apparat. L'originalité des peuples africains s'exprime également dans la manière d'appréhender et d'aménager le territoire, de gérer les ressources naturelles, d'organiser l'habitat, riche de multiples architectures, et enfin de régler les rapports humains et les conflits communautaires ou interethniques.

L'ensemble de ces patrimoines africains représente une richesse toute particulière, qui contribue très largement au patrimoine mondial et à sa diversité et dont l'étude permet de mieux comprendre notre monde d'aujourd'hui et préparer celui de demain. Toutefois, pour des raisons diverses, ceux-ci n'ont pas toujours eu cette reconnaissance et ont longtemps été dénigrés, menant, voire forçant leurs propriétaires ou détenteurs à les délaisser. Ainsi, des pans entiers du patrimoine africain ont disparu, et ceux qui ont pu être jalousement conservés restent souvent très menacés par l'action des éléments naturels (pluies, vents, végétation,...), mais aussi car les conditions physiques et sociales de leur protection ou entretien changent, parfois drastiquement (respect des interdits, savoir-faire, disponibilité des matériaux,...) engendrant des conditions défavorables.

La modernisation, à laquelle aucune société n'échappe, ne doit pas occulter l'intérêt que représente le patrimoine comme vecteur de développement et de stabilité, tant pour nous que pour les générations futures. De nos jours encore, un certain nombre de solutions traditionnelles restent inégalées par leur efficacité. Quelques-unes, particulièrement judicieuses, méritent d'ailleurs d'être considérées lors de la recherche de réponses à certains de nos problèmes mondiaux contemporains. Pour que ne disparaissent pas ces héritages du passé, les États et collectivités locales sont donc amenés à préserver et à mettre en valeur les patrimoines qui fondent leur identité.

Les patrimoines peuvent se diviser en deux catégories principales. D'une part, il y a les patrimoines qui se présentent sous une forme matérielle, ce sont les patrimoines archéologiques, artistiques, mobiliers, architecturaux et paysagers. D'autre part, existe une autre forme de patrimoine, qui suscite l'intérêt de la communauté internationale et notamment des peuples africains : il s'agit de ce que l'on a appelé le patrimoine culturel immatériel. Cette désignation a été conçue pour que puissent être prises en considération des réalités, auxquelles il n'avait pas été jusqu'alors prêté suffisamment d'attention et qui n'appartiennent pas aux catégories établies du patrimoine. La créativité humaine ne s'exerce pas seulement dans l'édification de bâtiments prestigieux ou la fabrication d'objets d'art précieux, elle se manifeste aussi dans la capacité d'inventer des formes culturelles originales, pas nécessairement matérialisées. Ainsi des expressions culturelles telles que les rituels d'initiation, les célébrations des cycles de la vie, etc. témoignent de modes de connaissance originaux (forces de la nature, rapports sociaux, etc.), et de savoirs et savoir-faire particuliers. On désigne donc par immatériel un capital culturel, qui est multiforme et qu'il faut préserver d'autant plus qu'il est encore plus vulnérable que le patrimoine matériel, parce qu'il disparaît avec les hommes qui en sont les détenteurs.

Patrimoines matériel et immatériel sont toutefois intimement liés. L'immatériel, qu'il s'agisse de connaissances, de principes d'action ou de valeurs que l'homme porte en lui, ne devient du patrimoine que s'il peut les partager avec les autres hommes et dans la mesure où il peut leur donner une forme sensible - des mots, des objets, des gestes, des représentations ou encore des comportements. De même, le patrimoine matériel ne trouve sa pleine signification qu'en se référant aux savoirs et aux valeurs qui sont à la base de sa production. Des activités qui semblent très prosaïques et n'avoir pour but qu'une fabrication ont la plupart du temps une double dimension. L'une est visible et l'autre pas, cette dernière pouvant être tout aussi importante aux yeux de ses détenteurs. Par exemple, la préparation d'un plat cuisiné suppose un ensemble de savoirs qui ont trait à la connaissance des produits alimentaires, à leur classement dans une taxinomie des nourritures, à leur valeur nutritive, à leur préparation et transformation, à leurs effets sur l'organisme, à la symbolique qui leur est associée, que ce soit en relation avec des mythes ou les dires de la tradition orale. L'acte de cuisiner est associé à un ensemble de connaissances et de représentations, efficaces et disponibles, incorporées aux pratiques quotidiennes sans que les acteurs en aient toujours conscience lorsqu'ils préparent un repas.

Mieux connaître le patrimoine africain, si riche et varié, est essentiel aujourd'hui. Le préserver sera possible grâce a des efforts de collaboration entre les États, chargés de la législation, et les communautés et les citoyens, mieux à même d' identifier leur propre patrimoine ; un patrimoine qui gardera toute sa logique et sa pertinence avec le territoire où il a été créé et où il se transmet.

Les différentes formes du patrimoine

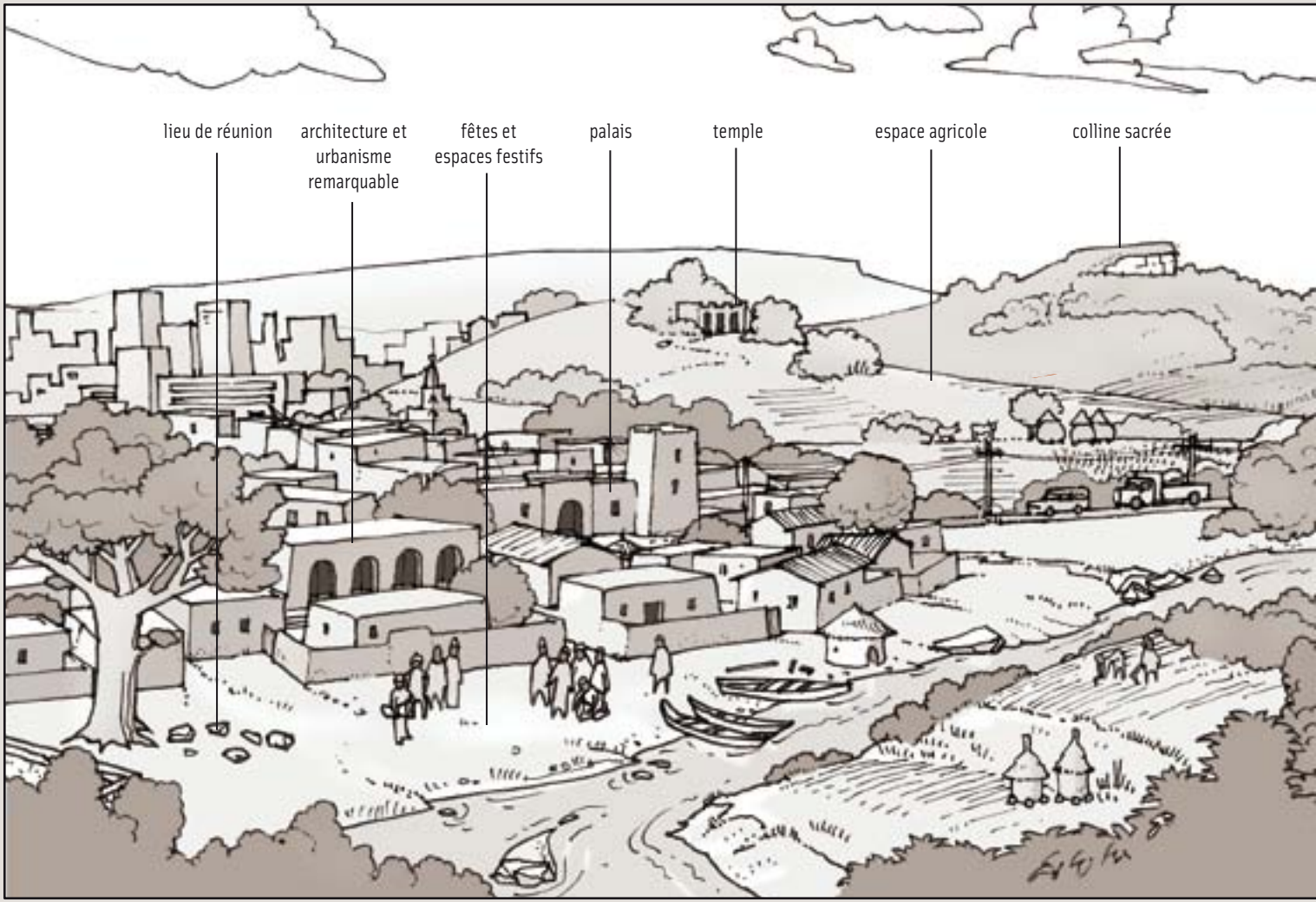

Le territoire

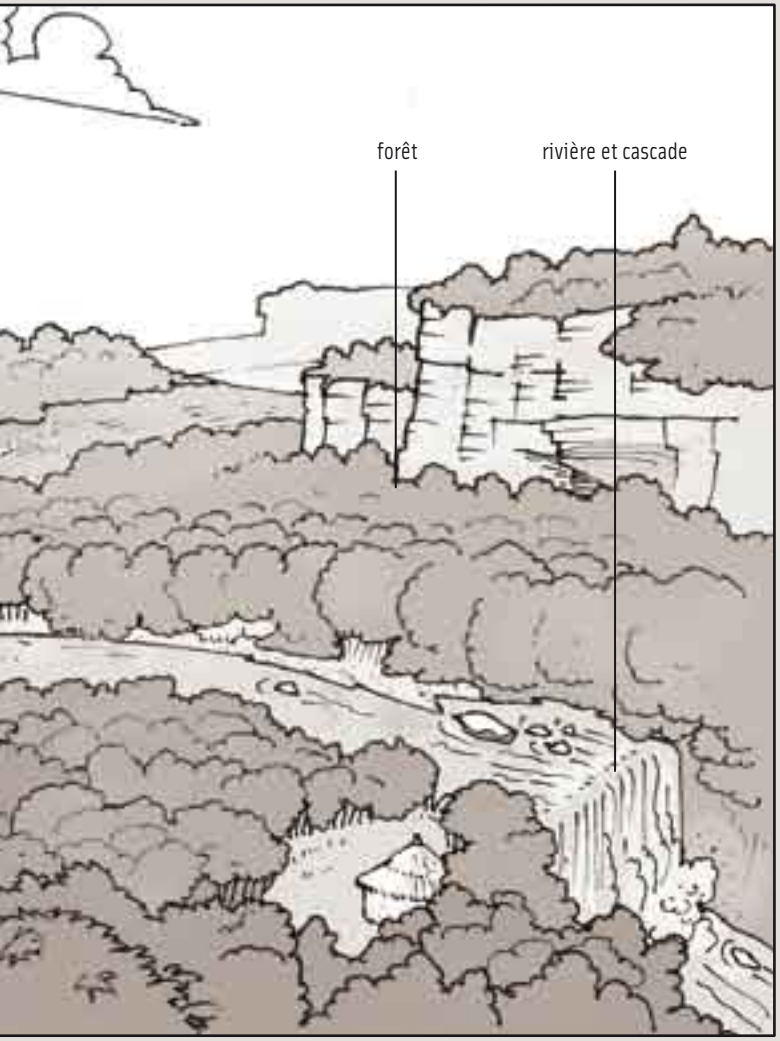

LE PATRIMOINE EST PRESQUE TOUJOURS LIÉ À LA NOTION DE TERRITOIRE comme entité géographique et culturelle. Il est aussi lié à des organisations sociales et communautaires souvent formalisées aujourd'hui dans des unités administratives territorialisées. N'oublions pas non plus que, dans nombre de traditions, la nature, ou certaines de ses composantes sont porteuses d'âme(s), éléments vivants avec lesquels on doit composer.

Au territoire est associé un patrimoine culturel qui a été légué de génération en génération. Il permet aux peuples de se situer dans un continuum temporel et il confère à ce territoire des particularités distinctives, base de constitution des identités collectives. Il convient de procéder à l'identification des éléments culturels les plus significatifs (matériels et immatériels) attachés à un territoire, auxquels la population accorde une valeur spirituelle et symbolique particulière. Ces éléments varient beaucoup en fonction des territoires. Ici ou là, on identifiera un ou des lieux sacrés, une fabrication réputée, un paysage culturel particulièrement marqué, un tissu urbain ou une architecture typique, une tradition orale de poésies chantées, une manifestation rituelle et festive, etc.

Le patrimoine immatériel

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL est constitué d'éléments qui relèvent de la culture de chaque peuple, laquelle se traduit par des manières de faire, de dire, d'être et de penser, de répéter symboliquement des faits historiques ou de se fixer des règles morales ou éthiques. Sont susceptibles d'être protégés au titre du patrimoine immatériel les éléments qui relèvent d'abord de connaissances et de compétences opératoires.

Une particularité du patrimoine immatériel est essentielle à sa compréhension : il s'agit d'un patrimoine vivant. Il se compose de phénomènes collectifs en voie de disparition et d'autres en train de naître. Chaque culture adapte à son profit des influences diverses dans de constantes adaptations et inventions. De plus, les générations successives s'approprient l'héritage à la manière des musiciens qui réinterprètent le répertoire traditionnel avec le souci de créer une musique nouvelle. En Afrique, ce phénomène est plus particulièrement présent du fait de la primordialité de l'oralité et de la permanence de la tradition orale.
Ce ne sont donc pas, en matière de patrimoine immatériel, des formes fixes qu'il faut conserver mais une certaine permanence qui reflète l'esprit de la tradition. L'essentiel est que ce patrimoine immatériel témoigne de l'identité d'un peuple et de son génie propre, identité qui traverse le temps dans un monde qui se renouvelle sans cesse.

Il ne s'agit pas pour autant de patrimonialiser toute la culture d'un peuple. L'attention se portera en priorité sur les manifestations de la culture que la population estime essentielles pour la préservation de son identité. Ici ce sera une activité constructive très élaborée, là un rituel comportant musique et danse, ailleurs une riche littérature orale ou des épreuves sportives (lutte, tir à l'arc, etc.). Ce qu'il faut préserver de l'oubli ou de la mort lente, c'est ce qui est susceptible de mobiliser la population et qu'elle souhaite voir ne pas disparaître. Sans quoi, il ne s'agit plus de patrimoine mais d'artifices folkloriques ayant surtout un intérêt économique. Le patrimoine ne doit pas être constitué du seul point de vue de ce qu'il peut rapporter mais prioritairement comme un bien collectif, auxquel les membres du groupe ont accès, parce qu'il s'agit d'une histoire ou de savoirs partagés. Un bien collectif que la patrimonialisation permet de revivifier.

Parmi les biens collectifs, relevant du patrimoine culturel immatériel, quels sont ceux que les responsables des services patrimoniaux africains ont estimé primordial de protéger ?

Les rituels figurent en bonne place. Rituel pour guérir ceux qui souffrent, pour acquérir un statut (devin par exemple), pour devenir un homme (initiation), propitiatoire (pour conjurer des calamités ou obtenir de meilleures récoltes), de divination (sur la base d'une interprétation d'un système de signes). La plupart de ces rituels comportent des parties dansées et sont accompagnés de musique. Certains d'entre eux supposent la possession de connaissances spécifiques, voire l'usage d'une langue secrète, connue des seuls initiés. Proches des rituels les manifestations festives à caractère cérémoniel (telles les fêtes pastorales) ont fait aussi l'objet, sous l'intitulé « espace culturel » de mesures de protection.

Les danses traditionnelles et les musiques, témoignant de la créativité et du génie artistique d'une population, constituent des patrimoines souvent mis en valeur. Elles sont enregistrées sur des supports adéquats et les répertoires, les codes d'interprétation, les modalités de transmission, les techniques de fabrication des instruments sont des aspects essentiels de ce patrimoine.

D'autres sociétés ont choisi de placer au premier rang de leur patrimoine les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'activités, qu'il s'agisse de fabriquer (artisanat), se nourrir (arts culinaires et systèmes agricoles), se soigner (médecine traditionnelle et pharmacopée), se vêtir (teinture, tissage), se loger (choix des matériaux et techniques de construction), se défendre (fabrication des armes et stratégies guerrières). Il faut ajouter les connaissances relatives à la divination et au monde invisible, aux techniques de mémorisation, aux formes de divertissement (jeux d'enfants et d'adultes).

La littérature orale (contes, récits historiques ou épiques, récits mythologiques, légendes, proverbes, poésies chantées ou récitées, chansons), est un élément très important. Dans ce domaine, bien souvent, il s'agit moins de préserver des manifestations spectaculaires que de collecter les expressions multiples d'une production ordinaire à la fois répétitive et créative.

Enfin, les collectivités africaines attachent beaucoup d'importance à leur histoire, souvent mal connue : histoire du peuplement, des migrations, des conflits, de l'appropriation du territoire, des groupes de parenté, des anciens modes de vie et des coutumes abandonnées. Certains événements sont rejoués et les chronologies récitées en de longues litanies lors des initiations ou de manifestations périodiques qui regroupent largement la (ou les) communautés.

Les paysages culturels

LES PAYSAGES CULTURELS, œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, illustrent plus particulièrement les spécificités des rapports entre la société humaine et son environnement naturel. L'Afrique est particulièrement riche en paysages culturels vivants car beaucoup de ses populations vivent encore très proches de la nature et des phénomènes réels et surréels qu'elle recèle, et qui ont inspiré non seulement les modes de vie, mais aussi les croyances et les rites qui leur sont associés.

En Afrique, culture et nature sont inextricablement liées. Quel territoire ne possède pas son arbre, sa forêt, son rocher, sa colline, sa rivière, sa cascade, ou encore son lac sacré ? Ces éléments, présents avant l'implantation des hommes et porteurs des esprits des lieux ont été respectés, voire vénérés de façon à s'assurer d'une cohabitation heureuse. Certains d'entre eux, souvent les plus pittoresques et impressionnants, sont rattachés à la mythologie locale. Ils illustrent des moments importants de la création du monde ou des actes de bravoure de certaines divinités devant les forces du mal. D'autres sont des lieux permettant le contact avec l'au-delà, la consultation des ancêtres ou encore de divinités particulières.

Nombre de lieux en Afrique témoignent par ailleurs d'une utilisation et d'un aménagement de l'environnement permettant parfois fort judicieusement l'équilibre entre les besoins de prélèvement, la nécessité du renouvellement et de la conservation de la biodiversité, indispensable à la survie. Parmi ceux-ci, les plus surprenants sont ceux où les hommes cohabitent pacifiquement avec des animaux qui ailleurs sont considérés comme dangereux, et qui de fait sont devenus d'exceptionnels exemples de conservation intégrée de la biodiversité.

Enfin, dans ce cadre, on doit noter le rapport particulièrement important qui est donné aux éléments naturels liés à l'eau, sources, puits, rivières, etc. Indispensables à la vie et ayant probablement été à l'origine de l'installation de la (ou des) communauté(s) dans ses alentours, ils sont souvent encore reconnus comme des éléments fondamentaux du village, dans certain cas devenu ville aujourd'hui.

1 Lac de Wanchi, Ethiopie
2 Lac sacré, colline d'Ambohimanga, Madagascar
3 Koutammakou, Togo
4 La main de Fatima, Mali

Les villes

RÉALITÉ POUR UN NOMBRE CROISSANT D'AFRICAINS (plus de 50% des africains au sud du Sahara sont aujourd'hui urbains et en l'an 2020, plus des 2/3 des populations seront urbanisées), la ville est un phénomène très ancien en Afrique. Elles ont d'abord été des centres de peuplement, des points commerciaux, ou encore des centres du savoir. Elles étaient définies par l'importance de leur population, les formes d'organisation spatiale (densité d'occupation spatiale), la présence des édifices et espaces à caractère marchand (marchés, lieux d'échanges), sociaux et culturels (palais royaux, lieux de rencontre, de culte, etc.).

La plupart des écrits récents attribuent à la ville africaine une double dimension de « ville africaine » et de « ville européenne », avec l'empreinte coloniale des 19 et 20ème siècles. Ce mélange est, comme ailleurs, une des caractéristiques principales des villes du continent africain. A celles-ci s'ajoutent les villes mondialisées de notre siècle. Toutes restent néanmoins porteuses d'identités spécifiques :

- une identité liée aux formes urbaines, au patrimoine bâti, au mobilier urbain, à l'aménagement, à la disposition des rues et des places,…
- une identité liée au vécu de la ville, à son « patrimoine immatériel » : parcours urbains ; lieux forts ou lieux sacrés auxquels les gens attachent une signification rituelle / religieuse / sociale… ; témoignages de l'histoire et d'éléments dans lesquels les habitants se reconnaissent et qui constituent leur identité.

De ce fait, même si le phénomène urbain s'est accéléré au cours des derniers siècles et a été influencé par des modèles venus d'autres continents, nombre de villes gardent des traces plus ou moins visibles de ces premières installations, de leur du patrimoine matériel et, de façon plus ou moins importante, de leur dimension immatérielle.

Certaines villes comme Tombouctou, Djenné, Kano, Bobo-Dioulasso, Abomey ou encore Kampala et Axoum ont un statut de villes historiques internationalement reconnu. En effet, elles ont toujours une structure fortement marquée par leur forme originale, avec des aménagements, des lieux, un bâti et des cheminements, tous porteurs de significations et liés à des pratiques rituelles, encore très vivantes par ailleurs.

Les villes africaines, qui accueillent les populations les plus réceptives aux changements, sont davantage exposées aux risques d'effacement de leur passé sous toutes ses formes. Cette tendance est renforcée par l'imposition ou l'adoption plus ou moins complète de modèles sociaux étrangers (administration, éducation, modes de vie…) ainsi que l'apport de matériaux importés et industriels qui ont favorisé l'émergence de nouvelles références culturelles. Le développement urbain accéléré et l'établissement de schémas directeurs se traduisent par des choix et des priorités qui tendent à favoriser le progrès technologique et l'industrialisation au détriment – par manque de connaissances de leur valeur patrimoniale – des modes de vie traditionnels, qui pourtant participent très fortement au bien être des communautés. Il est important d'avoir à l'esprit qu'il est possible de concilier cette évolution avec la prise en compte des spécificités culturelles de chaque société.

1 Ville de Ile Ife, Nigeria
2 Antananarivo, Madagascar
3 Ville historique de Saint Louis, Sénégal
4 Ville de Gao, Mali

Les architectures

L'AFRIQUE EST RICHE D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE CRÉATIONS ARCHITECTURALES.
Les bâtisseurs africains ont développé des pratiques leur permettant de répondre aux besoins divers en tirant parti des matériaux disponibles dans leur environnement avec beaucoup de créativité, y compris en compensant certaines faiblesses intrinsèques par des pratiques sociales d'entretien régulier.
L'architecture, qu'elle soit religieuse, liée aux lieux de pouvoir ou plus simplement à l'habitat, est souvent mêlée avec des réalisations artistiques (profanes ou religieuses) d'une grande richesse, mais aussi des pratiques d'entretien régulier à vocation à la fois technique, sociale et rituelle, dont certaines ont été adoptées pour les constructions liées aux religions musulmanes et chrétiennes.
Certaines architectures ont un caractère très fort, issu à la fois de l'intelligence de la conception d'ensemble, qui fait appel à des astuces constructives permettant une utilisation optimale des matériaux en fonction des moyens disponibles, et prévoyant dès la construction les besoins d'entretien, en vue de les minimiser.
Outre une grande variété de types d'habitats (tailles, formes, structures, implantation…) qui s'adaptent souvent de façon judicieuse au contexte, ces bâtisseurs ont développé des architectures monumentales qui leur ont permis de répondre à des programmes parfois très ambitieux de palais impressionnants, abritant des lieux de pouvoir, mais aussi de structures monumentales destinées aux cultes et aux pratiques rituelles, ou encore à vocation militaire, pour la protection contre d'éventuelles attaques d'ennemis ou à des fins de dissuasion.
Suite à l'arrivée d'explorateurs et de commerçants étrangers, notamment en liaison avec le commerce des esclaves, nombre de forts et structures de comptoirs associés furent bâtis et témoignent de cette période perturbée.
Plus tard, la période coloniale a généré des besoins nouveaux en construction. Inspirés par les solutions locales détenues par les artisans traditionnels, les techniciens ont créé des métissages architecturaux parfois très intéressants (par exemple le style soudanais).
Illustrant une époque plus récente, de nombreux éléments architecturaux, grands ouvrages (ponts, routes, …) et les prémices d'un patrimoine industriel marquent les époques coloniales. L'architecture postérieure aux indépendances a su à son tour générer des formes intéressantes, qu'il convient également de préserver.

1 Mosquée de San, Mali
2 Grande case de la Chefferie de Bandjoun, Cameroun
3 Forteresse d'Elmina, Ghana
4 Concession Mousgoum, Cameroun

Les objets

LES OBJETS DU PATRIMOINE AFRICAIN sont innombrables et variés. Des outils de transport aux objets purement rituels, les créations sont souvent très originales, démontrant une capacité toute particulière de résoudre simultanément fonction, symbolique, esthétique et optimisation des matériaux de base.

De nombreux objets méritent d'être conservés et mis en valeur car ils témoignent, de multiples façons, du génie créateur d'un peuple. Les objets peuvent être collectés avec l'intention de les intégrer à une collection parce que, d'une manière ou d'une autre, ils ont une valeur :

- esthétique (un bijou, un bouclier orné, ou un masque…) ;
- technique (ils résultent d'un savoir-faire, tels les objets en bois sculpté par exemple ou d'autres formes d'artisanat) ;
- religieuse et symbolique (une statue qui incarne les ancêtres, une arme cérémonielle …) ;
- patrimoniale (un objet usuel tel un tabouret qui ne se fabrique plus ou un instrument de musique traditionnel) ;
- identitaire (une porte sculptée dans un style propre à un groupe ethnique, un habit d'apparat, …).

Un seul de ces critères peut justifier qu'on souhaite préserver de tels objets mais, le plus souvent, les objets valorisés possèdent plusieurs de ces qualités. Et il n'est pas étonnant que les masques retiennent l'attention en priorité car ils témoignent du savoir-faire d'un sculpteur, de ses talents d'artiste, de son inspiration spirituelle et enfin d'une époque et d'un style qui distingue le groupe auquel il appartient.

Il importe de constituer de préférence des collections d'objets, mieux à même de témoigner d'un art singulier ou d'une civilisation. Les civilisations, en effet, ne s'incarnent pas dans la production d'un seul individu. D'autres personnes, sans changer de style, mais en suivant leur inspiration personnelle, ont produit des objets comparables sans être identiques. C'est l'ensemble de la collection qui permet d'apprécier les capacités créatrices d'une civilisation.

En collectant les objets il est très important de les documenter et donc de s'informer sur les conditions de leur production (matériaux utilisés, nom de l'artisan ou de l'artiste, technique employée, etc.), sur le contexte de leur utilisation, sur leur valeur symbolique et sur leur transformation dans le temps.

Cuisine traditionnelle Nankani, Burkina Faso

Les sites archéologiques

L'AFRIQUE POSSÈDE UN GRAND NOMBRE DE SITES ARCHÉOLOGIQUES qui sont autant de témoins de l'histoire du continent.
Aux côtés des sépultures les plus anciennes du monde aux monuments imposants que sont les cercles de pierre de Sénégambie ou les murailles de Great Zimbabwe, se trouvent des sites archéologiques de formes et dimensions extrêmement variées : abris sous roche, peintures ou gravures rupestres, mégalithes, monuments ou ensembles urbains, sites de réduction du fer, … Dans certains cas, ces sites correspondent à des traces visibles de fortifications (fossés, remparts…) dont certaines ont des tailles exceptionnelles (les fossés et murailles du sud du Nigeria s'étendent sur plusieurs centaines de kilomètres). Les sites archéologiques couvrent les périodes les plus anciennes de l'humanité mais aussi les périodes plus récentes, avec des vestiges parfois encore en partie visibles de villages ou de villes.

Au-delà des sites déjà connus grâce à la réalisation de fouilles archéologiques, il en existe de très nombreux qui, enfouis sous terre et parfois recouverts d'une végétation abondante, restent encore à découvrir. Si les buttes anthropiques sont des indicateurs visibles, on les découvre parfois de manière fortuite, grâce par exemple à un agriculteur qui trouve un objet dans son champ. Les objets archéologiques peuvent être menacés, soit par le pillage, soit par des opérations d'aménagement qui, par des travaux de creusement, peuvent détruire ce qui est sous terre. Aussi est-il très important de les identifier et d'adopter des principes préventifs en cas de grands travaux (fouilles préventives),

Tous ces sites archéologiques sont autant de livres qui devront être décodés, ce qui ne manquera pas de nous permettre de mieux reconstituer l'histoire encore trop mal connue de nos ancêtres.

1 Site archéologique de Nok, Nigeria
2 Peintures rupestres de Chongoni, Malawi
3 Site archéologique de la mosquée de Kankou Moussa, Gao, Mali
4 Marché aux esclaves Paga, Ghana

Les lieux et monuments de mémoire

DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX, la plupart des peuples africains ont attaché une grande importance aux évènements du passé et nombre d'évènements sont voués à être rejoués collectivement. Dans ce cadre, les lieux où se sont déroulés des événements historiques marquants sont regardés d'une façon toute particulière et présentent une certaine sacralité.
Cela peut être des lieux où se sont déroulés les combats qui ont marqué l'histoire de l'Afrique, conflits entre communautés, entre royaumes ou empires..., mais aussi, à une autre échelle, un lieu où une attaque mortelle d'une panthère ou d'un lion s'est produite et qui devient « tabou », parfois marqué d'un signe ou d'un petit monument.
Comme cela se pratiquait aussi ailleurs, nombres de faits ont été relatés dans des gravures ou peintures rupestres, peu connues, bien que présentes dans quasiment tout le continent.

Cette volonté de commémoration se retrouve aujourd'hui aussi dans la création de monuments qui illustrent non seulement les conflits, mais aussi les espoirs et visions pour l'avenir et qui commencent à marquer nos espaces urbains africains.

1 Mémorial du souvenir, Ouidah, Benin
2 Monument de l'Union Africaine, Bamako, Mali
3 Monument marquant le passage au 3ème millénaire, Ile Maurice
4 Monuments de la Porte du non-retour, Ouidah, Bénin

Pourquoi s'intéresser au patrimoine ?

Une valeur culturelle et sociale

Un peuple a toujours besoin de se référer à son histoire pour assurer la continuité d'une identité qui évolue avec le temps. Le patrimoine est un bien collectif qui raconte l'histoire d'un peuple, d'une ville, d'un territoire, et se transmet de génération en génération. Le patrimoine permet aux générations actuelles de se situer dans le temps et de se repérer face aux mutations de notre société ; il est un élément de stabilité dans un monde en évolution rapide.
Le patrimoine est aussi un élément essentiel pour permettre à un peuple de montrer sa différence par rapport aux autres sociétés, de manifester sa façon propre de penser le monde et sa capacité de création culturelle. La culture de chaque peuple est une création originale qui se manifeste dans tous les registres de la vie - les actes de la vie quotidienne comme les événements périodiques où il se rassemble, les objets ordinaires comme les productions les plus sophistiquées.
L'action en faveur du patrimoine permet de perpétuer les éléments de cette culture nécessaires à l'existence de la société. Il permet parfois, sans que l'on s'en rende compte, de trouver des solutions à nombre de difficultés qu'une communauté et ses membres sont amenés à rencontrer.
Préserver le patrimoine, c'est choisir la réappropriation par un peuple de sa mémoire, une réappropriation qui peut être au coeur d'un projet collectif porteur de cohésion sociale. Le faire connaître, c'est aussi contribuer à une meilleure connaissance mutuelle entre les communautés présentes sur un territoire, chacune porteuse de sa propre culture, qui grâce à cela peuvent mieux vivre ensemble. C'est enfin favoriser le maintien de l'équilibre social qui implique la reconnaissance, le respect des différences et de l'identité culturelle de chaque peuple et de ses composantes - un enjeu déterminant pour une politique de développement durable.

« Source d'échange, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. »
(Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001)

Un potentiel économique

Les éléments du patrimoine, ce sont d'abord des solutions traditionnelles pour vivre dans un milieu ; ils demeurent souvent une ressource irremplaçable pour permettre aux populations de vivre. La perte ou l'abandon du patrimoine est un risque qui ne peut être sous estimé tant nombre d'alternatives aux modes de vie traditionnels qui se présentent aujourd'hui sont finalement peu adaptées. Dans une perspective de développement, il apparaît clairement que les projets, même techniquement bien étudiés, mais qui n'intègrent pas assez les aspects culturels, savoirs et savoir faire locaux, ont peu de chance de réussir.
Au-delà de ce constat, on voit aujourd'hui que le patrimoine peut être concrètement un instrument du développement économique et territorial. Grâce à sa mise en valeur touristique d'abord, et aussi comme vecteur de promotion du territoire.

Des sources de revenus multiples

Le tourisme mondial s'accroît considérablement depuis quelques années, et ce mouvement va se poursuivre. Le potentiel que représente le patrimoine culturel et naturel est un enjeu majeur pour la diversification et l'augmentation des offres de séjour. Ainsi le centre historique de Saint-Louis du Sénégal a-t-il vu son nombre de visiteurs doubler en quatre ans depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
La mise en valeur touristique est une source de recettes financières multiples : droits d'entrée des sites visitables et des musées, vente de visites guidées, d'objets dérivés, documents et photos, artisanat. Elle est aussi l'occasion de retombées économiques induites bien plus importantes : dépenses effectuées par les visiteurs pour l'hébergement, la restauration, les transports. Pour les collectivités, elle est encore une source de revenus par les taxes perceptibles (sur le séjour, les transports, les sociétés de tourisme).

Des créations d'emploi

La préservation du patrimoine est aussi génératrice d'emplois : emplois liés aux travaux de réhabilitation ou d'entretien du patrimoine (artisans locaux et entreprises du bâtiment) ou à son exploitation (chercheurs, administrateurs, professionnels de la promotion et de la communication, jardiniers et gardiens, etc.), mais aussi professionnels de l'hôtellerie et de l'accueil touristique.

Des produits accessibles au plus grand nombre

L'utilisation des ressources locales (matériaux, savoir-faire, organisation de la construction) et leur adaptation aux besoins contemporains permet dans de nombreux cas de réduire les coûts d'investissement et de production. Elle favorise l'emploi, crée des revenus supplémentaires, réduit les coûts de production notamment dans le secteur du logement ; elle permet une meilleure accessibilité aux produits nécessaires à la vie quotidienne, dans les domaines de la médecine et de l'alimentation.

Une image positive du territoire

La valorisation des atouts culturels d'une ville ou d'un territoire constitue un facteur d'attractivité vis-à-vis non seulement des touristes, mais aussi des acteurs économiques qui, par la mise en place de nouvelles activités (industries, projets de développement), vont contribuer au développement local.
Loin d'être ce que certains pourraient considérer comme un luxe superflu face aux besoins essentiels des pays africains, l'action en faveur du patrimoine culturel et naturel peut au contraire constituer un formidable levier de développement. Les collectivités locales y ont un rôle majeur à jouer, de par leur position au plus près des populations qui en sont les premiers bénéficiaires.

2

PATRIMOINE, COLLECTIVITÉS LOCALES ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le rôle et les compétences des collectivités locales

L'Etat et les collectivités locales : une complémentarité des rôles

Si l'engagement de l'État demeure fondamental (la politique du patrimoine reste le plus souvent de compétence nationale), c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et projet urbain, patrimoine et projet de territoire. La plupart des pays africains se sont engagés sur la voie de la décentralisation, processus de transfert de compétences à des organes élus. Les municipalités sont dotées de responsabilités croissantes, notamment en tant que maîtres d'ouvrage des projets urbains, et progressivement aussi dans le domaine du patrimoine.

Pour permettre l'articulation entre conservation du patrimoine et projet urbain ou projet de territoire, la première condition est d'ordre institutionnel et réglementaire : les responsabilités prises par les collectivités locales en matière de patrimoine doivent être reconnues légalement, et le partage de compétences entre État et municipalités clairement établi.

L'État définit la politique nationale pour le patrimoine, les stratégies à mettre en œuvre, le cadre juridique et institutionnel, établit un contrôle a priori sur la conservation du patrimoine. Les collectivités locales établissent des plans de développement local et de sauvegarde du patrimoine ; des outils de gestion, mettent en place et gèrent les projets de conservation et de mise en valeur ; travaillent avec les populations.

Une vision partagée de la politique à mener sur le patrimoine et la complémentarité des rôles sont des facteurs déterminants de réussite.

Les compétences des collectivités locales en matière de culture et de patrimoine

L'étendue des responsabilités dévolues aux collectivités locales dans ces domaines est très variable d'un pays à l'autre et dépend étroitement de la culture et de l'histoire administratives du pays concerné.

Si la construction et la gestion d'établissements culturels (comme les théâtres et autres lieux de diffusion artistique, les bibliothèques et les musées) font systématiquement partie de leurs attributions, ce n'est pas le cas pour le patrimoine. Quelques exemples : au Congo Brazzaville, les attributions en matière de culture comprennent la création artistique, la diffusion de spectacles, les archives, les musées et les bibliothèques. Les communes du Mali ont l'obligation d'élaborer un PDSEC (Plan de développement social, économique et culturel). Au Sénégal, les attributions des collectivités locales sont plus précises et comprennent notamment la surveillance et le suivi de la conservation des sites et monuments historiques, les recherches préhistoriques, la collecte de la tradition orale et la promotion de la culture nationale et locale. Au Cap vert, elles comprennent aussi la promotion d'études et de recherches sur le patrimoine culturel et historique municipal et la protection des sites historiques.

Quels défis à relever pour les collectivités locales africaines ?

Au-delà des transferts officiels de compétences, les politiques culturelles et patrimoniales dépendent beaucoup du dynamisme propre des collectivités locales et de la considération que revêt la culture aux yeux des décideurs locaux. Les communes qui ont pleinement intégré cette nouvelle vision de l'importance de la dimension culturelle dans le développement, sont confrontées à des problèmes de mise en œuvre, tant sur le plan des compétences humaines que des moyens financiers.

Les compétences en matière de patrimoine relèvent de professions spécifiques et en constante évolution, souvent absentes des municipalités africaines. La formation et le recrutement de professionnels compétents est donc indispensable : architectes et urbanistes spécialisés, ingénieurs, historiens, ethnologues et archéologues, entrepreneurs culturels.

Les solutions passent par l'établissement de synergies fortes entre les actions des Ministères, des institutions nationales chargées de la culture et du patrimoine et des collectivités locales ; et aussi par la mise en place de partenariats entre collectivités et avec des structures professionnelles ou de coopération utiles. Elles passent également par un renforcement des compétences au sein même des collectivités.

Comment intégrer le patrimoine dans les politiques d'aménagement du territoire ?

Nous voyons aujourd'hui se produire des destructions continuelles des espaces naturels, des paysages ruraux, des centres historiques urbains, des villages et des monuments. La raison en est le développement économique incontrôlé qui résulte de la surexploitation des ressources naturelles, de la surproduction et de l'urbanisation anarchique. Elle est aussi à trouver dans l'uniformisation des valeurs culturelles, véhiculées dans les moindres recoins de la planète par la télévision ou d'autres canaux sophistiqués, qui tend à gommer les différences de goûts des individus, la variété des types d'habitation ou des manières d'habiter, etc. Sans oublier la disparition des objets, pillés au profit d'un marché international en expansion, avec l'aide là encore de la technologie récente du téléphone portable.

Prendre en compte des dimensions culturelles et patrimoniales dans les projets d'aménagement, de planification, c'est aussi contribuer au développement durable.

Les étapes

Identifier la spécificité et les richesses patrimoniales d'un territoire, d'une ville

La première étape pour un maire est celle de l'identification et du diagnostic. Quels sont les paysages, les bâtiments, les pratiques traditionnelles, les événements, qui révèlent la culture d'un territoire, lui donnent sens, sont à conserver ?

Cette identification donnera aux responsables les éléments de connaissance nécessaires pour prendre des décisions et adopter des stratégies. Elle permettra de répondre à des questions telles que :

- comment faire des aménagements sans détruire un patrimoine important, l'identité urbaine, l'ambiance d'un lieu, la spécificité d'un paysage ?
- quels tracés choisir pour construire une route sans détruire des vestiges archéologiques intéressants, quels revêtements choisir pour qu'elles s'intègrent dans un paysage exceptionnel ?
- comment aménager des espaces publics dans une ville, des réseaux d'assainissement et de voirie, tout en préservant les lieux de sociabilité des habitants ?
- quels règlements établir pour que certaines qualités des espaces traditionnels puissent être préservées : lieux de transition public/privé, de communication entre voisins, avec les passants,…
- comment choisir les implantations pour des urbanisations nouvelles qui préservent un paysage constituant la spécificité du lieu ?

Des outils réglementaires

Intégrer le patrimoine dans les stratégies de développement et créer des outils réglementaires adaptés et applicables sont des conditions indispensables.
Les collectivités, en relation avec l'État, préparent et mettent en place des politiques de développement économique, d'infrastructures, de mobilité, d'implantations commerciales, d'habitat et de services aux populations. Ces politiques sont préparées par des documents de planification urbaine ou

territoriale, schémas de développement régional, plans de développement local. C'est tout d'abord dans ces documents que doivent être intégrées les ressources culturelles et les richesses patrimoniales qui existent sur le territoire.
Dans le cas d'un quartier historique de ville, la réglementation urbaine pourra être différente sur la zone considérée (pour les hauteurs, volumes, matériaux des constructions par exemple). Si le patrimoine est particulièrement remarquable, le plan d'urbanisme pourra être complété par un plan spécifique de sauvegarde et de mise en valeur, comprenant notamment une identification et une localisation des édifices et tissus urbains présentant un intérêt touristique et culturel, et des préconisations particulières pour leur conservation et leur usage.

Des mesures spécifiques de sauvegarde

Les éléments du patrimoine les plus remarquables seront sauvegardés par des mesures spécifiques (protection juridique sur des monuments, établissement de réserves naturelles ou de parcs, naturels ou archéologiques, avec équipes spécialisées) et ouverts aux visiteurs ou réutilisés pour des logements ou équipements publics.

Des outils de gestion

Les outils de gestion sont aussi importants que la réglementation. Il est utile de créer des instances de pilotage des projets urbains et territoriaux, des lieux de conseil et d'information de la population tels que les « maisons du patrimoine » ; recruter des professionnels (ou passer des appels d'offre) pour les travaux spécialisés.

Ce n'est donc pas seulement la conservation du patrimoine qui compte, mais une gestion plus complexe des villes ou paysages, dans laquelle les ressources culturelles et le patrimoine deviennent ainsi des outils du développement local.

Le patrimoine ne s'oppose pas à la modernité

Il est courant que la protection du patrimoine, la préservation des centres historiques et des traditions, soient considérées comme un frein à la modernisation et à l'amélioration des conditions de vie. Certains habitants, qui vivent aujourd'hui dans des maisons de terre, de pierre ou de bois, identiques à celles que leurs ancêtres construisaient, aspirent à vivre dans les logements de ciment, de béton et d'acier que les villes produisent. Inversement, aux yeux de certains professionnels de la conservation, la mondialisation économique et l'exigence de modernisation sont appréhendées comme une menace pour l'identité et la spécificité locale.

Le patrimoine ne doit pas être posé en contradiction avec la modernité, avec les aspirations des habitants à de meilleures conditions de vie, au risque d'être rejeté par eux. Le bâti ancien possède des qualités d'adaptation aux climats et aux besoins sociaux parfois plus élevés que le bâti récent. Mais il doit être adapté aux exigences de la vie contemporaine et de ses usagers - c'est même une condition de sa sauvegarde.

Pour éviter cette antinomie, plusieurs conditions s'imposent :
- restaurer l'habitat traditionnel et les quartiers anciens en montrant qu'il est possible de les moderniser et d'y installer le confort moderne (en faisant des opérations pilotes de réhabilitation par exemple) ;
- maintenir l'usage initial ou rechercher une utilisation nouvelle ;
- maintenir des services de proximité, marchés, commerçants traditionnels, équipements publics dans les centres historiques des villes ;
- maintenir ou retrouver un rôle culturel et économique dans les échanges au sein de la ville ou du territoire ;
- mettre en place des incitations financières en faveur des habitants.

L'enjeu d'une politique du patrimoine est donc de bénéficier à la population, et de changer la vision négative qui prévaut parfois à l'égard du bâti ancien, montrer qu'il est possible de concilier les traces du passé et les besoins du présent et de l'avenir. La conservation du patrimoine peut et doit être dynamique et répondre aux exigences de changement, tout en se plaçant dans une continuité permettant de préserver les valeurs qui fondent l'identité locale.

Mettre en place une politique, des projets

Les partenariats possibles

Si l'établissement de partenariats s'impose pour tout projet de développement local, les secteurs de la culture et du patrimoine appellent une recherche plus approfondie dans la mesure où ils se situent encore en marge des programmes habituels. Il est nécessaire de rassembler des compétences dans des domaines complémentaires (patrimoine, technique, social, économique, ...). L'implication des parties prenantes dans des décisions qui vont les concerner plus ou moins directement est aussi une condition indispensable pour la qualité et la pérennité des actions.

Les détenteurs traditionnels

Les collectivités locales sont souvent elles-mêmes propriétaires de certains patrimoines, mais cela reste en général limité à des terrains ou des édifices datant de périodes coloniales ou postindépendance. Une grande majorité du patrimoine culturel africain est donc sous la responsabilité de ses détenteurs traditionnels.
Les détenteurs traditionnels ont des relations diverses au patrimoine, depuis la propriété (pas toujours formalisée) à la charge ou encore à la responsabilité, liée au rang ou au statut social particulier, individuel ou collectif. Au-delà de ces liens sociaux ou spirituels qui sous-tendent le rapport des individus ou groupes aux diverses facettes du patrimoine culturel, il s'agit la plupart du temps d'un système complexe. Celui-ci propose une répartition des responsabilités dans la communauté et vise l'équilibre entre ses diverses composantes, y compris l'environnement naturel où sont puisées les ressources.
Même si les traditions sociales ont largement évolué ces dernières années, les détenteurs traditionnels restent souvent les personnes les plus habilitées à la conservation du patrimoine car en possession des vrais savoir-faire qui leur sont liés. Dans de nombreux cas, la mobilisation communautaire reste efficace et aussi l'occasion pour chacun d'affirmer sa foi ou son appartenance à la communauté.

La société civile et le milieu associatif

La population doit être associée à tout projet culturel efficace. Les associations de toutes natures et les organisations non gouvernementales à vocation culturelle sont des partenaires privilégiés des autorités locales. Leur statut indépendant leur permet de relayer les besoins des populations ; elles peuvent aussi servir de vecteur utile pour la sensibilisation et l'animation.

Les services de l'Etat en charge de la culture et du patrimoine

L'État et en particulier les services qui traditionnellement, dans les pays africains, ont compétence en matière de culture et de préservation du patrimoine, sont des partenaires incontournables des collectivités sur ces sujets.
Il est essentiel que les deux niveaux administratifs (central et local) travaillent en concertation et que les politiques de développement local intégrant les préoccupations patrimoniales s'inscrivent dans le cadre plus vaste de la politique nationale de développement.

Le secteur privé

Si le secteur privé qui intervient dans le domaine de la culture et du patrimoine est vaste et varié (secteur du bâtiment, de la restauration, mécénat...) c'est cependant et sans doute dans le secteur du tourisme que se situe le potentiel d'innovation le plus important. Le secteur touristique en effet bénéficie largement de l'existence d'événements culturels et de sites du patrimoine et gagnerait donc à leur développement.

Le secteur éducatif et professionnel

La mise en œuvre de projets nécessite l'intervention de professionnels, dont les collectivités locales souvent ne disposent pas en interne.
Les communes doivent investir en procédant soit aux recrutements de professionnels compétents (urbanistes, architectes, ingénieurs municipaux, entrepreneurs culturels, animateurs du patrimoine), soit en faisant appel à eux par le biais d'appels d'offre.
Il est également important de faire entrer dans les offres de formation des collectivités territoriales des cursus conduisant à l'acquisition des compétences requises dans le domaine de la culture et du patrimoine.
Pour répondre à ces besoins, un partenariat peut être recherché du côté de l'université et des institutions de formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, des musées et du patrimoine culturel (voir annexes). Ces institutions doivent mieux se faire connaître et faire des efforts d'information et de sensibilisation auprès des communautés et collectivités locales.

La coopération panafricaine

Au niveau régional, les pays africains se sont dotés d'organismes politiques et ou économiques communs. Pour le patrimoine, plusieurs initiatives témoignent des efforts des spécialistes, des chercheurs et des professionnels pour unir leurs expériences dans un domaine donné et se constituer en unité de travail (l'Union des architectes africains (UAA), l'Institut fondamental d'Afrique Noire à Dakar (IFAN), etc.). Ces organisations culturelles s'accordent pour travailler selon un programme commun et unir leurs efforts en vue de mener des activités conjuguées, telles des rencontres scientifiques et culturelles, des festivals, des expositions… Dans le domaine plus spécifique du patrimoine, il faut signaler que les institutions comme l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), l' Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) ou le Centre for Heritage Development in Africa (CHDA), sont des institutions de formation et de conseil à l'échelle du continent. Des universités comme celles d'Alexandrie en Egypte, de Harare au Zimbabwe ou encore du Cap en Afrique du sud ont des programmes de formation dans le domaine du patrimoine et accueillent régulièrement des étudiants venus de tout le continent.

D'autres initiatives existent, telle celle nommée Trust for African Rock Art (TARA), qui a pour mission de promouvoir la protection et la conservation de peintures et gravures rupestres. Dans le cadre du Programme Africa 2009, la coopération régionale est aussi favorisée pour partager les expériences sur des sites similaires.

Il est aussi à noter que la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en place un musée de la monnaie. Enfin, à l'initiative des pays africains, un Fonds africain pour le Patrimoine mondial, destiné à compléter les capacités offertes par le Fonds du patrimoine mondial est en cours de constitution.

La coopération décentralisée

Les partenariats peuvent aussi être noués dans le cadre de la coopération décentralisée, qui s'est développée entre collectivités d'Afrique et d'autres continents, après l'accès des pays à l'indépendance et dans une logique de soutien au développement.

Aujourd'hui, des programmes précis sont définis d'un commun accord entre les parties, avec indication des modalités de financement et de suivi des projets.

Une telle coopération peut par exemple incorporer des actions de formation, soit in situ, soit par des stages du personnel de la collectivité locale du Sud auprès de la collectivité partenaire du Nord.

Toutefois, ces coopérations doivent être limitées aux aspects purement techniques et ne pas se traduire par exemple par des tentatives de transplantation de modèles culturels exogènes. Il faudrait notamment veiller à ce que le rôle des autorités locales en matière de maîtrise d'ouvrage soit maintenu.

Les partenariats internationaux

L'UNESCO, que ce soit au niveau de son siège à Paris que au travers de ses bureaux régionaux, de par son rôle dans la coopération intellectuelle et technique sur l'éducation, la science et la culture, peut soutenir des actions et aider à établir des partenariats avec des sources de financement (agences de développement nationales et internationales, Banque mondiale, PNUD). Les conventions établies par l'UNESCO sur le Patrimoine Mondial (1972), le Patrimoine Immatériel (2003) et la Diversité Culturelle (2005), sont des guides et des appuis précieux (cf. annexe).

L'ICCROM, organisme international chargé de l'étude et de la promotion de la conservation du patrimoine, mène aussi nombre de projets et programmes en faveur du patrimoine. Parmi ceux-ci, les plus connus en Afrique sont le programme PREMA et le programme Africa 2009. Ce dernier est conduit en partenariat avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, CRATerre-ENSAG et les institutions africaines chargés de la conservation du patrimoine culturel.

Une autre voie de partenariat porte sur des grands ensembles comme le Commonwealth ou la Francophonie. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie en particulier, est un partenaire potentiel pour les collectivités locales d'Afrique pour des actions de préservation et de valorisation du patrimoine, de lutte contre les trafics, ainsi que pour les échanges entre musées, la formation, l'organisation d'expositions.

Certains organismes privés comme le Getty Conservation Institute développent des partenariats sur des opérations très concrètes d'amélioration de la conservation de certains sites et mènent des projets internationaux.

Enfin, nombre d'organismes spécialisés (*musées, agences chargés de la protection du patrimoine, départements d'archéologies des universités*) ont des programmes de coopération internationale et soutiennent des activités à vocation locale, nationale et dans certain cas régionales.

Les sources de financement

Le financement traditionnel

Le patrimoine culturel, lié à la tradition ou à la culture locale, a subsisté jusqu'à nos jours, d'abord parce qu'il a trouvé son utilité auprès de ses propriétaires ou détenteurs. Ceux-ci se sont donc organisés, soit par des cotisations, des contributions en nature (matériaux, temps de travail), ou par des échanges commerciaux simples, pour que ces patrimoines perdurent.

Toutefois, les changements qu'engendrent les contraintes et les possibilités de notre monde tendent à créer des déséquilibres, au point de conduire à des pertes inexorables.

Bien comprendre les phénomènes liés à ces « changements» permet d'identifier des solutions (parfois très faciles à entreprendre) pour faciliter ou alléger les charges traditionnelles, tout en gardant leur essence et leur signification. Le transport de terre à bâtir, la construction d'un puits qui permettra de puiser l'eau destinée à des travaux, ou encore l'amélioration d'une voie d'accès, sont des exemples de solutions simples de bonne conservation du patrimoine à moindre coût, qui concilie tradition et modernité.

Les financements locaux et nationaux

Le financement des activités culturelles par les collectivités locales est tributaire des contraintes générales qui pèsent sur les finances locales en Afrique et qui se traduisent par des ressources financières très limitées aussi bien en raison du faible niveau général de l'économie nationale que de l'affectation des ressources publiques.

Ces ressources sont de différentes natures et peuvent être globalement rangées dans les quatre catégories habituelles suivantes : ***fiscalité, transferts, tarifications et emprunts.***

Les dépenses culturelles sont éligibles aux avantages qui viennent de la ***fiscalité*** et des ***transferts***, mais souvent elles ne constituent pas une priorité pour les collectivités locales.

La tarification est une source de revenus potentiellement très intéressante, mais pas encore suffisamment exploitée.

L'emprunt demeure une source relativement rare, non seulement en raison de l'insuffisance d'une offre adaptée en la matière, mais également du fait que les projets éligibles à ce type de financement sont surtout ceux pouvant générer des ressources suffisantes à l'extinction de la dette.

Ces financements publics indirects progresseront néanmoins avec une conscience accrue du potentiel économique du patrimoine.

Les subventions spécifiques de l'État restent une source d'aide possible pour des projets ponctuels, notamment dans le cadre des politiques nationales de préservation des sites et patrimoines historiques.

Les sources de financement internationales

Le financement international prend de plus en plus d'importance en raison de l'insuffisance des autres sources de financement et de la non prédictibilité des mises à disposition des fonds par les États. Les projets prioritaires soumis au financement sont ceux qui présentent les conditions optimales de rentabilité économique et contribuent de façon substantielle à la réduction de la pauvreté.

Dans la plupart des pays africains, les financements sont encore rares dans le domaine du patrimoine, hormis les apports mis à disposition par les différents bureaux de l'UNESCO, et notamment ceux issus du Fonds du patrimoine mondial (il faut noter que ces aides sont destinés uniquement aux activités liées à la mise en œuvre de la convention de 1972 relative au Patrimoine Mondial.

Les agences de développement bilatérales et multilatérales (Banque mondiale, bureau EuropeAid, Agence Française pour le Développement, Japan Bank for International Cooperation, etc.) sont généralement disposées à financer le secteur du patrimoine, pourvu que ce secteur soit présenté par les États africains bénéficiaires de leur assistance comme faisant partie des priorités de développement.

Pour avancer dans ce sens, il est donc important que les collectivités jouent un rôle actif auprès de leurs administrations centrales et aussi, directement, auprès des agences de développement pour que :

- le secteur du patrimoine soit considéré véritablement comme un levier de développement ;
- le patrimoine soit une composante prise en compte dans l'ensemble des projets de développement menés par les agences de développement.

le cadre multilatéral

La Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement (BAD) est une institution régionale et multilatérale de financement du développement. Etablie en 1964, elle a pour objectif la mobilisation des ressources pour le progrès économique et social de ses pays membres régionaux (elle comprend 53 pays membres régionaux et 24 pays membres non régionaux). Dans ce cadre, il est envisageable de proposer à la BAD des projets ayant pour vocation la conservation du patrimoine, dès lors que celle-ci vise un développement économique et social.

L'Union européenne

Les relations entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) constituent un aspect particulièrement important de la politique de coopération au développement de l'UE et, plus globalement, de son action extérieure.

Un nouvel accord ACP-CE (après celui de Lomé, 1975-2000) a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin) pour une durée de 20 ans.

Ce partenariat est principalement financé par le « Fonds européen de Développement ». La « Direction générale développement » de la Commission européenne supervise la programmation de l'aide dans les pays ACP et le « bureau EuropeAid » est chargé de sa mise en œuvre. Les aides, sous forme de dons, sont octroyées par EuropeAid à travers deux modalités : les appels à projet et les appels d'offres. Dans les deux cas, la thématique transversale du patrimoine est abordée sous l'angle du développement.

Enfin, certains pays bénéficient du programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC mobilisable pour des actions en faveur du patrimoine culturel.

La Banque mondiale

La Banque mondiale est une source essentielle d'appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement. Elle a développé depuis quelques années une stratégie d'intervention dans le domaine de la conservation et mise en valeur du patrimoine culturel, soit en l'incluant dans des programmes d'aide au développement (depuis 1975 et encore aujourd'hui), soit par des programme thématiques indépendants (depuis 1995), mais toujours avec une dimension de développement. Elle intervient sous forme de prêts à faible intérêt, de crédits ne portant pas intérêt et de dons, ainsi que à travers de l'appui technique.

Le cadre bilatéral

Les financements bilatéraux sont mis en œuvre entre deux États, délégués par les États ou par des agences de coopération.

Dans le premier cas, les interlocuteurs sont les ambassades des différents pays du monde sur le continent africain ; dans le second, il s'agit des agences nationales en charge de l'action internationale et du développement : l'Agence française de développement pour la France, la GTZ pour l'Allemagne, le Department for international development pour le Royaume-Uni, etc.

Elles peuvent assurer la mise à disposition d'expertise et d'assistance technique, la formation, mais aussi la mise en œuvre de travaux. Elles travaillent de plus en plus avec les collectivités locales.

Le cadre privé

Des organismes privés comme le World Monument Watch (WMW), le West African Museum Program (WAMP) et les Fondations (Getty, Ford, ...) peuvent, sous certaines conditions, contribuer au financement de la conservation du patrimoine et de programmes de formation ou fournir des assistances techniques, ou encore aider à identifier des sponsors. Les représentations locales des grosses sociétés internationales présentes en Afrique commencent également à intervenir sur le conservation du patrimoine à travers la pratique du sponsoring (Total, Exxon, CFAO, Leventis,...).

3

EXEMPLES D'OPÉRATIONS

SOMMAIRE_**01**

p 38 MALI **La carte culturelle du Mali, un inventaire à l'échelle nationale**
p 39 CAMEROUN **Pré inventaire du patrimoine culturel immobilier du Cameroun**
p 40 NAMIBIE **« Chasse au Patrimoine » en Namibie, un inventaire participatif**
p 41 NIGERIA **Intérêts de la démarche participative : inventaire dans l'État de Bauchi**
p 42 ERYTHRÉE **L'Architecture Moderne du centre historique d'Asmara**
p 43 AFRIQUE DU SUD **L'État se rapproche des communautés pour compléter l'inventaire national**
p 44 SÉNÉGAL **La ville de Saint-Louis du Sénégal**

01

Inventorier son patrimoine

IDENTIFIER, INVENTORIER SON PATRIMOINE, pour avoir une image générale des richesses patrimoniales dans une ville ou sur un territoire, est la première démarche à entreprendre, et une étape fondamentale. La tâche essentielle d'un inventaire est de constituer, sur un territoire considéré, un ensemble documentaire, accessible à tous, tant pour la sensibilisation et la formation du public, que pour aider les responsables à gérer et à développer le territoire sur le plan culturel, économique et social. Le travail d'inventaire s'applique à l'ensemble du patrimoine, qu'il soit immobilier, mobilier ou immatériel.

Des choix à faire

Toutefois, même à l'échelle d'un village ou d'un territoire précis, le nombre de lieux, sites, ou monuments peut être très important ; il est bien plus considérable encore quand l'on intègre les objets et le patrimoine immatériel les plus représentatifs de sa culture.
Il est illusoire de penser qu'un inventaire exhaustif est possible et qu'il doit être une condition sine qua non avant le lancement d'actions en faveur du patrimoine.
Il est important de choisir les éléments les plus intéressants. Ceci amène à fixer des priorités, des critères, en fonction des spécificités locales, notamment :

- les éléments les plus importants pour la communauté ;
- les éléments les plus représentatifs de sa culture, par lesquels ses spécificités se montrent ;
- les éléments les plus en péril, dont la perte serait considérable pour la communauté et plus largement pour le pays, voire pour l'humanité tout entière.

Un travail par étapes

Le travail d'inventaire se réalise par étapes, avec des mises à jour régulières. Il consiste à établir des listes de biens, savoirs, savoir-faire, pratiques..., puis à les décrire, ou à les enregistrer et à constituer une documentation illustrée. Là encore, une description complète peut s'avérer être sans fin, et il faut savoir limiter le niveau d'information que l'on désire constituer. Tout inventaire s'appuiera sur une méthode rigoureuse qui sera formalisée dans un cahier des charges communicable à tout utilisateur des résultats.

- La phase de recherche documentaire :

Avant de se lancer dans un travail d'inventaire, il convient de bien se renseigner sur la documentation déjà existante : archives ou services de documentation existants, ou encore ouvrages thématiques, sont donc consultés en préalable pour recueillir et confronter outils topographiques (cartes, plans cadastraux, vues aériennes), documents iconographiques (plans et relevés d'architecture, vues anciennes, gravures ou photographie d'objets...), ouvrages bibliographiques essentiels.
Il convient également de collaborer avec des personnes-ressources, historiens traditionnels, passionnés de patrimoine, ou encore détenteurs de savoirs traditionnels, qui ont des connaissances très approfondies sur certains aspects de patrimoine. Ils peuvent livrer des informations précieuses et donner une plus grande pertinence au travail de recherche.

- L' enquête sur le terrain :

Pour pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions, pouvoir recueillir auprès des habitants les renseignements et témoignages nécessaires tout en participant à leur meilleure prise de conscience de la valeur patrimoniale de leurs biens ou de leurs pratiques, l'enquête doit faire l'objet de multiples annonces et explications en amont et au cours de son déroulement. Des opérations de communication sur les raisons et les résultats de la recherche aux différents niveaux de territoires doivent être menées.

- L'enregistrement des données recueillies :

Les données recueillies sont enregistrées sur des fiches écrites, reprenant des informations sur la localisation du bien, sa dénomination, sa nature, les matériaux dont il est constitué, la période de sa création... Ces fiches s'accompagnent de photos, dessins, enregistrements et, de plus en plus aujourd'hui, de repérages cartographiques des sites à l'aide de systèmes d'information géographique. La densité de l'information sera plus ou moins forte selon les moyens dont on dispose pour l'établir.

- Un préalable , la mise à disposition des moyens :

Pour réaliser un inventaire, il convient de disposer d'un minimum de moyens : fiches de recensement, appareils photos, matériel de dessin ou encore, systèmes d'enregistrement sonores. Il peut aussi être important de disposer de moyens de déplacement, et de moyens permettant de respecter les usages en vigueur lors de la rencontre de personnalités particulières. Idéalement, un travail d'inventaire est réalisé par une équipe pluridisciplinaire qui associe techniciens du patrimoine (conservateurs, archéologues) et spécialistes des sciences sociales (ethnologues et anthropologues). Ceci n'empêche pas que des travaux d'inventaire puissent être réalisés par des néophytes ou des passionnés autodidactes. Leurs résultats, éventuellement considérés comme préliminaires, mais effectifs, pourront très probablement trouver toute leur utilité dans le cadre d'une meilleure gestion du patrimoine culturel au niveau local.

La plupart des États africains ont mis en place des services chargés du travail d'inventaire. Leur tache est considérable et difficile à réaliser de façon exhaustive. De fait, ces services ont souvent recours aux agents locaux du domaine de la culture ou a des personnes-ressources locales pour les aider dans leur tâche. Inversement, ces services apprécient beaucoup les demandes locales de réalisation d'inventaire et peuvent assister ces initiatives, ce qui, au final, bénéficie à tous.

La carte culturelle du Mali, un inventaire à l'échelle nationale

OUTRE LES LIEUX TRÈS VISITÉS et emblématiques du patrimoine national que sont Djenné, Bandiagara et Tombouctou, le Mali compte une multitude de témoins matériels (sites archéologiques, monuments historiques, lieux de mémoire, éléments architecturaux…) ainsi qu'une variété de pratiques toujours vivantes (cultes, rites, fêtes et festivals…) qui complètent le riche patrimoine du pays.

Afin de rendre compte de cette diversité et de permettre aux Maliens, y compris les décideurs à tous les niveaux, de découvrir leur pays à travers ces éléments du patrimoine, le ministère de la Culture a initié, en 2001, un projet d'inventaire à l'échelle nationale intitulé Carte culturelle du Mali.

Le travail s'est déroulé en quatre phases :

1. Le travail préparatoire coordonné par la Direction nationale du patrimoine culturel et le musée national a permis de préciser les catégories du patrimoine à inventorier, de définir une méthodologie à suivre et de concevoir les fiches d'enquête.
2. L'étude documentaire a regroupé et permis l'analyse d'un volume important de données éparses transcrites depuis plus d'un siècle dans divers documents, rapports, mémoires d'étudiants, thèses de doctorats, revues scientifiques et autres publications.
3. Des enquêtes de terrain au cours desquelles chaque élément identifié a fait l'objet d'une fiche individuelle qui en décrit la nature, la localisation, les détenteurs, l'utilisation, l'importance historique et culturelle, l'état de conservation et le mobilier associé. Ces enquêtes ont été menées par les Directions régionales de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture.
4. Une série de missions a ensuite été effectuée par les agents de la Direction nationale des arts et de la culture qui ont procédé à l'interview des chefs de villages, des griots, des personnes âgées et des guides recrutés dans les villages.

Ce repérage global du patrimoine malien dresse le bilan à la fois de l'importance et des problèmes de conservation du patrimoine national. Il est aussi un appel à la mobilisation des décideurs (élus, autorités administratives et politiques) à prendre des mesures adéquates pour inventorier et protéger les éléments du patrimoine culturel de leurs circonscriptions respectives.

1 Mosquée de Nando
2 Peintures rupestres Songo
3 Greniers, falaise de Bandiagara
4 La grande Mosquée de Djenné

Pré inventaire du patrimoine culturel immobilier du Cameroun

1 Cathédrale de Dshang
2 Chute de la Metche
3 Chefferie de Bandjoun, porte sculptée
4 Site archéologique, Monts Mandara

CARACTÉRISÉ PAR DES CONTRASTES géographiques et culturels importants, le Cameroun possède un patrimoine culturel immobilier particulièrement riche et varié. Celui-ci comprend des sites archéologiques, des paysages et architectures vernaculaires, souvent encore très vivants, ainsi que des traces évidentes de la diffusion de l'Islam et des diverses étapes de la colonisation et de l'implantation des religions chrétiennes.

En juillet 2003, la Direction du patrimoine culturel du Cameroun, a engagé un projet de préinventaire avec l'appui financier et technique des partenaires du programme Africa 2009.

Lors d'une première phase pilote, les activités ont été menées sur les provinces Centre et Sud. Une première fiche d'enquête a été réalisée à cette occasion.

En juillet 2004, un séminaire national organisé à l'intention des représentants des délégations culturelles des dix provinces du Cameroun a permis d'élargir le territoire de l'inventaire à l'ensemble du pays.
Après un travail de repérage par les délégations provinciales, une mission sur l'ensemble des provinces a permis la réalisation du préinventaire comprenant un repérage et une documentation minimale des sites majeurs du pays pour chaque catégorie de patrimoine immobilier.

93 sites et monuments ont ainsi été inventoriés. Ils feront l'objet d'une publication à vocation promotionnelle visant à renforcer l'intérêt national pour la poursuite de l'étude, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier. Ce travail va également permettre aux autorités camerounaises d'établir une liste indicative des biens ayant un potentiel pour une nomination sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

« Chasse au Patrimoine » en Namibie, un inventaire participatif

PARTENAIRES

Conseil National du Patrimoine
Association des Musées de la Namibie
Gouvernements régionaux
Municipalités
Chefs traditionnels
Intervenants régionaux, professeurs d'histoire pour la plupart

L'INVENTAIRE DES MONUMENTS EN NAMIBIE comporte majoritairement des biens correspondant à la période coloniale. Ces biens n'étant pas représentatifs du patrimoine des peuples indigènes, le National Heritage Council of Namibia (Conseil National du Patrimoine de la Namibie) a instauré une « chasse au patrimoine », campagne visant à l'identification d'un patrimoine représentatif des cultures locales. Les Namibiens ont ainsi été encouragés à identifier des sites ou des biens ayant une valeur patrimoniale, ceci par le biais de cartes postales spécialement conçues à cet effet, disponibles dans l'ensemble du territoire.

Le projet a été très bien accueilli dans les régions, et 145 sites et monuments ont été identifiés.

Les listes régionales présentent un vaste éventail d'éléments, comprenant des sites liés aux batailles de libération, des résidences traditionnelles, des sites liés à des rites traditionnels, ainsi que des sites frontaliers, tels que la résidence et le tombeau du roi de *Mandume ya Ndemufayo* de *Oukwanyama* en Angola.

Un certain nombre de sites ont été identifiés sur la base de leur valeur patrimoniale immatérielle. *Omwandi gwontala* par exemple, est un arbre qui a longtemps été le point de rassemblement des chefs traditionnels des différentes subdivisions territoriales du Nord de la Namibie. Les jeunes hommes employés comme « main-d'œuvre contractuelle » qui voyageaient à pied pour rejoindre leur lieu de travail dormaient sur ses branches pour se mettre à l'abri des lions, alors nombreux dans la région. Ainsi, cet arbre fait écho à des souvenirs d'une période amère de l'histoire de la Namibie.

La « chasse au patrimoine » a permis une ouverture vers des sites patrimoniaux qui n'avaient pas encore été identifiés. Ceci est vrai pour le patrimoine immatériel. Il existe aujourd'hui une plus large représentation des différentes typologies de patrimoines. De plus, des sites situés au Nord de la Namibie ont pu être identifiés, ce qui a mis fin à la focalisation géographique sur le Sud et le Centre.

Enfin, une opportunité a été donnée aux populations locales de s'auto-définir en s'identifiant à un patrimoine qui leur correspond. Le fait que les populations, les représentants administratifs locaux et les gouvernements régionaux ont assumé ensemble la tache d'identifier leur propre patrimoine, a permis de responsabiliser chacun, y compris dans son rôle de protecteur du patrimoine.

Intérêts de la démarche participative : inventaire dans l'État de Bauchi

1 & 3 Tombe de Sir Abubakar Tafawa Balewa, premier 1er Ministre du Nigeria
2 Bâtiment de réception dans le palais de l'Emir de Bauchi

LE PROJET D'INVENTAIRE du patrimoine culturel immobilier de l'État de Bauchi répond à une volonté du Gouvernement nigérian de diversifier les ressources économiques du pays, presque exclusivement liées à l'exploitation des richesses pétrolières.

Valoriser ce patrimoine doit favoriser le développement du tourisme culturel, comme source alternative de revenus au profit de la lutte contre le chômage et l'appauvrissement des jeunes générations.

L'inventaire a été réalisé en 2004 grâce à une démarche participative très bénéfique : les représentants des vingt communautés locales visitées ont été invités à définir leur propre conception du patrimoine culturel, au-delà des standards internationaux.
La prise en compte de ces perceptions intimes du patrimoine par les personnes qui en sont les plus proches et qui continuent traditionnellement de le conserver, a garanti leur appropriation du projet d'inventaire et leur implication.

Une telle participation des communautés locales offre de meilleures chances de réussite aux activités futures de conservation, à la mise en valeur et au développement touristique du patrimoine.

L'Architecture Moderne du centre historique d'Asmara

PARTENAIRES
Ministère de la culture
Cultural Assets Rehabilitation Project (CARP)
Ville d'Asmara

LA VILLE D'ASMARA a connu un essor très important lors de la période coloniale. L'architecture a été alors fortement influencée par le mouvement rationaliste qui s'est particulièrement développé en Italie au cours de la première moitié du 20ème siècle.
Libérés d'un certain nombre de contraintes auxquelles ils auraient été soumis en Italie, les architectes qui construisaient en Erythrée, jeunes pour la plupart, ont produit des bâtiments d'une qualité architecturale toute particulière,. L'architecture du rationalisme italien à Asmara possède ainsi nombre de chefs d'œuvre significatifs d'architecture moderne comme le bâtiment *Fiat Tagliero.*
Conscient de cette richesse architecturale, le Ministère de la culture et les autorités de la ville ont initié un travail d'inventaire à l'intérieur du périmètre du centre historique de la ville d'Asmara.

Ce travail d'inventaire de l'architecture moderne a permis d'identifier et de répertorier des ensembles urbains et 400 bâtiments qui ont par la suite fait l'objet d'une protection au titre du patrimoine national.
Les résultats de ce travail de recherche et d'inventaire sur l'architecture du Mouvement moderne d'Asmara ont été présentés dans un Guide du patrimoine moderne d'Asmara[1].
Ce guide montre la validité d'une méthode d'analyse pour l'identification de l'architecture moderniste en Afrique. Il illustre aussi très bien la place de cet urbanisme et de cette architecture modernes dans certaines villes africaines. Enfin ce guide représente une base de travail particulièrement utile pour la préparation d'un projet de conservation et de valorisation de ce patrimoine architectural exceptionnel.

[1] (2000) Cultural Assets Rehabilitation Project (CARP) *Asmara: A Guide to the Built Environment*, Asmara , Eritrea

L'État se rapproche des communautés pour compléter l'inventaire national

1 Site hominidé de Sterkfontein
2 Site archéologique de Thulamela
3 Village de missionnaires de Genadendal
4 & 6 Architecture Ndebele
5 & 7 Robben Island

LA LOI NATIONALE SUR LE PATRIMOINE DE 1999, "National Heritage Resources Act" (NHRA) recommande que l'inventaire et la gestion du patrimoine soient exercés par les structures gouvernementales les plus proches des communautés, et son intégration dans le processus de développement. Toutes les ressources patrimoniales identifiées en Afrique du Sud sont recensées dans une base de données gérée par la South African Heritage Resources Authority (SAHRA).

Les autorités locales sont chargées d'examiner les ressources patrimoniales et d'identifier les sites méritant d'être conservés, généralement avec la participation d'experts-conseils en patrimoine, et toujours avec l'implication des populations locales. Les directives pour mener à bien les enquêtes patrimoniales sont fournies par la SAHRA, ceci afin de garantir l'homogénéité et l'intégration des informations récoltées dans l'inventaire national.
Ces enquêtes sont souvent localisées dans des zones urbaines ou péri-urbaines, des zones menacées par la pression du développement ; aussi, il est important de ne pas négliger les zones rurales dans le processus d'inventaire.

Dans certaines zones, l'inventaire est géré par les trois niveaux d'administration du patrimoine (national, provincial et local). Dans d'autres, une base de données est gérée localement, avec un système qui permet la mise à jour des informations et l'échange de données entre les niveaux.

La SAHRA possède actuellement environ 100 000 références concernant des ressources patrimoniales à travers l'Afrique du Sud, dont 60 000 tombes (principalement liées à la guerre d'Afrique du Sud et aux luttes de libération) et 26 000 en lien avec d'autres sites patrimoniaux (environnement bâti).

Aujourd'hui, les autorités locales reconnaissent les avantages potentiels que représentent les ressources patrimoniales, en matière de gestion responsable, de sensibilisation locale, de développement du tourisme et de dynamique sociale. Aussi, elles s'engagent à mener des enquêtes pour compléter l'inventaire des ressources patrimoniales sud-africaines, travail de longue haleine qui permettra de mieux rendre compte de la diversité des cultures de l'Afrique du Sud.

La ville de Saint-Louis du Sénégal

PARTENAIRES

Mairie de Saint-Louis
Ministère de la culture et du patrimoine classé, Direction du patrimoine culturel
Centre de recherche et de Documentation du Sénégal (CRDS)
Lille Métropole Communauté Urbaine, (LMCU, France)
Ecole d'Architecture de Lille (France)
Ministères des affaires étrangères (FSP)

SAINT-LOUIS, TROISIÈME VILLE DU SÉNÉGAL, est l'ancienne capitale des possessions françaises en Afrique Occidentale. Les traces de ce passé sont toujours visibles dans cette ville qui compte aujourd'hui près de 200 000 habitants. La première implantation coloniale occupait l'Ile de N'Dar qui s'étend sur 2,5 km de long et sur 300 mètres de large, et aujourd'hui le cœur historique de la ville, peuplé de 15000 habitants. Classé au patrimoine national dès 1975, le cœur historique de Saint-Louis acquiert le statut de Patrimoine Mondial en 2000. L'année suivante, le Président du Sénégal promulgue deux décrets, l'un afférent à « l'Inventaire » du Sénégal et l'autre au « Plan de sauvegarde et de mise en valeur » de l'île de Saint-Louis.

Dans le même temps, la Mairie de Saint-Louis organise les premières assises du patrimoine et lance un inventaire de l'île en partenariat avec Lille Métropole en France.
Le projet consistait à :

. rassembler la mémoire de Saint-Louis : histoire, culture, architecture,... (CRDS) ;
. dresser un inventaire urbain et architectural (EAL). Ce travail d'inventaire a duré 4 ans et a donné lieu à l'établissement de fiches sur les ensembles urbains et les unités d'habitation rassemblées dans un système d'information géographique avec une base de données très complète qui comporte trois volets :
  - l'inventaire des sources historiques ;
  - l'inventaire urbain (espaces et entités urbaines) ;
  - l'inventaire architectural (les édifices).

Cet inventaire constitue une étape essentielle pour la connaissance historique de la ville, l'établissement d'un état des lieux et la hiérarchisation du patrimoine. Il est toutefois apparu urgent de bien protéger ce patrimoine contre les ambitions de modernisation qui pourraient s'avérer peu respectueuses du lieu, mais aussi d'interventions directes sur un certain nombre de bâtiments jugés dans un état assez précaire. Cet inventaire a donc constitué une étape préalable particulièrement utile pour l'établissement du plan de sauvegarde envisagé (voir p.56).

SOMMAIRE_**02**

p 46 GHANA **Les Ga Mashie, un peuple de pêcheur attaché à ses traditions**
p 47 GAMBIE **Île James, conservation et gestion participatives**
p 48 MALI **Un musée communautaire en pays Dogon**
p 49 MALI **Les mosquées préservées par la corporation des maçons**
p 50 KENYA **Les habitants mettent en valeur les grottes de leur village**

02

Impliquer les communautés

FAIRE PARTICIPER TOUS LES ACTEURS et usagers à l'élaboration des projets qu'une commune met en place permet d'améliorer considérablement la qualité des décisions prises. Bien que plus lente, cette démarche permet de produire des résultats meilleurs et plus durables, et d'établir des relations de confiance et de coopération entre les différents groupes d'intérêts.

Des groupes différenciés

Il est primordial pour les décideurs de savoir identifier ces différents groupes et leurs intérêts afin d'évaluer les possibilités et les modalités de leur participation :

- le « public » au sens large, est le bénéficiaire potentiel ou consommateur. Il joue rarement un rôle d'acteur ; des sous-groupes peuvent être définis (selon les classes d'âge ou des intérêts spécifiques communs) qui ont chacun des attentes un peu différentes ;
- les « parties prenantes » définissent des groupes qui ont un intérêt manifeste au projet. certains sont directement concernés par le projet parce qu'il aura une influence directe sur leur vie (ex : les habitants d'un quartier dont les maisons doivent être réhabilitées) ; d'autres sont indirectement concernés (ex : un prestataire de service qui pourra toujours se tourner vers d'autres opportunités) ;
- les « acteurs » jouent un rôle actif dans la conception et la réalisation du projet. Ils peuvent inclure des organismes d'État (gestionnaires et services techniques), les organisations de la société civile, les communautés locales, des instituts de recherche et de formation, etc.

Il est important de s'assurer de l'implication de certaines parties prenantes incontournables sans lesquelles la documentation, l'entretien et le renouveau du patrimoine seraient impossibles.

Comment faire

Selon les intérêts, les capacités et les responsabilités de ces bénéficiaires, il est possible de les impliquer à différents niveaux :

- regroupement et diffusion de l'information
  Le public en général sera informé du projet à travers des séminaires et réunions publiques. Les parties prenantes pourront été consultées pour l'analyse des valeurs et le regroupement d'information pouvant influencer le projet à travers des enquêtes, des entretiens, des questionnaires, des évaluations rurales participatives ;
- processus de consultation
  La consultation correspond à une phase de sollicitation des opinions, des acteurs, des parties prenantes et du public. La consultation pourra être thématique selon le groupe. Elle peut impliquer l'organisation d'assemblées locales, les présentations itinérantes et les audiences publiques ;
- participation des acteurs
  C'est à ce stade que les acteurs et le public se réunissent avec les autorités responsables du projet et partagent la propriété et le contrôle du processus décisionnel.

Les exemples qui suivent illustrent comment cette approche a permis non seulement de mener avec succès différentes étapes du processus de conservation, mais surtout d'en accroître l'efficacité.

Les Ga Mashie, un peuple de pêcheur attaché à ses traditions

LA VILLE ANCIENNE D'ACCRA, tournée vers l'océan Atlantique au sud du Ghana, compte plus de 100 000 habitants. Sa population, les *Ga Mashie*, très jeune et largement féminine, y perpétue des pratiques de pêche multiséculaires. Aussi, Le Vieil Accra exprime à travers ses différents tissus urbains des éléments fort de l'identité culturelle des *Ga Mashie*. Trois lieux sont particulièrement remarquables :

- le littoral, espace consacré aux divinités. Il est le cœur du *Vieil Accra*, où s'est installé ce peuple de pêcheurs ;
- le front de mer, paysage spectaculaire associant éléments naturels, bâti monumental et activités humaines. On y retrouve des éléments illustrant la prospérité de la ville : le port avec son phare, les forts, les maisons de commerce ;
- la zone commerciale, la ceinture du *Petit Accra* colonial, où furent construites les maisons de commerce et les résidences particulières de style colonial ou afro-brésilien.

Attachés à ces témoignages, les collectivités locales, représentées par le *Accra Metropolitan Assembly*, ont exprimé leur désir de mettre en valeur ce patrimoine tout en améliorant les conditions de vie dans ce secteur délaissé depuis le transfert du port à Tema.
Une mission d'observation réalisée par l'Ecole du patrimoine africain a été organisée par le bureau de l'UNESCO à Accra. La mission s'est d'abord intéressée à la documentation existante avant de sillonner les hameaux du Vieil Accra et d'identifier ses valeurs imperceptibles avec l'aide de la communauté.
Des séances de travail ont été organisées avec le *Accra Metropilitan Assembly*, le Ministère du tourisme et de la modernisation de la capitale, la Commission nationale pour la culture et des ONGs.

Un programme a été définis de 8 actions :
1. Inventaire et documentation - Définition du périmètre.
2. Conception et mise en place de la signalétique.
3. Réalisation de la carte touristique.
4. Réalisation du guide touristique.
5. Formation des guides.
6. Réhabilitation et équipement d'un édifice en maison du patrimoine.
7. Restauration par des chantiers-écoles des 11 édifices du *Ga Homeland*
8. Réhabilitation de *Ussher Fort.*

1

2

1 Maison particulière
2 Bâtiment administratif
3 Front de mer

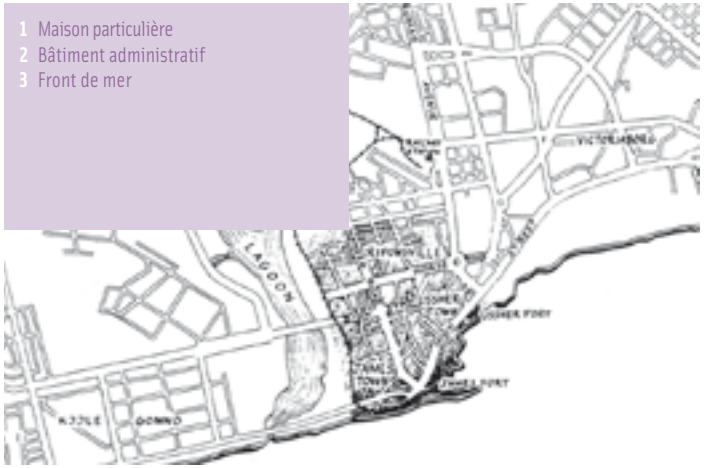

3

Île James Conservation et gestion participatives

L'ÎLE JAMES TÉMOIGNE DES BATAILLES que se sont livrés les commerçants européens pour tirer profit des terres de Gambie et contrôler la traite des esclaves qui sévit dans la région du 16ème au 19ème siècles. Détruit et reconstruit à plusieurs reprises, le fort qui occupe l'intégralité de cette petite île a connu une histoire mouvementée jusqu'à sa destruction partielle en 1779 et son abandon définitif en 1829.

Aujourd'hui, l'île James, bien connue des pêcheurs locaux qui viennent s'y reposer, est un site touristique majeur en Gambie qui reçoit plus de 100 000 visiteurs par an. Mais la manne touristique n'est pas équitablement répartie et les visiteurs en grand nombre déstabilisent l'équilibre social des villages alentours. Les enfants sont particulièrement vulnérables et délaissent parfois l'école pour tenter de tirer profit des touristes.

Afin de mieux canaliser les déplacements des visiteurs et d'éviter les accidents, deux campagnes de conservation ont été organisées en 1997 et 2000, à l'occasion du processus d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Les travaux, qui ont impliqué plus de 30 personnes du village d'Albreda, ont également permis de consolider les parties les plus fragiles du fort. Les interventions se sont voulues les plus discrètes possibles, afin de maintenir l'aspect dévasté du fort, témoignage de son histoire violente. Un effort particulier a été porté sur les matériaux utilisés, entièrement produits localement, comme la chaux fabriquée à base de coquilles d'huîtres. Ces campagnes ont permis de transmettre aux pêcheurs locaux tout le savoir nécessaire à la conservation des ruines.

Plusieurs réunions se sont tenues au village d'Albreda à l'occasion des travaux, pour rechercher des solutions partagées aux problèmes de gestion de l'île et des villages alentours. Ces consultations ont permis de minimiser les tensions liées aux intérêts divergents des parties prenantes, et ont abouti à l'élaboration d'un plan de gestion partagé. Parmi les personnes particulièrement impliquées dans le processus, on peut citer les professionnels du tourisme et ceux du patrimoine, les autorités locales (les chefs des deux villages, les chefs de district, le *Commissioner* et le Gouverneur), ainsi que les maîtres d'école des villages.

Un musée communautaire en pays Dogon

LE VILLAGE DE NOMBORI, peuplé d'environ 1 000 habitants, est un des villages perchés typiques du pays Dogon, fréquenté par bon nombre de visiteurs étrangers.

En 1999, au cours d'une des missions de terrain de la Mission culturelle de Bandiagara, les habitants ont suggéré la construction d'une « maison traditionnelle » pour conserver certains objets de valeur exposés au risque de vol et de trafic illicite. Un processus d'échange et de dialogue a alors été engagé pour définir les grandes orientations et la gestion future de ce lieu.

Les travaux de construction ont démarré en 2001 avec le soutien financier de CARE Deutschland, et grâce à une forte implication des villageois qui ont assuré la taille des pierres, les corvées d'eau et de sable et la fourniture de la main-d'œuvre. Le 19 décembre 2002, le musée de Nombori a été inauguré par le Ministre de la culture.

Ce musée constitue un atout pour le développement local. Il a permis au village de mieux s'organiser pour l'accueil des touristes. Les artisans et vendeurs de copies d'objets d'art y vendent leur production. Il a suscité une forme de cohésion sociale entre les habitants qui y ont déposé volontairement des objets communautaires de famille ou de clan. Il a même favorisé la redynamisation de certaines expressions culturelles matérielles et immatérielles telles que les danses et les traditions orales locales.

Le musée est géré par un comité mis en place au cours d'une assemblée générale du village, dont sont membres à part entière le maire de la commune rurale et le Sous Préfet de Dourou, et contribue ainsi à des nouveaux projets de développement pour le village.

Les mosquées préservées par la corporation des maçons

TOMBOUCTOU EST UNE VILLE MYTHIQUE située sur le fleuve Niger au Mali. Construites en terre et entretenues depuis des siècles, les trois grandes mosquées de la ville, inscrites en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial, continuent de témoigner de l'ingéniosité de la population et de ses maîtres-maçons à prolonger la vie d'édifices vulnérables face aux rares mais violentes intempéries de la région.

A Tombouctou, n'est pas maître maçon qui veut. Pour être capable de conserver les célèbres grandes mosquées de la ville, il faut avoir hérité des secrets ancestraux de sa caste, transmis de génération en génération. Très respectés, les maçons apportent un soin particulier au patrimoine architectural légué par leurs ancêtres. Ils le surveillent de près et dirigent chaque année les travaux collectifs de recrépissage des mosquées auxquels toute la population doit participer. C'est la force de cette corporation qui a permis aux fragiles mosquées de terre de traverser les âges, et d'être toujours en usage.

Depuis l'inscription au Patrimoine Mondial, les responsabilités de conservation n'incombent plus seulement à cette corporation. La Mission culturelle de Tombouctou, branche locale de la Direction nationale du patrimoine culturel du Mali, doit aujourd'hui répondre de l'état de conservation des mosquées et coordonner les acteurs de la ville pour préserver ces biens. La mission accorde un rôle prépondérant à la caste des maçons dans les mécanismes d'entretien, car elle sait que rien ne pourra jamais remplacer leur action. La conservation de ce type d'édifice passe avant tout par le maintien des mécanismes traditionnels de gestion. Il est illusoire de vouloir se débarrasser des charges d'entretien en introduisant des matériaux contemporains comme le ciment. Le ciment semble donner des résultats efficaces à court terme, mais il finit toujours par détériorer les monuments, ainsi que les systèmes et savoir-faire nécessaires à leur entretien régulier.

Les habitants mettent en valeur les grottes de leur village

SHIMONI, VILLAGE DE PÊCHEURS situé au sud Kenya, tire son nom du mot *Shimo* qui signifie grotte en Swahili, en référence aux formations géologiques sur lesquelles le village repose. Ces grottes de corail sont connues depuis longtemps et abritent encore des activités rituelles (*Kayas*). Elles accueillent aussi d'importantes colonies de chauve-souris, dont certaines espèces rares. Ces cavités auraient servi de cache pour les villageois lors des rafles d'esclaves des 18ème et 19ème siècles, et les pêcheurs de la côte, en proie aux attaques des Masaï y auraient également trouvé refuge.

Les habitants de Shimoni ont aujourd'hui peu de sources de revenu. Les revenus de la pêche sont modestes et ceux du tourisme jusqu'à présent, inexistants. Les villageois, aidés par les conservateurs et archéologues des Musées nationaux du Kenya, ont réussi à tirer profit de leurs richesses souterraines. Une partie des grottes a été nettoyée et aménagée, un guichet d'entrée a été installé, et la visite se fait aujourd'hui dans de bonnes conditions, encadrée par des guides natifs du village.

Un comité de gestion a été mis en place pour contrôler l'évolution du site et administrer les recettes des visites. Le rôle des experts des Musées du Kenya a été de faciliter le processus, en encadrant le projet d'aménagement de la grotte et en formant les membres du comité pour assurer la bonne gestion du site. Une fois le mécanisme en place, les agents des Musées du Kenya se sont progressivement retirés pour laisser le comité de villageois entièrement autonome. Ils gardent un rôle de conseillers techniques pour les interventions physiques sur le site.

Aujourd'hui, la gestion de ce site est autofinancée grâce aux milliers de visiteurs annuels, et les recettes permettent même d'investir dans des projets communautaires à Shimoni, concernant l'éducation et la santé.

1 Embarcations de pêcheurs
2 Billetterie a l'entrée du site
3 Une des grottes de Shimoni

1

2

3

SOMMAIRE_**03**

p 52 BURKINA FASO **Un procès-verbal de palabre pour la protection des ruines de Loropeni**
p 53 BÉNIN **Sauvegarde du « village souterrain » d'Agongointo-Zoungoudo**
p 54 MALI **Le tombeau des Askia. Un règlement d'urbanisme spécifique pour ses abords**
p 55 TANZANIE **Des outils pour la protection et la conservation de Stone Town**
p 56 SÉNÉGAL **Un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour Saint-Louis du Sénégal**

03

Établir des mesures de protection

Des lois nationales

Dans leur grande majorité, les pays africains ont une loi cadre qui dresse les grandes lignes de la conservation du patrimoine. Ces lois, associées avec d'autres lois également importantes - urbanisme, protection de l'environnement, lois coutumières -, sont des outils qui, « optimisés », permettent une protection efficace du patrimoine.

Ces lois sont assorties de modalités d'application et permettent la création d'institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la protection, qui disposent parfois de services déconcentrés facilitant ainsi une gestion plus locale de ces biens du patrimoine.

Si l'État se présente donc comme le garant de la protection du patrimoine national, la bonne protection et conservation du patrimoine culturel ne peut se faire sans l'établissement de partenariats sérieux au niveau local.

Les autorités locales ont aussi un rôle majeur à jouer, un rôle d'autant plus important que dans le cadre des processus de décentralisation des pouvoirs en cours aujourd'hui, les responsabilités qui leur incombent sont de plus en plus larges. Bien entendu les détenteurs et propriétaires des biens doivent être parties prenantes.

Des responsabilités et réglementations locales

Les élus sont de plus en plus étroitement associés aux opérations de planification du développement urbain. Ils en deviennent les commanditaires, établissant eux-mêmes les programmes et cahiers des charges, ce qui leur donne un vrai pouvoir sur la maîtrise de la planification urbaine.
Les communes ont aussi l'importante responsabilité d'autoriser certaines activités sur leur territoire et d'attribuer les permis de construire de nouveaux édifices ou de modifier les constructions existantes, autant d'éléments ayant une répercussion forte sur le patrimoine.

Afin que ces autorisations ou interdictions puissent se faire dans de bonnes conditions, il est souvent souhaitable d'établir une réglementation complémentaire à l'échelon local qui permette de définir des règles plus fines qu'une majorité de parties prenantes entendent respecter.

La plupart des systèmes de réglementation et zones de restriction qui ont été établis ces dernières années l'ont été à l'initiative des autorités nationales, en partenariat avec les collectivités locales, en associant de plus en plus souvent les populations et leurs représentants.

S'agissant ici de questions assez techniques et devant s'inscrire dans le cadre réglementaire national, il reste conseillé aux collectivités locales de consulter les ministères de tutelle (Culture, Urbanisme et Logement, Environnement,...) et leurs directions ayant la responsabilité de l'établissement de telles mesures de protection, pour tout ce qui concerne les procédures à engager et les possibilités légales réelles.

Un procès-verbal de palabre pour la protection des ruines de Loropeni

ÉRIGÉE PROBABLEMENT au 18ème siècle, l'enceinte fortifiée de Loropéni s'étend sur un hectare dans une zone peu à peu gagnée par la savane. Les murs en pierre et en terre de cette enceinte portent encore le témoignage d'une histoire trop peu connue : celle des migrations de populations depuis l'actuel Ghana vers le nord à partir du 16ème siècle, du développement du commerce dans la région, celui de l'or et des esclaves principalement et plus généralement, l'histoire de l'insécurité généralisée qui régnait alors en Afrique de l'Ouest.
Ces fortifications révèlent également l'ingéniosité des populations déplacées, capables de s'unir et de puiser dans les ressources du sol afin de concevoir une architecture défensive originale, apte à protéger une population importante.

Les ruines spectaculaires de Loropeni sont le premier bien du patrimoine culturel immobilier du Burkina Faso proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de mieux protéger ce site important du patrimoine africain, la Direction du patrimoine culturel du Burkina Faso a récemment sollicité la concession d'un terrain au pourtour du site afin d'en assurer la protection.

Cette zone de protection a été officialisée par le procès verbal de palabre signé le 10 janvier 2005 par les principales parties prenantes concernées : le préfet-maire, les chefs coutumiers et les notables locaux. Ce document entérine un accord unanime pour l'occupation du terrain ainsi que la création d'un comité local de protection et de gestion. Il affirme également la volonté de chacun de bien contrôler le site et son environnement proche.

Sauvegarde du « village souterrain » d'Agongointo-Zoungoudo

1

2

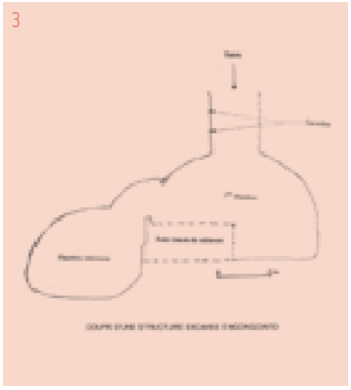
3

1 & 2 Un des puits d'accès
3 Relevé d'une structure
4 La pièce dont la voûte s'est écroulée lors des travaux de construction de la route

4

LE SITE ARCHÉOLOGIQUE d'Agongointo-Zougoundo, constitué d'une série de caves creusées dans le sol, a été découvert fortuitement en février 1998, lors de travaux de construction d'une route dans la sous-préfecture de Bohicon.
Les recherches archéologiques menées par l'équipe béninoise de l'Université d'Abomey-Calavi, en collaboration avec l'Université de Copenhague (Danemark), ont révélé une concentration exceptionnelle d'une cinquantaine de cavités réparties sur 7 hectares. Ces caves sont généralement divisées en plusieurs pièces pouvant servir de salons, de chambres à coucher, de salles de cuisines. Elles sont parfois équipées de puits et certaines possèdent deux niveaux superposés.

L'étude de cette architecture creusée dans les sols ferrugineux vient étayer l'hypothèse d'un village souterrain construit à partir du 16ème siècle sous le règne du roi Dakodonou (deuxième roi d'Abomey), afin de protéger des guerriers, puis de surprendre l'ennemi.

La mairie de Bohicon, très impliquée depuis les premières découvertes, a pris des mesures réglementaires et incitatives pour protéger le site et l'aménager en parc archéologique :

- déviation de la route pour éviter la destruction physique des structures excavées,
- déclaration du site et ses abords comme Zone d'Utilité Publique (ZUP),
- inscription du site dans le Plan de Développement Communal comme centre touristique,
- participation active à l'élaboration d'un plan de gestion selon une approche participative.

La mise en valeur du site d'Agongointo-Zougoundo est inscrite dans le plan communal de développement des zones périurbaines. Avec ce parc archéologique, une base sera créée pour développer de nouveaux pôles touristiques sur les plateaux d'Abomey, de Kétou et d'Aplahoué. Les animations qui sont prévues sur le site vont aussi compléter la gamme des activités du musée d'Abomey, localisé dans les Palais Royaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et très fréquenté depuis les années 1980 (situé à 9 Km environ).

Le tombeau des Askia
Un règlement d'urbanisme spécifique pour ses abords

ÉDIFIÉ PAR ASKIA MOHAMED, Empereur qui régna sur l'Empire Songhoy de 1492 à 1528, le Tombeau des Askia est à la fois un témoin historique unique de l'architecture de type soudano-sahélienne ancienne, et un monument de culte vivant, fédérateur des différentes communautés de la ville de Gao. Il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004.
Seul monument préservé de l'empire Songhoy, le plus puissant de l'Afrique au sud du Sahara pendant les 15ème et 16ème siècles, il a résisté au temps et aux évènements qui ont marqué la vie de Gao.

Aujourd'hui, la conservation et la gestion du Tombeau des Askia sont avant tout assurées grâce à des initiatives locales. Outre les efforts réguliers pour assurer l'entretien et la maintenance du monument, la population et les autorités locales ont collaboré pour mettre en place un règlement d'urbanisme spécifique sur une zone de 82 ha autour du site. Les règles d'urbanisme applicables sont les suivantes :

- les maisons doivent respecter l'architecture de terre, de type soudano-sahélien qui se caractérise par des bâtiments d'un étage maximum et la toiture plate, elle aussi en terre ;
- la hauteur des constructions est limitée à un rez-de-chaussée + un étage, soit un maximum d'environ six mètres ;
- les nouvelles constructions proposées doivent être composées de blocs parallélépipédiques disposés en bordure de rue autour d'une cour et respecter le tissu urbain traditionnel (respect des rues et placettes actuelles) ;
- les toitures doivent êtres horizontales ;
- les décors de type claustra sont proscrits en toiture, de même que les acrotères de plus de 40 cm de haut ;
- les enduits doivent être, si possible, réalisés en banco ou sinon être de couleur ocre, proche de celle de la terre ; sont proscrites les couleurs vives, y compris pour les portes et fenêtres ;
- sont également interdits les panneaux publicitaires sur le boulevard des Askias.

Témoignage :
« J'ai confiance en la population de Gao pour sa capacité de relever ce défi, préserver et valoriser le monument et les éléments qui y sont associés. Depuis plus de cinq siècle, n'a-t-elle pas pu préserver ce trésor qui, pourtant, à traverse bien des moments difficiles… ? »
CHEICK OUMAR SISSOKO, Ministre de la Culture du Mali

PARTENAIRES
Stone Town Conservation and Development Authority,
Municipalité de Zanzibar Town
Ministères de l'eau, de la construction, de l'énergie et de l'Environnement
Autorités gouvernementales de planification de Zanzibar
Urbaniste de la ville
Communautés locales

Des outils pour la protection et la conservation de Stone Town

STONE TOWN EST LE CENTRE HISTORIQUE de la ville de Zanzibar, la capitale politique et économique de l'archipel de Zanzibar. Elle a conservé, quasiment intact, depuis plus d'un millénaire, un paysage urbain superbe, qui en fait, après les plages de l'archipel, l'atout principal du tourisme tanzanien.

Très convoitée, Stone Town est soumise à de multiples pressions. Elles proviennent à la fois de l'industrie du tourisme, mais aussi des importantes activités portuaires et commerciales qui s'y développent. Mais la pression majeure provient sans doute des habitants eux-mêmes, qui ont rarement les moyens d'entretenir leurs maisons.

Dans un tel contexte, il était essentiel que les stratégies de conservation prennent en compte les besoins et exigences des nombreux usagers de ce bien.
Pour ce faire, une loi a été créée en 1994, permettant la mise en place de structures administratives adéquates pour une gestion concertée de ce bien :

- créée en 1990, la Stone Town Conservation and Development Authority (STCDA), organe du gouvernement tanzanien, est responsable du contrôle et du développement de la zone de conservation de Stone Town, conformément au Plan directeur. Elle assure une bonne coordination entre les différents ministères et agences et organisations internationales ;
- mise en place en 2000, la Commission d'Orientation est chargée de conseiller la STCDA dans la mise en œuvre des politiques générales. Elle regroupe sept Zanzibari, dont des représentants de la société civile et d'autres institutions, et assure ainsi la prise de décisions plus sensibles aux réalités locales.

Ces structures complémentaires œuvrent pour assurer la conservation de la vieille ville, tout en encourageant son essor économique.

De nombreuses activités ont pu être mises en œuvre depuis 20 ans :

- des campagnes d'information sont l'occasion de discuter ouvertement des problèmes rencontrés dans la ville et de s'informer sur les procédures pour une meilleure conservation des sites (émissions télévisées, réunions, etc.);
- des programmes de réhabilitation impliquant les habitants ont contribué à sauver des immeubles de la ruine, tout en améliorant les conditions de vie des locataires;
- plusieurs bâtiments classés ont retrouvé leur splendeur d'origine et servent actuellement de centres de formation ou d'hôtels.

Malgré quelques difficultés latentes, liées entre autres à la mise en œuvre progressive de la décentralisation, le système de gestion participative mis en place à Stone Town est exemplaire.

1 House of wonder
2 Ancien fort de Stone Town
3 Rue de Stone Town
4 Habitation typique

Un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour Saint-Louis

PARTENAIRES
Municipalité de Saint Louis
Ministère de la culture et du patrimoine classé, Direction du patrimoine culturel
Convention France-UNESCO
Associations locales

LE CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS se caractérise par un plan urbain régulier, un système de quais ainsi qu'une architecture publique et domestique des 19ème et 20ème siècles de grande qualité. La valeur de ce patrimoine a été reconnue par les communautés locales, nationales et internationales, menant à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2000.

Le centre historique de Saint-Louis est un ensemble complexe dont la conservation et la mise en valeur supposent une coordination aux échelons municipal, régional, national, et international à la fois entre institutions et corps de métiers. Cela implique de disposer de règles bien définies et de moyens et capacités pour les appliquer. Enfin, et surtout, cela implique d'avoir une vision et une politique urbaine claire.

Afin d'assurer sa protection, un décret présidentiel (n°2001.1064 du 11.12) demandait la mise en place d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de l'île de Saint-Louis. Ce PSMV, du ressort de l'État (Bureau de l'architecture et des monuments historiques) est aujourd'hui en cours de finalisation.

Ce PSMV est un document d'urbanisme détaillé qui précise la valeur patrimoniale des différents éléments - rues, places et perspectives, édifices spécifiques, savants ou ordinaires - qui constituent l'identité même du bien protégé. Il s'agit d'un document ayant une valeur juridique qui présente un ensemble de règles (interdiction de démolir, obligation de restaurer à l'identique, nécessité d'employer certains matériaux, de respecter des gabarits) et des indications pour le développement de la ville (espaces protégés, espaces à aménager...).

L'application de ce plan relève de la responsabilité conjointe du maire et de l'autorité nationale compétente en matière de patrimoine, qui ont respectivement l'autorité pour signer les permis de construire et les approuver. Il comprend : un plan des valeurs patrimoniales, un règlement, des cahiers de prescriptions architecturales et urbaines, et un document d'analyse et de réflexion prospective sur la ville et son développement à venir. Cet ensemble a été mis au point en fonction d'une connaissance fine du terrain (inventaire détaillé) et des besoins des habitants, en vue de permettre le développement d'une ville vivante et moderne, soucieuse de son patrimoine mais aussi capable de produire une architecture contemporaine de qualité.

SOMMAIRE_**04**

p 58 MALI **Djenné, conservation d'une ville « Patrimoine Mondial »**
p 59 AFRIQUE DU SUD **Réhabilitation du quartier de Bokaap**
p 60 KENYA **Un bâtiment historique sauvé de la ruine : Leven House à Mombasa**
p 61 NIGERIA **Régénérer une forêt sacrée**
p 62 MALI **Planter des arbres pour conserver un monument : le Tombeau des Askia**
p 63 GHANA **La technique de décoration Ashanti retrouvée**
p 64 KENYA **Réhabilitation d'une carrière désaffectée en parc naturel**

04

Conserver, restaurer, réhabiliter, réutiliser

CHACUN DE NOUS PORTE DES SOUVENIRS, HEUREUX OU AMERS, qui forment son patrimoine personnel. Au même titre une communauté, une région ou un pays choisit de conserver une partie des legs du passé pour créer son patrimoine.

Conserver ces paysages, ces bâtiments, ces objets, ces croyances... n'est pas chose simple, et la mémoire s'efface souvent trop vite. La fragilité de la matière, les conditions climatiques extrêmes, la vulnérabilité de sites millénaires, et par-dessus tout les agissements de l'homme, en constante évolution sociale et culturelle, sont autant de facteurs opposés à la conservation.

Il serait vain de tout vouloir conserver, c'est pourquoi des choix s'imposent. Mais sur quels critères choisir, quels éléments méritent plus que d'autres d'êtres conservés, et quel degré d'intervention va-t-on se permettre, entre une restauration très soucieuse de l'authenticité et des matériaux d'origine de l'objet ou du lieu, et une réhabilitation qui permet de le faire évoluer pour répondre à des besoins actuels ?

Les réponses varieront en fonction des opportunités disponibles et des valeurs attribuées par la population à son patrimoine, car ce sont avant tout des valeurs que l'on souhaite transmettre aux futures générations. L'analyse des valeurs d'un bâtiment par un groupe représentatif de la population est la condition préalable à toute intervention sur le patrimoine. Une fois celles-ci établies, il devient possible de décider ce qu'il vaut mieux laisser à l'abandon, conserver en l'état, restaurer à un état initial, ou transformer.

Pour prendre un exemple architectural, restaurer un château ruiné par une guerre serait une erreur si la valeur principale qui lui a été attribuée est de témoigner de la violence du conflit ; le maintien à l'état de ruine est alors nécessaire. Au contraire, si la valeur d'un bâtiment est purement architecturale, il convient de le maintenir dans un bon état de conservation. Cela n'empêche pas de lui accorder une nouvelle fonction, s'il n'y a pas conflit de valeur. C'est ainsi qu'un fort peut se transformer en bâtiment administratif, ou qu'une prison peut se transformer en musée. Mais la muséification des bâtiments anciens n'est pas la seule option ; il existe beaucoup d'autres fonctions économiquement plus viables (logement, école, restaurant, commerce), qui permettent de couvrir les dépenses d'entretien.
La démarche est similaire quand il s'agit d'une ville, ou d'un quartier historique : la conservation prendra en compte la forme et la qualité de l'aménagement urbain, de l'architecture qui la constitue, des espaces non bâtis, leur histoire et aussi leur usage. Le maire, dans ses choix, s'attachera à concilier les besoins d'amélioration des conditions de vie des habitants avec la conservation du patrimoine.
La conservation du patrimoine passe aussi par la conservation de coutumes, de savoir-faire et de techniques parfois menacés, qui vont permettre de respecter l'authenticité des œuvres traitées. Dans certains cas, la pérennité des pratiques de conservation dépend de la disponibilité des ressources naturelles, comme certaines essences d'arbres ou de plantes qu'il faut veiller à renouveler.

De manière générale, il ne faut jamais oublier que prévenir vaut mieux que guérir. L'entretien préventif et la bonne gestion des sites restent le meilleur moyen de ralentir leur dégradation, et de loin le moins coûteux. Des actions régulièrement répétées ont également l'avantage de maintenir en vie les savoir-faire, et évitent les reconstructions épisodiques sacrifiant l'authenticité.

La conservation du patrimoine est donc une entreprise délicate, qui doit être partagée par un groupe pluridisciplinaire d'acteurs. Les usagers et riverains des sites sont souvent les mieux renseignés et les mieux à même de participer à leur bonne conservation et il faut faire appel à eux. Des règles de bon sens ont été définies dans les chartes internationales (Charte de Venise - 1964, Charte de Burra - version 1999), et il est aussi recommandé de s'entourer de professionnels de la conservation qui les connaissent avant d'engager des actions qui pourraient s'avérer irréversibles.

Djenné, conservation d'une ville « Patrimoine Mondial »

PARTENAIRES
Municipalité de Djenné
Mission Culturelle de Djenné
Musée National d'Ethnologique de Leyden, Pays Bas
Corporation des maçons de Djenné

DJENNÉ EST UNE MAGNIFIQUE VILLE du Mali depuis longtemps réputée pour son exceptionnelle architecture de terre. Au 20ème siècle, cette ville florissante perd son statut de carrefour commercial. Les sécheresses l'appauvrissent et les Djennenkés se voient contraints de migrer vers d'autres villes. Djenné connaît alors un déclin et de nombreux bâtiments tombent en ruine, faute d'entretien.

Sauvegarder le patrimoine architectural n'était plus alors une simple question technique de conservation, mais nécessitait une réflexion sur les questions socio-économiques posées par les Djennenkés.

Le Projet de restauration et de conservation de l'architecture de terre, engagé en 1996 sous la direction de la Mission culturelle de Djenné avec le soutien des Pays-Bas, a permis de restaurer plus de 100 maisons en 10 ans et de former les artisans à la restauration dans le respect des techniques de construction locales.

Les chantiers ont aussi permis de créer près de 300 emplois (maçons, manœuvres, vendeurs de bois, potières, etc..) et de retrouver la beauté de la ville. La fréquentation touristique s'est accrue (plus de 15 000 visiteurs par an) et a généré des revenus conséquents (en 2005, plus de 20 000 euros de taxes de séjour et des revenus indirects provenant des produits de l'artisanat, du guidage, de l'hôtellerie) .

Les Djennenkés, à travers de nombreuses séances de sensibilisation, ont compris que la restauration de ces maisons participe à la qualité de leur vie. Ils tirent un bénéfice du tourisme, mais surtout voient leur habitat amélioré. En effet, les ruines devenaient souvent des dépotoirs, affectant ainsi les bâtiments mitoyens et l'ensemble du système d'assainissement de la ville.

Le projet a donc créé une dynamique dans la ville qui se mesure aujourd'hui au nombre d'initiatives de restaurations lancées par les privés. Il a permis de reconnaître le rôle primordial que joue la population dans la conservation non seulement de la célèbre Mosquée de Djenné, mais de la ville dans son ensemble.

PARTENAIRES
Bokaap Civic association
Municipality of Capetown
SAHRA

Réhabilitation du quartier de Bokaap

BOKAAP EST UN QUARTIER HISTORIQUE, situé au nord-ouest du Cap. Vers 1730, des habitations rurales se sont installées sur les collines de Signal Hill et Lion's Head. En 1790, le Cap a connu une extension, vers cette zone où est ainsi apparu le Bokaap, aux constructions simples en toit terrasse. Après 1840, le quartier s'est densifié, des logements locatifs ont été construits pour satisfaire les besoins des artisans et pour accueillir les esclaves libérés du Cap. Au cours du 19ème siècle, le Bokaap était un quartier d'habitation au tissu social complexe, composé de populations musulmanes, chrétiennes, d'ouvriers irlandais, d'Africains, de soldats, d'esclaves libérés, de charpentiers, de maçons et de pêcheurs.
Des architectures simples, résultat d'une adaptation au contexte environnemental, créées avec les matériaux disponibles sur le site et aux influences culturelles mélangées, ont produit un paysage urbain remarquable par son harmonie et par les interactions sociales qu'il a pu susciter. Aujourd'hui cette qualité demeure.

Dans les années 40, la ville du Cap s'est lancé dans une modernisation urbaine fondé sur les modèles internationaux. Les autorités locales ont fortement encouragé l'abandon et la démolition des propriétés vétustes, situées aux limites est et ouest de la ville. Ce mouvement a bénéficié d'une impulsion supplémentaire suite à la signature de deux décrets concernant la résorption des taudis, le *Slum Clearance Act* et le *Group Areas Act*. En 1960, connaissant un traitement particulier, le quartier du Bokaap avait été alors choisi par les autorités nationales comme zone d'habitation destinée à la communauté musulmane du Cap.

En 1969, la loi sur les musées, (*National Museums Act*) a permis la création d'une structure chargée d'identifier les monuments nationaux et de déclarer des secteurs ayant une valeur culturelle exceptionnelle. Ceci a poussé la ville du Cap à se lancer dans un programme de restauration de 67 maisons dans le Bokaap. Ce programme a connu un succès relatif, et en raison du manque d'intérêt porté par l'administration sur ce genre de projets, dans un contexte d'Apartheid, un bon nombre de maisons n'ont pas pu être réhabilitées. De plus, les membres de la communauté de Bokaap étaient soupçonneux vis-a-vis des initiatives venant des autorités locales, et avaient décidé de ne pas participer à l'entreprise de sauvegarde de ce secteur, malgré ses qualités exceptionnelles, du point de vue culturel, social et urbanistique.

L'abolition de la législation fondée sur la ségrégation raciale, résultat du processus de démocratisation en Afrique du Sud, a permis un changement de situation dans le Bokaap.
La communauté a pu voir l'intérêt des démarches de protection du patrimoine urbain dans d'autres secteurs de la ville. En conséquence, le Bokaap est géré comme une zone urbaine patrimoniale bien que sans l'être juridiquement. La municipalité a déjà prévu de classer officiellement le Bokaap afin de garantir sa protection et d'obtenir des aides permettant aux habitants de réhabiliter leurs logements.

Un bâtiment historique sauvé de la ruine : Leven House à Mombasa

CETTE DEMEURE LOUÉE PAR LE PROTECTORAT BRITANNIQUE dès 1824 a connu plusieurs affectations et logé d'illustres personnages de l'histoire de la côte swahili. Menaçant de s'écrouler, elle a été abandonnée dans les années 1990 puis rachetée par les musées du Kenya, qui l'ont protégée au titre du patrimoine national et ont souhaité lui trouver une nouvelle fonction.

Le sauvetage de cette demeure s'est fait en plusieurs phases :

PHASE 1 Etude du bâtiment et nettoyage succinct du pourtour - 2001.
PHASE 2 Mise hors danger de la structure (nettoyage, drainage et étayage) - 2002.
PHASE 3 Consolidation de la structure et reconstruction des parties fragiles - 2005.
PHASE 4 Restauration complète - 2006.

Chaque étape de ce projet a été pensée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, plus de 45 personnes, agents techniques, responsables politiques ou riverains. Leur contribution a été décisive dès l'identification des valeurs du site, qui se sont révélées bien plus riches que celles formulées par les seuls conservateurs. Ils ont ensuite pensé ensemble le projet de réhabilitation, en proposant plusieurs usages possibles pour le bâtiment, qui permettraient de créer des activités pour les habitants du quartier tout en préservant les valeurs identifiées. De nombreuses suggestions ont été exprimées, mais seules les plus viables économiquement ont été retenues. Le choix s'est finalement arrêté sur trois usages :

- un espace d'activité au rez-de-chaussée, occupé par des artisans traditionnels de la vieille ville ;
- un musée de la culture swahili avec espace de recherche au premier étage ;
- des bureaux au dernier étage destinés à l'équipe de conservation de la vieille ville.

Régénérer une forêt sacrée

SELON LA COSMOGONIE YORUBA, la déesse Osun fut transformée en rivière à la suite d'un conflit qui l'avait opposé à "Oba", l'une des épouses de Chango. La rivière Osun prend sa source à Igede-Ekiti, traverse Osogbo avant de se jeter dans l'océan Atlantique. L'eau de cette rivière est considérée comme une véritable «source de vie» dotée de vertus curatives et protectrices, et favorisant la fécondité. Cette eau est également employée lors de rituels divinatoires.
On dit que la déesse Osun habite dans une forêt située dans un méandre de la rivière, à proximité de Osogbo, la Forêt Sacrée de Osun-Osogbo.

La Forêt Sacrée est considérée comme le cœur du royaume. Les poissons et autres animaux totem représentent la déesse Osun. La forêt est traditionnellement ornée de sculptures de bois, de pierre, de métal, et de terre, représentant les différentes divinités présentes dans le lieu.
Elle constitue le dernier exemple de la cosmogonie du peuple Yoruba.
Le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial comme paysage culturel (une zone de 75 ha et une zone de 47) et protégé au titre des lois nationales et locales. Outre les qualités culturelles, il possède une biodiversité très riche, qui compte plus de 400 espèces animales et 63 familles florales (en comparaison, la réserve de Okomu comprend seulement 127 espèces animales et 44 familles florales). Sept espèces de primates, trois de reptiles et deux de pangolins, parmi lesquelles on trouve aussi des espèces en voie d'extinction, habitent la forêt.

La chasse, la pêche, le braconnage et le dépôt d'ordures sont traditionnellement interdits dans ce lieu sacré, et des sanctions fortes sont prévues pour ceux qui ne respectent pas ces interdictions. Ceci a permis de protéger la grande variété de plantes médicinales qui constituent aujourd'hui un élément fort du patrimoine local, et dont bénéficient pleinement les herboristes traditionnels.

Mais en 1999, une étude a montré que seul 70% de la surface du site avait gardé son système forestier. Des plantes envahissantes risquaient d'accentuer cette perte. Pour endiguer ce processus, la Commission Nationale des Musées et des Monuments du Nigeria (NCMM) organise à l'heure actuelle des actions visant à remplacer progressivement ces plantes par des petits arbres typiques de la région, afin de contribuer à la régénération d'un environnement de forêt, favorisant le développement des espèces.

Planter des arbres pour conserver un monument : le Tombeau des Askia

PARTENAIRES

Direction nationale du patrimoine culturel
Direction régionale de la jeunesse et de la culture de Gao
Service de l'environnement de Gao
Mairie de Gao
Africa 2009

LE TOMBEAU DES ASKIA, construit en 1495 par Askia Mohamed et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial comme seul monument témoignant de l'Empire Songhoy (15ème et 16ème siècles), est un exemple éminent d'architecture soudano-sahéliene qui se caractérise par l'originalité de son organisation, la forme pyramidale du tombeau et aussi la surprenante forme des pièces de bois qui composent son échafaudage permanent.

Le bois est en effet, avec la terre crue, un des principaux matériaux constitutifs de cette architecture. L'essence utilisée (*Hassou*) est particulièrement résistante et a permis à cet ensemble de traverser plus d'un demi-millénaire. Cependant, malgré le caractère imputrescible de ce bois, certains éléments se sont détériorés et ont dû être remplacés. Ce bois étant très rare on a progressivement utilisé d'autres essences, dénaturant ce monument exceptionnel.

En prévision des futurs besoins, la Comité de Gestion a lancé un programme de plantation de bois de *Hassou* aux abords du site. Ceci est apparu logique car les écrits racontent que Askia Mohamed avait fait construire cet édifice dans un lieu couvert d'une forêt de *Hassou*. La pépinière a été lancée en 2005 et, après une longue période nécessaire à la mise au point du processus de germination, les premiers plants ont pu être mis en terre. Ce programme est une innovation au Mali et suscite beaucoup d'intérêt car ces arbres résistent bien à la sécheresse et la qualité de leur bois est très appréciée. La plantation autour du Tombeau a été inaugurée par le maire de Gao, qui pense élargir cette initiative à d'autres zones de la commune.

Le service de l'Environnement de Gao a saisi cette opportunité pour lancer des plantations de *Kodiéli* et de palmiers *Doum* recherchés pour les charpentes des terrasses et la fabrication d'objets d'art. Les services nationaux de l'environnement ont été aussi très intéressés. Cette initiative ouvre des perspectives pour d'autres régions du Mali, avec des possibilités envisagées de régénération des diverses espèces qui alimentent les économies locales, notamment dans les domaines de la construction et de l'artisanat.

1

2

3

4

1, 2 & 3 Travaux collectifs d'entretien
4 Le maire de Gao lors du lancement des plantations de Hassou
5 La pépinière

5

PARTENAIRES
Ghana Museums and Monuments board
CRATerre
UNESCO
Ambassade de France

La technique de décoration Ashanti retrouvée

4

LES RICHES ORNEMENTATIONS de l'architecture *ashanti* ont fait leur réputation. Il ne subsiste pourtant que dix temples décorés autour de Kumasi, tous inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces bas-reliefs en terre résistent mal aux intempéries, et la disparition, dans les années 1980, du savoir-faire nécessaire pour les réaliser, liée en partie à la disparition des prêtres féticheurs, a entraîné la lente destruction de ces vestiges uniques. Des tentatives de restauration au ciment n'ont fait qu'accélérer le processus, et seule une restauration du savoir-faire traditionnel pouvait sauver la situation.

Ces décorations s'érodent lentement chaque année, mais des dégâts plus sévères surviennent lorsque des tempêtes localisées abîment une toiture. La clef de la conservation réside dans l'entretien régulier des décorations après chaque saison des pluies.

La stratégie de sauvegarde des décorations et de restauration du savoir-faire, initiée par les musées du Ghana (*Ghana Museums and Monuments Board*) avec le soutien de l'UNESCO et de l'ambassade de France, a duré quatre ans (1999-2002). La première étape a consisté à résorber tous les problèmes de drainage et de fuites de toiture, pour mettre les structures hors d'eau. C'est à partir de la deuxième année seulement que les premières tentatives de reproduction des décorations ont été entreprises. Sur la base de témoignages d'anciens qui avaient eu la chance de voir ces ornementations mises en œuvre dans le passé, des essais ont d'abord été faits sur des murs tests, à l'écart des décorations originales. Si les premiers résultats n'étaient pas concluants, de nombreux essais ont permis de progressivement réapprendre les gestes oubliés. Il a fallu compter une centaine d'heures de travail sur les murs pour qu'un agent des musées du Ghana puisse parfaitement maîtriser la technique des bas-reliefs, et soit capable de réparer les motifs les plus complexes.
Ce projet de restauration comprenait également un volet promotion, qui a permis la production d'un livret et la mise en place d'un musée de site, permettant de récolter les financements indispensables à l'entretien régulier. La gestion des sites résulte d'une collaboration étroite des musées du Ghana avec les associations villageoises et les autorités locales.

Réhabilitation d'une carrière désaffectée en parc naturel

INSTALLÉE AU KENYA EN 1952, la cimenterie Bamburi (devenue plus tard Lafarge), a en quelques décennies, transformé en paysage lunaire plus de 400 hectares des cotes de Mombasa.

En 1970 l'entreprise concernée par son impact dévastateur sur le paysage a décidé d'engager la réhabilitation des anciennes carrières.

C'était un défi de taille : à la fois recréer l'environnement détruit par le processus d'extraction et mettre en place un système de réhabilitation - gestion autosuffisant économiquement.

Il a fallu à l'entreprise plus de 20 ans pour réhabiliter 150 ha de carrière en réserve naturelle. Les rares espèces végétales et animales qui pouvaient proliférer dans cet environnement hostile ont d'abord été identifiées. Seule la Casuarina pouvait y survivre et se développer pour recréer le microclimat nécessaire aux futurs développements. Ces premières conditions réunies, un écosystème a progressivement été mis en place : des mille-pattes ont produit l'humus nécessaire pour accueillir d'autres espèces végétales et animales, des papillons et autres animaux ont participé à la pollinisation des plantes... Ainsi, là où il y avait le désert, vivent aujourd'hui plus de 400 espèces de plantes indigènes, 31 espèces de plantes en danger, et plusieurs espèces animales.

Cette réhabilitation n'est pas sans coût, et pour garantir la viabilité du projet, le site a été ouvert au public.

Les droits d'entrée de plus de 100 000 visiteurs par an ont permis d'étendre le projet et de créer des produits et services pour les visiteurs (parcours santé, zoo, aires de jeux...).

1, 2 & 3 Phases de transformation de la carrière en parc naturel
4, 5 & 6 Espèces animales vivant aujourd'hui sur le site

SOMMAIRE_**05**

p 66	BURKINA FASO	**Concilier tradition, conservation et développement au Na-Yiri de Kokologho**
p 67	TOGO	**Des bornes fontaines réaménagées au coeur des quartiers de Lomé**
p 68	MALI	**Apprendre dans un cadre architectural traditionnel : les CLAEC de Bamako**
p 69	SÉNÉGAL	**Architectures Traditionnelles pour des campements touristiques**
p 70	MALI	**Un bâtiment scolaire bien intégré au paysage culturel**
p 71	GHANA	**La pierre sacrée de Larabanga dévie une route**
p 72	NIGER	**Mieux intégrer l'affichage et les installations temporaires dans le paysage urbain**
p 73	GAMBIE	**Deux sites mégalithiques majeurs ouverts au public**
p 74	MALI	**L'art dans la ville : monuments et places publiques de Bamako**

05

Aménager en respectant et valorisant les traditions

LES RÈGLES INTERNATIONALEMENT établies pour l'aménagement spatial en milieu urbain sont généralement en conflit avec les pratiques culturelles locales :

- pour les espaces privatifs : la forme et la taille des parcelles de terrain modernes ne correspondent plus à celles des concessions traditionnelles et les manières de vivre des familles et des individus s'en trouvent complètement changées, ce qui peut poser des difficultés pour les habitants ;
- pour l'espace public : on assiste à des conflits récurrents, voire permanents, entre les activités informelles de la vie traditionnelle et l'espace qui tend à se formaliser. Par exemple, les populations occupent souvent l'espace de la voirie pour dresser les tentes (apatam) des veillées funéraires. Plus important encore, le commerce s'exerce bien davantage dans les rues que dans les bâtiments des marchés, et les petits restaurants servent leurs clients dans des baraques implantées sur les emprises de voirie.

Au-delà des conditions économiques qui expliquent ces faits, il existe chez les aménageurs une certaine difficulté à intégrer, dans leur conception souvent trop conventionnelle des espaces formels, les modes de vie profondément ancrés dans des valeurs culturelles différentes. Ces modes de vie sont pourtant souvent une force réelle pour survivre d'abord, améliorer ses conditions de vie, et surtout, vivre en harmonie avec les autres membres de la communauté.

Un autre aspect bien souvent ignoré réside dans la signification de certains lieux ou espaces ayant pour la communauté une valeur, soit liée à leur caractère sacré, soit à leur fonction sociale - aires de jeux, espaces conviviaux et lieux de rencontres. Là encore, cette ignorance peut entraîner leur disparition, représenter une perte considérable pour les habitants et déstabiliser les communautés et leurs membres.

Tout projet d'aménagement urbain devrait donc commencer par un travail d'enquête permettant de bien cerner les composantes, les lieux et l'essence des pratiques culturelles des habitants dans le milieu où l'on veut intervenir. Ceci permet de bien définir les éléments existants devant être respectés et de prévoir, dès la programmation, les besoins liés aux comportements culturels.

Deux autres points sont également importants dans la conception urbaine :

- le marquage des espaces et leur hiérarchisation, qui permet aux habitants de les reconnaître, de fixer des points de repères forts et de se les approprier ; cela amène d'ailleurs souvent à un meilleur comportement citadin : ces lieux ou bâtiments repères seront bien tenus et entretenus ;
- la recherche, comme cela existe dans les cultures traditionnelles, d'un bon équilibre entre les éléments bâtis et les éléments naturels. Un parc aménagé, quelques grands arbres, des pelouses ou encore des buissons, sont des façons de créer des espaces de confort et de convivialité à l'usage des habitants ou des visiteurs.

Les maires, les collectivités locales, peuvent influencer très fortement les professionnels chargés des travaux de conception urbaine (Plans de développement urbain) et peuvent même préparer le travail en dressant ou faisant dresser un cahier des charges précis.
Ainsi réussira-t-on une programmation urbaine satisfaisante non seulement des besoins d'ordre technique (voiries, réseaux divers) mais aussi un ensemble de besoins d'ordre plutôt culturel et social. Enfin, cela permettra de maintenir des espaces et éléments du patrimoine qui contribuent à la qualité de vie des habitants et de leurs visiteurs.

Concilier tradition, conservation et développement au Na-Yiri de Kokologho

PARTENAIRES
Naaba de Kokologho
Communautés du Département de Kokologho
Direction du Patrimoine Culturel du Burkina Faso
Africa 2009

LE NA-YIRI DE KOKOLOGHO est la résidence officielle et privée du Naaba Kaongo, chef traditionnel Mossi consacré par le Moogo Naaba, chef suprême du Royaume de Ouagadougou.

Situé à une cinquantaine de kilomètres de Ouagadougou, le Na-Yiri revêt un intérêt culturel et architectural certain. Son architecture, tout en portant les empreintes des multiples influences culturelles qui se sont développées pendant la deuxième moitié du 20ème siècle, respecte un grand nombre de règles traditionnelles Mossi.

Il est aussi l'un des rares Na-Yiri du royaume qui conserve encore sa forme d'origine, son authenticité de fonction et d'usage, alors que la plupart des Na-Yiri construits à cette époque sont aujourd'hui en ruine.

S'il est encore bien entretenu, la charge de son entretien est lourde, et nécessite d'importants moyens humains et financiers. C'est ainsi qu'en collaboration avec le Naaba, un système de conservation durable du site a été mis en place qui doit également participer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté, à laquelle incombe une importante partie de ces travaux.

La valeur patrimoniale du Na-Yiri et sa localisation stratégique avaient aussi encouragé le Naaba à programmer, dans le respect de la tradition, la promotion touristique du site.

Ainsi, plusieurs activités ont été mises en place :
- un circuit de visite respectueux du calendrier traditionnel et préservant les lieux sacrés et privés du Na-Yiri a été élaboré ;
- des livrets et des cartes postales valorisant le site et son histoire ont été produits et le bénéfice issu de leurs ventes permet la rémunération des guides et participe au frais d'entretien du Na-Yiri ;
- des panneaux solaires, utiles à l'exposition installée dans certaines parties accessibles du site, génèrent assez d'énergie pour éclairer le quartier avoisinant, jusqu'alors non électrifié ;
- un forage a été mis en œuvre aux abords du site. Il a non seulement facilité les travaux de réfection des enduits de terre et la préparation de la bière de mil pour les fêtes traditionnelles, mais a aussi permis aux voisinages de bénéficier d'eau potable.

Indirectement, ce projet a contribué au maintien de la cohésion sociale autour de ce chef traditionnel qui, de par sa fonction, joue un véritable rôle social dans l'ensemble du département, notamment dans les actions de lutte contre l'excision et la prévention du VIH/SIDA.

1 Fête traditionnelle annuelle au Na-Yiri
2 & 3 Vue du Na-Yiri

1

2

3

Des bornes fontaines réaménagées au cœur des quartiers de Lomé

1 Vue d'une ancienne borne fontaine
2 Kiosque à eau en activité
3 Un kiosque à eau dans le quartier Tokoin

UN VASTE PROJET visant à réhabiliter et à redynamiser le réseau de fourniture d'eau potable est en voie d'achèvement à Lomé. Dans cette ville d'un million d'habitants, les conduits érodés ont été remplacés par de nouvelles canalisations et des branchements individuels au réseau ont été réalisés afin de mettre en place un système d'abonnement géré par une entreprise privée.

Cette initiative de l'Union des Communes du Togo et de la société distributrice (RNET), a été accompagnée d'une réflexion sur la place des fontaines à eau, comme lieu de convivialité entre les femmes de Lomé.
En effet, les fontaines publiques implantées soit aux grands carrefours sur des petites parcelles résiduelles soit à l'intérieur des quartiers, sont traditionnellement considérées par ces femmes comme des espaces de rencontres qui animent la vie des quartiers.

Le projet qui visait à améliorer ces points d'accès à l'eau pour tous afin de leur donner un visage plus humain a avancé en plusieurs étapes :

- enquêtes préalables auprès des usagers pour comprendre le fonctionnement social des bornes fontaines et définir les éléments susceptibles de l'améliorer ;
- organisation d'un concours d'idées (auprès de jeunes architectes) pour dessiner des modèles de kiosques à eau ;
- réalisation d'une dizaine de premiers kiosques dans des quartiers de Lomé en 1998-1999.

Les anciennes fontaines publiques, simples socles en béton munis d'un tuyau et d'un robinet, ont ainsi été reconverties en véritables kiosques à eau architecturés qui améliorent considérablement le cadre de vie des usagers d'un point de vue pratique et esthétique. Encouragées par le succès de cette action de proximité, les autorités communales comptent désormais construire de nouveaux kiosques à eau et également soutenir les initiatives visant à améliorer le mobilier urbain, telles que les projets d'aménagement d'abribus et d'aires de repos récemment réalisés par différents opérateurs.

Apprendre dans un cadre architectural traditionnel : les CLAEC de Bamako

AU MALI, OÙ LA MOITIÉ DE LA POPULATION a moins de 20 ans et le taux de scolarisation est seulement de 46 %, l'éducation est un des axes prioritaires du développement. Aussi, dans le cadre du jumelage-coopération entre la ville d'Angers et la ville de Bamako, un projet commun a été engagé en 1992 qui a permis de réaliser dans chacune des six communes du District de Bamako, un CLAEC (Centre de Lecture et d'Animation Enfantine Communal) pour assurer l'encadrement et l'éveil de la petite enfance.

Les CLAEC ont pour but d'une part, de former, d'informer et d'offrir des loisirs aux enfants âgés de 3 à 12 ans, et d'autre part, de permettre aux enfants plus âgés de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions. Environ 250 enfants sont inscrits dans chaque CLAEC, essentiellement d'âge préscolaire, entre 4 et 6 ans. Les plus grands fréquentent généralement les centres les après-midi et en début de soirée.

Chaque centre comprend un bâtiment principal abritant une vaste salle d'activité avec une partie «bibliothèque» et «audiovisuel», un préau annexe pour les travaux manuels, un petit théâtre et une paillote dans laquelle on trouve des ustensiles de cuisine. Des tables de travail et des éclairages ont été installés dans la cour pour permettre aux adolescents du quartier de venir travailler le soir.

En concertation avec des parents, des enseignants et des bibliothécaires, les responsables du projet ont choisi de construire des bâtiments réellement adaptés au contexte local, en s'inspirant des avantages qu'offre l'architecture traditionnelle. Les matériaux utilisés pour la construction sont des briques de terre crue appelées banco, qui répondent aux contraintes climatiques locales et sont très répandues dans le patrimoine architectural de la région. De même les surfaces murales sont peintes suivant des techniques traditionnelles.

Avec presque 15 ans de recul, l'expérience montre que l'enseignement des enfants dans un cadre architectural traditionnel et sain a considérablement contribué à atteindre le principal objectif fixé : donner aux enfants, dès le plus jeune âge, la possibilité et le goût d'apprendre.

1

2

1 La cour du CLAEC
2, 3 & 4 Animations et spectacles dans la cour du CLAEC

3

4

Architectures Traditionnelles pour des campements touristiques

AU MILIEU DES ANNÉES 70, l'association ENDA Tiers Monde entre en collaboration avec les responsables de la région de Casamance et plus particulièrement avec l'association Ufufal et la mairie de Oussouye pour mettre en place des projets de développement. Un de ces projets montre comment le patrimoine culturel peut contribuer à améliorer les conditions de vie et le développement, tout en permettant de mobiliser largement les habitants.

L'idée de la construction du campement (hôtel de brousse) a été partagée avec les responsables de l'Ecole d'architecture de Dakar. A partir d'une étude des pratiques traditionnelles de construction, plus particulièrement dans le village voisin de Mlomp où se trouvent des constructions à étage, a été conçu un campement de style traditionnel, faisant usage de matériaux locaux, tout en offrant des prestations. Cela a permis de réaliser la construction avec la participation de plus de 160 ouvriers bénévoles.

Dès son ouverture, ce campement a eu un grand succès auprès des touristes qui y trouvaient à la fois une ambiance très africaine, mais aussi un confort minimal, notamment pour ce qui est des équipements sanitaires et de l'offre culinaire qui, tout en restant traditionnelle, était adaptée.

La construction de ce campement à Oussouye a permis la création de 12 emplois permanents. A la fin des années 80, le campement dégageait déjà un bénéfice annuel de plus de 5 millions de Fcfa, ce qui a permis des réinvestissements dans d'autres activités productives (artisanat, pêche,...).

1 Campement de Oussouye
2, 3 & 4 Divers campements basés sur le modèle de la case à impluvium

1

2

3

Ce succès a engendré de nouvelles initiatives dans la région. D'autres campements ont été construits, mettant en valeur diverses typologies d'architectures traditionnelles, dont celle toute particulière de la case à impluvium. L'ensemble de ces campements permet à la Région de proposer des circuits touristiques très attractifs qui connaissent un succès grandissant auprès des visiteurs européens et aussi africains. Cet ensemble dynamique contribue, à la fois directement et indirectement, au développement local.

4

Un bâtiment scolaire bien intégré au paysage culturel

PARTENAIRES
Mission Culturelle de Bandiagara
Association Mali Initiative
Association de parents d'élève de Bégnématou
CRATerre-ENSAG
Direction régionale de l'Enseignement de Base

LE SITE DE LA FALAISE DE BANDIAGARA, communément appelé pays Dogon a été inscrit en 1989 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour ses qualités à la fois paysagères et culturelles. Ce site particulièrement attractif retient l'attention de nombreux opérateurs, gouvernementaux, internationaux, mais aussi d'ONGs et investisseurs privés.

C'est ainsi que de nombreux projets de développement sont mis en place dans cette zone, comprenant souvent des constructions dans lesquelles se déroulent diverses activités. Si ces nouvelles infrastructures contribuent au développement local, il n'en reste pas moins que leur mauvaise implantation et l'usage de formes architecturales étrangères à celles du site finissent par avoir un impact très négatif sur les qualités paysagères qui ont permis au site d'accéder à cette importante reconnaissance internationale qu'est l'inscription au Patrimoine mondial.

Consciente de cet état de fait, la Mission culturelle de Bandiagara a cherché des partenaires qui, sensibles à cette question, pourraient l'aider à établir des propositions architecturales permettant une meilleure intégration dans le paysage et qui pourraient aussi valoriser les matériaux et techniques de construction locales.

Une des expériences les plus réussies dans ce domaine est celle menée avec CRATerre-ENSAG et l'association Mali Initiative dans le village de Bégnématou. Celle-ci a porté sur la construction d'un groupe scolaire respectant parfaitement les normes nationales, mais construit majoritairement avec des matériaux locaux (pierres, terre, bois de rônier) et des apports minimes en matériaux modernes (ciment) visant à réduire les charges d'entretien. La bonne intégration dans le paysage du village a été complétée par un certain nombre d'aménagements paysagers réalisés dans l'esprit traditionnel.

Le projet comportait également un volet formation qui a rapidement engendré une amélioration très nette de la qualité des constructions réalisées dans le village.

Ces bons résultats ont suscité l'intérêt des populations locales, des décideurs et opérateurs locaux. Un an après sa réalisation, un autre groupe scolaire, s'inspirant directement de ce modèle, fut mis en chantier dans le village de Indélou.

La Mission Culturelle de Bandiagara compte bien faire la promotion de cette démarche et poursuivre un certain nombre d'activités allant dans le même sens. Il s'agit d'élargir la palette de solutions techniques pouvant être mises à disposition des villageois pour l'amélioration de leur habitat en continuité des techniques et formes traditionnelles, permettant ainsi de concilier de façon heureuse l'amélioration des conditions de vie et la conservation des qualités paysagères du site.

La pierre sacrée de Larabanga dévie une route

1 Mosquée de Larabanga
2 Pendant le pèlerinage
3 La Pierre sacrée de Larabanga

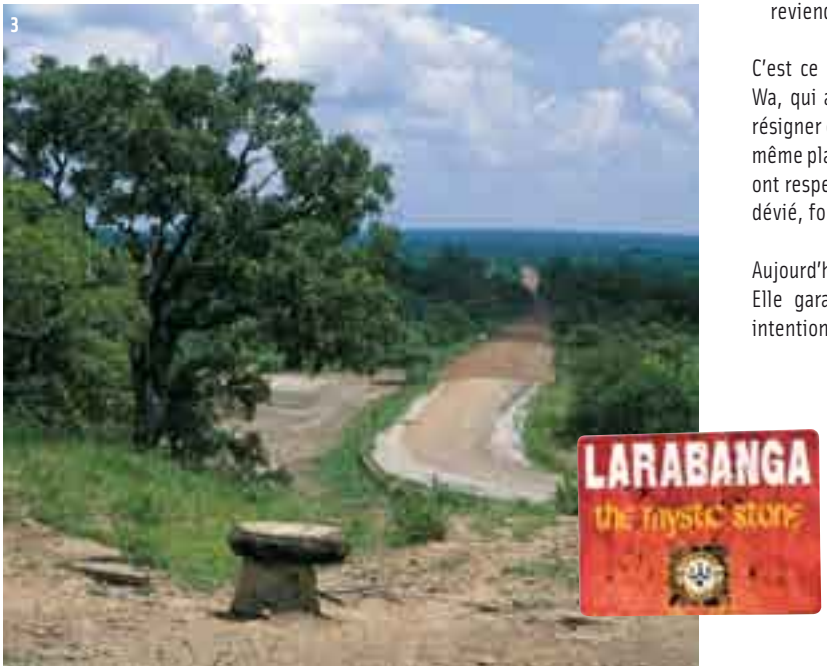

LE VILLAGE DE LARABANGA est un lieu de pèlerinage très important de l'Afrique de l'Ouest car il abrite une copie manuscrite très rare du Coran. La tradition raconte que ce Coran, l'un des sept manuscrits alors conservés à la Mecque, fut envoyé par le ciel au chef spirituel du village alors qu'il priait en un lieu saint appelé « la pierre sacrée».

Cette pierre sacrée est toujours visible en son lieu d'origine, à la sortie du village. Pour les 4 000 habitants de la petite communauté, de nombreuses croyances s'y rattachent :

- c'est là que la conquête du terrible guerrier Samory Touré venu de Guinée aurait prit fin. Ses chevaux auraient été engloutis dans le sol au passage de la pierre, le contraignant à abandonner ses conquêtes et à faire la paix avec les chefs traditionnels de Larabanga ;
- aucun animal ne peut survivre s'il passe près de la pierre sacrée. C'est pour cette raison qu'il n'y a plus de chevaux à Larabanga ;
- il serait impossible de la déplacer, et même si quelqu'un y parvenait, elle reviendrait toujours à sa position.

C'est ce qui serait arrivé aux constructeurs de la route reliant Tamale à Wa, qui après plusieurs tentatives dans les années 1950, auraient dû se résigner et éviter cette pierre mystique, qui se trouvait tous les matins à la même place, malgré le travail des bulldozers. En tous cas, les constructeurs ont respecté ce bien sacré et le tracé linéaire de la route a finalement été dévié, formant une large boucle de contournement.

Aujourd'hui encore, la pierre sacrée joue un rôle protecteur pour Larabanga. Elle garantit entre autres, qu'aucune personne chargée de mauvaise intention ne puisse entrer dans le village.

Mieux intégrer l'affichage et les installations temporaires dans le paysage urbain

PARMI LES ÉLÉMENTS PERTURBATEURS DU PAYSAGE URBAIN, l'affichage publicitaire incontrôlé et l'installation de boutiques temporaires sur le domaine public sont les plus fréquents. Ces intrusions désordonnées dans les villes et villages peuvent également gêner la visibilité sur les routes et causer des problèmes de sécurité par entrave à la circulation.

A Niamey, les autorités municipales ont manifesté, à travers des initiatives originales, la volonté de préserver la qualité du paysage urbain. La Communauté urbaine de Niamey (CUN), qui intervient en complémentarité des cinq communes qui se partagent la ville, a mis en place une commission d'embellissement à laquelle est associé l'ordre des architectes.

La volonté est d'exiger des installations de qualité et de contenir la prolifération des panneaux publicitaires, en particulier dans le centre ville où l'authenticité architecturale et les perspectives sur le fleuve Niger sont le mieux préservées. L'inscription du territoire fluvial, où se trouve la ville de Niamey, sur la Liste indicative nationale (pour éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial), renforce le bien fondé de cette initiative. L'audit urbain qui est en cours pour définir les programmes d'aménagement à moyen terme prend en compte cette volonté des autorités locales.

1

2

3

4

1 Une enseigne en cours de réalisation pour marquer l'entrée du marché
2,3 boutiques temporaires dans une même rue : la couleur, le respect du caniveau et l'état satisfaisant de la construction contribue à la qualité visuelle.
4 une paillote « case de village » avec fonction de cantine populaire.
5 Tour comportant trois faces identiques installée dans une demi douzaine de carrefours. Carrefour d'accès au pont avec perspective sur le fleuve.

5

Deux sites mégalithiques majeurs ouverts au public

LA CONSTRUCTION DE CERCLES MÉGALITHIQUES est un phénomène connu dans le monde, mais seuls le Sénégal et la Gambie offrent à voir une telle densité de pierres taillées (28 931 mégalithes répertoriés). Ces vestiges rendent compte d'un savoir faire très élaboré, et sont les dernières traces d'une civilisation disparue. Leur valeur a été reconnue par l'UNESCO qui vient d'inscrire quatre de ces sites mégalithiques sur la Liste du patrimoine mondial, deux au Sénégal et deux en Gambie.

Afin de promouvoir mais aussi préserver ce patrimoine, la Gambie a décidé d'encourager la visite des deux sites majeurs de son territoire, ceux de Wassu et Kerbatch. La sélection de ces sites s'est faite sur des critères esthétiques (beauté et variété des pierres), d'accès (proximité de la route), mais aussi de gestion (proximité de villages ou les gestionnaires sont recrutés).

Pour chacun de ces deux sites, l'aménagement a été conçu autour de trois objectifs principaux :
- permettre au visiteur de comprendre le phénomène mégalithique ;
- offrir un moment agréable au visiteur ;
- impliquer les populations riveraines dans la protection et la gestion des installations.

Les deux sites ont été clôturés de manière discrète avec des fils de fers barbelés destinés à écarter les ruminants qui déstabilisent les pierres en s'y frottant. Aucun traitement n'a été appliqué aux mégalithes, qui ont été volontairement laissés en l'état.
Le reste des aménagements comprend la mise en place d'une signalétique depuis la route, la construction de petits musées de sites, reprenant l'architecture et les techniques de construction des villages voisins, la délimitation d'aires de parking et la construction de toilettes.

Aujourd'hui, le travail de l'équipe de gestion du site consiste essentiellement à guider les visiteurs, rendre des rapports aux autorités nationales, mais aussi maintenir le site et ses bâtiments propres. Chaque site dispose d'un comité de gestion comprenant les autorités traditionnelles et les représentants du gouvernement central.

1

2

1, 2 & 3 Les cercles de pierres de Wassu
4 Entrée du site de Wassu avec le musée en premier plan

3

4

L'art dans la ville : monuments et places publiques de Bamako

LA VILLE DE BAMAKO, située sur les deux rives du fleuve Niger est la capitale politique et administrative du Mali. Elle est un important port fluvial et un centre commercial pour toute la région alentour. Son accroissement démographique est impressionnant. De 37 000 habitants en 1945, puis 100 000 en 1960 lors de l'indépendance du Mali, elle est passée à plus d'un million et demi aujourd'hui.

Au début des années 90, un programme d'aménagement des monuments et des lieux publics a été engagé avec l'appui du Gouvernement malien. Il s'agissait d'affirmer, à travers des créations architecturales monumentales, l'importance de Bamako en tant que capitale et de renforcer l'identité panafricaine de la ville.

En une décennie, le District de Bamako et les six mairies qui le composent ont érigé et aménagé une vingtaine de monuments et de places publiques qui ont changé la physionomie de la ville, amélioré le paysage urbain et renforcé l'identité culturelle et patrimoniale.

Les principaux sont :
Monument de l'indépendance : situé dans la Commune III, il est inspiré de l'architecture soudano-sahélienne et dédié à tous les héros de l'indépendance du Mali.
La tour de l'Afrique : localisée dans la Commune VI à Faladiè, elle est conçue comme un baobab géant de 46 mètres de hauteur orné de divers idéogrammes bamanan qui évoquent la solidarité, l'union, la concertation. Il est coiffé d'une jarre percée inspirée de celle de Ghézo (roi d'Abomey, Bénin) qui appelle à l'union de tous les Africains.
Monument aux martyrs de la révolution : situé à l'entrée du pont des martyrs, dans la commune III, il a été érigé en hommage aux victimes de la Révolution de mars 1991.
Monument Kwame N'krumah : installé dans la Commune IV, il est matérialisé par la statue de Kwame N'Krumah érigé sur un piédestal en marbre blanc. Ce monument est dédié au 1er président du Ghana, un des pionniers du panafricanisme.
Mémorial Modibo Kéïta : dressé à l'entrée du pont Fadh, Commune III, le monument est inspiré d'un idéogramme dogon. Il comprend deux ailes avant et deux ailes arrière et un corps central au dessus duquel est érigée la statue de Modibo Kéïta, père de l'indépendance et premier président du Mali.

1 Monument aux martyrs de la révolution
2 Mémorial Modibo Kéïta
3 Monument Kwame N'krumah
4 Monument de l'indépendance

1

2

3

4

SOMMAIRE_**06**

p 76 BOTSWANA ***Zebra on wheels,* un musée itinérant au Botswana**
p 77 BURKINA FASO **Le musée des civilisations du Sud Ouest à Gaoua**
p 78 BÉNIN **Un conservatoire des danses cérémonielles et royales.**
p 79 BÉNIN **Revitalisation du Jardin des Plantes et de la Nature à porto-Novo**
p 80 BÉNIN **La villa Karo, un centre culturel et éducatif pour les enfants**
p 81 TOGO **Exposition : «Les Cent ans de Lomé, vus du Musée National»**
p 82 OUGANDA **Les visiteurs financent l'entretien des tombes Kasubi**

06

Faire connaître : circuits, sites, expositions, musées,...

LE DÉVELOPPEMENT RÉCENT D'INITIATIVES LOCALES visant à faire connaître et reconnaître la diversité du patrimoine africain est une conséquence directe de l'intérêt grandissant des populations pour les ressources culturelles de leur environnement. En effet, ces ressources peuvent être utilisées pour un développement local harmonieux et aussi générer des retombées économiques liées au renforcement des activités touristiques.

Les projets mis en œuvre sont de plus en plus variés afin de toucher un public aussi large que possible : conservation et mise en valeur des sites historiques, élaboration de circuits touristiques et de visites guidées, diffusion de matériel éducatif et promotionnel, développement des musées dans les capitales et aménagement de centres d'interprétation à proximité des sites, montage d'expositions permanentes, temporaires ou itinérantes, sensibilisation des enfants aux valeurs culturelles à travers les programmes pédagogiques, développement des centres culturels dans les principales villes, etc....

Il peut être nécessaire de faire appel à des spécialistes du patrimoine, mais aussi de la valorisation, voire du marketing pour s'assurer d'une bonne qualité de réalisation et finalement du succès auprès du public. Il sera donc important d'évaluer les besoins et de bien identifier les expertises nécessaires dès les premières phases des projets.

Les investissements à réaliser varient beaucoup en fonction des opérations menées et peuvent nécessiter la mise en place de partenariats financiers. Toutefois, afin de garantir la pérennité des actions, le soutien des collectivités locales est un atout essentiel pour la conception, la programmation et la gestion efficace de tels projets, quelle que soit leur échelle.

Les bénéfices sont multiples.
Du point de vue culturel et social, faire connaître le patrimoine d'un village ou d'une communauté permet de valoriser les cultures locales et de renforcer le sentiment de « bien vivre son patrimoine ». D'importants messages peuvent en effet être véhiculés à un public qui prend conscience de la richesse de ses traditions, de son histoire, de sa culture.

A travers les programmes pédagogiques, les enfants peuvent apprendre beaucoup des valeurs culturelles de leur communauté et des communautés voisines ou lointaines, dans un esprit de compréhension et tolérance réciproques.
Cela génère également des échanges bénéfiques entre les jeunes et les anciens qui ont des savoirs à transmettre.
Les projets visant à faire connaître le patrimoine permettent aussi de sensibiliser aux dangers qui menacent son authenticité et ses spécificités. Ils incitent chacun à protéger et conserver les ressources patrimoniales locales pour les générations futures.
Enfin, la nécessaire implication de nombreux partenaires autour des projets culturels crée des échanges et des liens qui favorisent de futures collaborations sur différents aspects du développement local.

Du point de vue économique, les avantages peuvent être considérables. En proposant un modèle de qualité (tourisme durable et éthique), il est possible de créer des emplois sur les sites visités, de revitaliser l'artisanat, ou encore de dynamiser l'hôtellerie et la restauration et faire bénéficier les populations des retombées économiques, directes et indirectes, générées par le tourisme.

Zebra on wheels, un musée itinérant au Botswana

EN 1966, AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE DU PAYS, le Botswana National Museum (BNM) s'était donné comme défi de « rendre accessible à tous une collection d'objets représentative des différentes communautés du pays ». Difficile pari, lorsqu'on sait que le BNM se trouve dans la capitale, alors que le la population, en majorité rurale, est dispersée sur un territoire de 600 370 km².

Le BNM a ainsi imaginé un moyen judicieux de diffusion, le *Zebra-on-wheels,* un camion transformé en musée itinérant, avec le soutien financier de l'UNICEF.

Aujourd'hui, l'institution dispose de quatre véhicules équipés de générateurs, de films et de matériel d'exposition. Striés comme des zèbres, ces mini musées sillonnent l'ensemble du territoire et visitent, au moins une fois par an, toutes les écoles du pays.

Dans les villages, ils s'installent sur la place centrale. Avec les écoles, ils organisent des sessions d'une demi-journée, pendant laquelle ils investissent trois salles de classe: une pour les expositions, une pour les sessions vidéos et l'autre pour des discussions sur l'histoire et l'environnement.

Zebra-on-wheels cherche à être un musée proche de la communauté et construit par elle .
Les employés proviennent de différentes régions du pays et s'expriment dans les langues locales. Formés par le BNM, ils participent à la collecte et la présentation des objets. Il arrive également que les habitants eux mêmes, prenant conscience de la valeur de certains de leurs objets du quotidien, viennent les offrir au musée.

Le BNM a tissé pour ce projet des partenariats divers. Il collabore avec les musées locaux et avec la radio, média essentiel dans les zones rurales. Avec des programmes radiophoniques hebdomadaires, les botswanais sont régulièrement informés des actions du BNM et de ses *Zebra-on-wheels*. Le projet *Zebra-on-wheels*, en présentant à tout le pays sa diversité culturelle contribue à renforcer les liens entre les communautés, un enjeu primordial pour cette jeune nation en construction.

1

2

3

4

5

1 Une des voitures du programme « Zebra-on-wheels »
2, 3, 4 & 5 Interventions dans les écoles

Le musée des civilisations du Sud Ouest à Gaoua

1

2

1 Le bâtiment converti en musée
2, 3 & 4 Reproduction sur le site, d'habitats des ethnies de la région

3

4

LE MUSÉE DES CIVILISATIONS DU SUD-OUEST est situé à Gaoua, chef-lieu de la province du Poni, où coexistent 7 groupes ethniques très fortement attachés à leur identité culturelle : Gan, Birifor, Djan, Lobi, Dagara, Pougouli et Thuni.

Le bâtiment qui abrite le musée date de 1920. Destiné à l'origine aux fonctionnaires coloniaux, il reste un des plus beaux témoignages de cette architecture coloniale à Gaoua.
Aujourd'hui, il abrite une collection d'environ mille objets ethnographiques. La plupart ont été collectés par Melle Pere, assistante sociale et ethnologue, qui a résidé à Gaoua de 1964 à 2002. Elle fut à l'origine de ce musée destiné à protéger et promouvoir la culture des peuples du sud ouest du pays Lobi.

L'État Burkinabé et les différents partenaires impliqués (chefs religieux, autorités locales, Direction du patrimoine culturel, groupes ethniques) ont, depuis sa création en 1990, toujours contribué au développement du musée.

Désormais, plusieurs sites du patrimoine culturel immobilier de la région y sont rattachés. Il s'agit des sanctuaires des rois Gan à Obiré, des habitats traditionnels de types Lobi et Gan et des ruines de Loropéni, aux origines encore mal connues.

La gestion collégiale des activités renforce la collaboration et la cohésion entre les différentes composantes ethniques du Poni. Cette collaboration est entretenue en permanence pour assurer le fonctionnement et le développement de l'institution.

La collecte d'objets ethnographiques, les efforts de sauvegarde de leur intégrité matérielle et immatérielle, le caractère vivant de la plupart des sites et l'organisation des manifestations culturelles comme « Fest'Arc » ou les activités d'animation scolaire, constituent la dimension culturelle du musée. La dimension économique repose sur le tourisme qui aide d'une part les communautés à relever leur revenu par la vente des produits et services et, d'autre part les autorités par les taxes et impôts. Ainsi, le musée contribue au processus de développement local et communautaire de la province du Poni.

Un conservatoire des danses cérémonielles et royales

LA VILLE HISTORIQUE D'ABOMEY est un foyer de connaissances, pratiques, rites, rythmes, proverbes..., qui sont un patrimoine précieux de la mémoire collective. Les cérémonies et danses traditionnelles qui animent la vie de la cité sont les moyens habituels d'assurer la transmission de ce patrimoine immatériel.

Le risque de voir ce patrimoine disparaître a poussé les habitants de la cité historique à créer, en 1995, le Conservatoire de danses cérémonielles et royales d'Abomey. Le projet a été réalisé grâce à l'enthousiasme de deux associations soutenues par les autorités locales : l'association de développement VIDEKON et le club UNESCO AHWLIKPONOUA d'Abomey.

Pour mettre en place le Conservatoire, les initiateurs ont tout d'abord procédé à l'identification des pratiques les plus représentatives en matière de danses cérémonielles et royales à Abomey. Ensuite ils ont collecté, enregistré, transcrit et traduit les chants historiques. Un recensement des instruments de musique et des costumes usuels a été établi. Enfin, une première promotion de stagiaires a été constituée, avec 70 écoliers âgés de 10 à 15 ans, et de 54 élèves des collèges et lycées de la région d'Abomey, sélectionnés au terme de compétitions interscolaires.

Depuis, des séances de formation sont organisées tous les mercredis et samedis. Le corps enseignant est constitué d'un spécialiste des danses religieuses, d'un chorégraphe et d'un spécialiste des danses de la cour. La coordination scientifique est assurée par deux professeurs d'université en linguistique et histoire, originaires d'Abomey.
Le programme éducatif comprend notamment :

- la redécouverte de chants et danses telles que *atcha, akon, zinli, houngan ;*
- l'initiation à la lecture et à l'écriture de la langue *fon* ;
- l'éducation physique (assouplissement et équilibre du corps, renforcement de la cheville) ;
- l'histoire de l'art (musique dans la cité, place des artistes, costumes et accoutrements, instruments de musique).

Plus de 10 ans après sa création, le Conservatoire de danses cérémonielles et royales d'Abomey continue à répondre pleinement à sa mission : redécouvrir, entretenir, revivifier et perpétuer la richesse et la splendeur des sons, rythmes, chants, chorégraphie, accoutrements et instruments de musique de l'ancienne cité des Rois du Bénin.

Témoignage :
« Ce sont les esprits de nos ancêtres qui les ont inspirés. Je n'aurais jamais cru que nos enfants arriveraient à exécuter aussi brillamment des danses de la cour royale »
JEAN GLÈLÈ, PRINCE, haut dignitaire de la cour royale d'Abomey

PARTENAIRES
Jardin des Plantes et de la Nature (JPN)
Ecole du patrimoine africain (EPA)
Direction de l'Agriculture
Mairie de Porto Novo
Comité Béninois du Conseil International des Musées
Programme *Africa 2009*

Revitalisation du Jardin des Plantes et de la Nature à Porto-Novo

LA CAPITALE DU BÉNIN possède un jardin historique remarquable qui a connu plusieurs transformations au cours de l'histoire : d'abord forêt sacrée du royaume précolonial, puis, à partir de 1895, célèbre jardin colonial destiné à l'acclimatation des plantes rares , il est depuis 1985 un jardin botanique à vocation essentiellement scientifique.
La dégradation du jardin due au manque d'entretien, de personnel, ou encore de subventions publiques, a conduit les autorités à mettre en place, en 1998, un programme de gestion, le Programme Jardin des Plantes et de la Nature (JPN). Il a été établi par un protocole d'accord entre la Direction de l'agriculture, l'Ecole du patrimoine africain et le Comité béninois du Conseil International des Musées. Le JPN a pour mission de transformer le jardin en un parc culturel autofinancé, à vocation de centre d'interprétation, espace de recherche et lieu de culture écologique dans la ville de Porto-Novo.

Partant du diagnostic établi en 2002 dans le cadre d'un enseignement *Africa 2009* sur la gestion du patrimoine, un projet a été mené, toujours avec le soutien du programme *Africa 2009*, avec pour but d'améliorer l'accueil, la lisibilité et les capacités de travail du JPN à Porto-Novo.
Dans ce cadre ont pu être réalisés :

- un inventaire botanique et floristique plus complet ;
- des travaux d'aménagement des sentiers de visite ;
- la mise en place de panneaux et tableaux informatifs ;
- une campagne de presse et un travail en partenariat avec une télévision privée.

Ces interventions ont rendu le site beaucoup plus attrayant et mieux connu du grand public, ce qui a permis de compléter les efforts engagés précédemment pour l'animer, notamment la création d'un bar-restaurant et d'un cybercafé, et la mise en œuvre d'animations à destination des enfants. Le jardin reçoit un nombre beaucoup plus important de visiteurs - des visiteurs payants, ce qui contribue notamment à l'équilibre financier de sa gestion et permettra de réaliser de nouveaux investissements sur des bases solides. Sont notamment prévus la réalisation d'un guide, la mise en place de visites thématiques et la poursuite des travaux de recherche et de reconstitution d'écosystèmes spécifiques.

La villa Karo, un centre culturel et éducatif pour les enfants

LA VILLA KARO OU CENTRE CULTUREL FINO-AFRICAIN, a été créée en 2000 dans un ancien bâtiment colonial de la ville historique de Grand Popo au Bénin, par deux personnes originaires de Finlande. Le centre qui comprend un musée, une bibliothèque et des espaces d'animation, oriente ses activités vers les publics jeunes de la localité.

En 2004-2005, un programme éducatif visant à sensibiliser les enfants à la diversité du patrimoine culturel de Grand Popo a été conçu en partenariat avec les directeurs d'école et les autorités locales (Mairie et arrondissements), et soutenu par le programme Académie des Fées de l'Ecole du patrimoine africain - (EPA). La Direction départementale des enseignements primaires et secondaires (DDEPS) du Mono Couffo et le Directeur de l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (INFRE) ont également apporté leur appui moral et matériel.

Chaque mercredi après midi, les enfants ont été reçus à la villa Karo afin de participer à des activités pédagogiques :

- élaboration d'un texte sur l'histoire de la ville et sur la Villa Karo sous forme de conte ;
- présentation orale de ce conte ;
- élaboration d'un texte sur la ville de Grand-Popo sous forme de pièce théâtrale ;
- réalisation de costumes, masques et marionnettes pour la mise en scène ;
- composition et production de chants et de danses ;
- élaboration de quatre textes de poésie sur la Villa Karo et la ville de Grand-Popo ;
- présentation des productions des enfants (expositions, sketches…).

Durant une année, 143 élèves d'écoles primaires ont fréquenté le centre culturel en affichant un réel enthousiasme pour les ressources culturelles de leur environnement. Les productions des enfants enrichissent désormais les collections du musée.

Cette expérience est appelée à se renouveler. Elle est un exemple encourageant et peut inciter les autres municipalités et écoles du pays à inclure la sensibilisation aux valeurs culturelles les plus diverses dans les programmes pédagogiques.

Témoignage :
« C'est une initiative salutaire pour les nouveaux programmes d'étude en cours de généralisation dans les écoles du Bénin. Notre souhait est que l'Académie des fées puisse étendre ses activités aux douze département du pays. Ainsi, le patrimoine prendra du sens dans l'esprit des jeunes générations. »
Directeur de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE)

Exposition : «Les Cent ans de Lomé, vus du Musée National»

1 Carte de la vieille ville de Lomé
2 Palais des gouverneurs

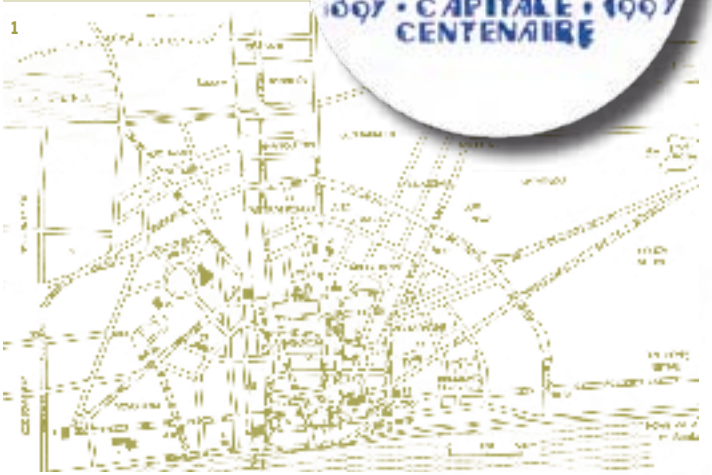

C'EST EN 1897 QUE LOMÉ, petite bourgade d'environ 2000 habitants fondée vers 1630, fut choisie comme capitale du Togo allemand. Rapidement dotée d'équipements urbains (port, chemin de fer, équipements commerciaux, etc.), Lomé, dès l'époque allemande, devint le pôle privilégié d'attraction pour les populations alentours.

En 1997, lors de la commémoration du centenaire de la capitale, Lomé, peuplée d'environ 600 000 habitants, avait connu une croissance démographique exceptionnelle et une forte mutation du tissu urbain comme des modes de vies.

« Les cent ans de Lomé, vus du musée national » est une initiative du musée, soutenue par la Municipalité et ses cinq arrondissements. Le projet répondait aux recommandations faites aux musées nationaux par le Programme des musées de l'Afrique de l'Ouest, de conserver et de valoriser le patrimoine urbain. Il répondait également à la volonté de l'institution muséale de revisiter l'histoire de Lomé à travers une exposition.

Pour en définir le contenu, le musée a enquêté auprès des administrations publiques et privées, des Chefs traditionnels, et des détenteurs d'objets (familles et individus). Ce travail de proximité a suscité l'intérêt général des personnes rencontrées.
Au total 822 objets ont été collectés et présentés à travers onze thèmes choisis : la colonisation, l'indépendance, les assemblées, la chancellerie, la Municipalité, le pouvoir traditionnel, l'architecture, l'armée, les transports, les religions, les thérapies traditionnelles.

Cette exposition muséographique a permis de présenter toutes les composantes de la culture matérielle et immatérielle produite par Lomé et de retracer son histoire et son évolution politique, culturelle, économique et sociale. Elle a également permis de valoriser la culture urbaine produite pendant un siècle (1897-1997) et d'enrichir les collections du Musée National de 600 objets.

Les visiteurs financent l'entretien des tombes Kasubi

PARTENAIRES
Ambassade de France en Ouganda
Kabaka Foundation
Heritage Trails Uganda
Département National des Musées et Antiquités de l'Ouganda

SITUÉES SUR UNE DES COLLINES DE KAMPALA, les tombes Kasubi sont un lieu culte pour le royaume *Bouganda* car c'est ici que sont enterrés les 4 précédents souverains. Le site est également un témoignage exceptionnel des traditions vivantes de ce royaume pour la population ougandaise, ainsi qu'un exemple remarquable d'architecture *Ganda*, inscrit au Patrimoine mondial en 2001.

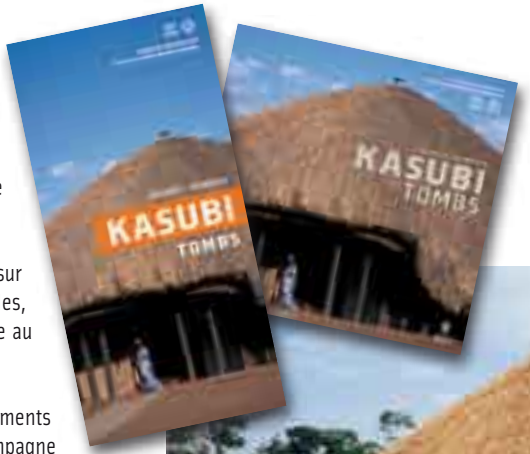

Le financement de l'entretien du site repose principalement sur les droits d'entrée des visiteurs. Ces revenus restent faibles, malgré la notoriété du site et son emplacement stratégique au cœur de la capitale.

Afin d'augmenter le nombre de visiteurs et générer les financements nécessaires à un meilleur niveau de conservation, une campagne de promotion des tombes a été lancée en 2006. Un financement de l'ambassade de France à Kampala a permis de mettre en œuvre le projet, qui comprenait la conception d'une série d'outils promotionnels :

- plusieurs milliers d'affiches placées dans les lieux fréquentés par les touristes (agences de voyage, restaurants, hôtels, ...) ;
- un dépliant A4 en anglais et français imprimé à 5 000 exemplaires et distribué dans les hôtels ;
- un livret édité en anglais et en français et vendu dans les lieux touristiques ;
- une série de 8 cartes postales également mises en vente.

La promotion du site va se poursuivre avec le souci toutefois d'éviter qu'un nombre de visiteurs trop important ne menace son intégrité physique. Les revenus générés par la vente des produits sont affectés aux revendeurs (15%), au renouvellement du matériel promotionnel (40%), et alimentent le fonds pour la conservation du site (45%). Une nouvelle édition du livret en langues *ganda* et swahili est prévue.

SOMMAIRE_**07**

p 84 NIGERIA **Le festival de Osun Osogbo**
p 85 BÉNIN **Tourisme et développement : le festival du Danxomé**
p 86 GABON **La fête des cultures de Libreville**
p 87 MALI **Faire connaître sa culture à des milliers de pèlerins : le Festival Maouloud**
p 88 GAMBIE **Retrouver ses racines à l'International Roots festival**

07

Promouvoir les ressources culturelles

DEPUIS QUELQUES ANNÉES on assiste à un développement important des manifestations culturelles et artistiques, organisées le plus souvent à l'initiative des élus locaux et des collectivités locales, avec parfois le soutien de l'État ou de donateurs publics ou privés, nationaux ou internationaux.

Ces festivals ou événements connaissent beaucoup de succès auprès des populations locales. Ils sont une occasion exceptionnelle pour une communauté de se retrouver et de « vivre son patrimoine », et dans certains cas de fédérer plusieurs communautés autour d'un patrimoine commun. Ils sont aussi des catalyseurs d'une fierté retrouvée et permettent de redonner aux populations une confiance dans leurs valeurs culturelles, fortement valorisées par la présence d'un public varié réunissant aussi bien des connaisseurs que des touristes.

Toutefois, l'organisation des ces événements pose souvent des problèmes financiers : ils représentent une lourde charge financière alors qu'ils n'induisent que très peu de recettes, les manifestations étant entièrement gratuites pour les populations. Cela rend difficile leur inscription dans la durée. Pour trouver des solutions, la plupart des collectivités locales qui sont engagées dans de tels projets cherchent maintenant à se regrouper ou à attirer de nouveaux partenaires . Une meilleure rentabilité d'au moins certaines activités est un aspect qui doit être sérieusement étudié.

Rappelons que ce qui d'un côté est un sacrifice financier, engendre souvent un apport important pour certains opérateurs privés et ne manque pas de favoriser le commerce local. Enfin, certains gains, tels que la cohésion sociale et le bien-être des communautés, sont des résultats effectifs qui sont inestimables.

Le festival de Osun Osogbo

PARTENAIRES

Dignitaires de la cour du Roi
Osun State Tourism Board
Osun State Council for Arts and Culture
Municipalités de Osogbo et Olorunda
National Commission for Museums and Monuments
National Tourism Development Corporation.

La Forêt Sacrée de Osun-Osogbo, lieu fondamental pour les populations locales, est considérée comme le cœur du royaume. Il est dit que cette forêt assure la protection du royaume, et permet à la communauté de se développer et d'évoluer. La Forêt représente une richesse patrimoniale inestimable : elle recèle les valeurs et les richesses, matérielles et immatérielles, du peuple d'Osogbo. C'est pourquoi chaque année, pendant le mois d'août, des groupes de gens provenant d'horizons différents se rassemblent en ce lieu, à l'occasion du Festival de Osun. La Forêt Sacrée de Osun-Osogbo est un centre de pèlerinage important, un haut lieu spirituel qui a la particularité d'attirer des adeptes de toutes les religions. Ainsi, musulmans et chrétiens célèbrent en compagnie des animistes.

Le festival se déroule sur douze jours, et chaque journée est marquée par des événements symboliques spécifiques. Aujourd'hui le festival s'est élargi, intégrant de nouvelles manifestations organisées dans le village par des associations et des ONG, avec la participation des jeunes tout comme des personnes âgées. Le festival est organisé par un collectif d'associations en charge de préparer les manifestations et de gérer le budget. Les activités préparatoires traditionnelles, telles que le nettoyage de la ville et l'allumage de la lampe à seize pointes sont toujours célébrées par les adorateurs de l'oracle d'Ifa.

Au cours des trois dernières années, en plus des donations, des financements ont été obtenus grâce aux contributions anonymes en provenance d'entreprises privées, d'hommes politiques et du gouvernement. Actuellement, le festival est promu en tant qu'événement national de grande envergure par un consultant en marketing qui participe également à son financement, et qui se charge d'y inviter des personnalités importantes. Ceci a permis au Roi d'alléger son fardeau et de se consacrer plus intensément à la dimension spirituelle du festival.

Ce festival offre la possibilité de renouveler son lien spirituel avec la Déesse et de s'approvisionner en eaux curatives. C'est un événement unificateur pour la communauté, qui renforce son identité. Il a également fait d'Osogbo un centre culturel reconnu au niveau international, attirant des personnes en provenance du monde entier qui se rassemblent pour tisser des liens d'amitié et de partage. Le festival contribue à l'économie locale à plusieurs niveaux, et constitue un tremplin pour la promotion du tourisme culturel dans l'état d'Osun.

1 & 2 Procession des pèlerins
3 Les pèlerins collectant l'eau sacré
4 Yéyé Osun, la prêtresse principale

Tourisme et développement : le festival du Danxomé

ABOMEY, CITÉ-PALAIS CRÉÉE AU 16ème SIÈCLE, a joué un rôle prépondérant dans la vie du territoire du Bénin moderne. Un art de cour exceptionnel et aux facettes variées y est encore pratiqué et les traditions orales associées constituent un patrimoine immatériel exceptionnel.

Afin de valoriser ces richesses culturelles et d'en tirer des avantages pour le développement de la ville, le conseil communal, sur la base des idées exprimées par les associations culturelles et les familles royales d'Abomey, a initié le projet d'un festival ouvert à un large public. Cet événement est composé de soirées culturelles, de colloques, de salons artistiques , de journées gastronomiques et de cérémonies traditionnelles.

Trois comités chargés de l'organisation du festival ont été créés par le conseil communal :

- un comité chargé du volet intellectuel et scientifique : il coordonne les activités liées aux différentes conférences que donnent les historiens, sociologues et autres chercheurs sur des thèmes orientés vers la problématique du développement de la cité historique ;
- un comité chargé du volet cultuel, culturel et artistique : il s'agit, pour ce comité, de coordonner toutes les activités relatives aux libations et cérémonies rituelles, accompagnées de séances de chants et de chorégraphies royales et populaires ;
- un comité chargé du volet touristique pour l'établissement de circuits touristiques ainsi que des visites guidées.

La première édition de ce festival a eu lieu du 12 au 17 décembre 2003. Le succès rencontré auprès du public a conduit les initiateurs à reconduire la manifestation chaque année à la même période.

Lors des deux dernières éditions, plus de 5000 personnes sont venues de tout le pays participer aux diverses activités. Il est prévu aujourd'hui de lui donner une ampleur plus importante en l'appuyant sur les neuf communes du territoire de l'ancien Danxomé.

La fête des cultures de Libreville

LIBREVILLE, CAPITALE DU GABON, 400.000 habitants, connaît comme beaucoup de villes africaines similaires une réalité communautaire multiforme. Elle est constituée des habitants Librevillois d'origine, des communautés gabonaises venues des autres régions du pays, des communautés non gabonaises venues de l'Afrique centrale, et des communautés dites «aofiennes» de l'Afrique de l'ouest ; et aussi des communautés non africaines (d'origine française, libanaise, etc.).

Afin de favoriser le respect mutuel, l'intégration et la convivialité entre tous les Librevillois, la Municipalité de Libreville, sous la direction du Père Mba Abessole, a imaginé une manifestation culturelle pour tous, qui invite au partage des cultures.

C'est ainsi que de 1997 à 2002, une « fête des cultures » a été organisée chaque année par la Municipalité et a connu un énorme succès populaire.

Pour préparer cette manifestation, un travail de concertation était réalisé au sein de chaque communauté, avec des rencontres, des échanges, des discussions. Des liens de solidarités se créaient ou se consolidaient. C'était aussi le moment d'un dialogue constructif avec les autorités municipales.

Un défilé de toutes les communautés (gabonaises et non-gabonaises) ouvrait la Fête. Pendant les trois jours de manifestations, étaient présentés des spectacles de chants, de musiques, un concours de danses traditionnelles très apprécié, des expositions, etc.. Les communautés animaient aussi des podiums où elles s'exprimaient en continu, suivant leurs moyens et leur organisation sociale…

Depuis 2003, cette fête est placée sous la tutelle du Ministère de la culture et selon les volontés républicaines, la manifestation a été déplacée en 2004 de Libreville vers Franceville. Mais malgré les efforts déployés pour multiplier les rencontres entre artistes de différentes provinces, elle ne connaît plus le succès de ses premières heures, lorsque la Municipalité de Libreville en assurait l'organisation.

PARTENAIRES

Mairie de la Commune de Tombouctou
Direction régionale de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture (DRJSAC)
Les corporations d'artisans
Associations
Communautés de Tombouctou

Faire connaître sa culture à des milliers de pèlerins : le Festival Maouloud

LE MAOULOUD EST UNE FÊTE MUSULMANE qui célébre la naissance et le baptême du Prophète Mahomet. Tombouctou, « la Ville sainte », devient alors un véritable lieu de pèlerinage.

A l'occasion de cette fête qui attire des milliers de visiteurs, la Mission culturelle de Tombouctou, branche locale de la Direction nationale du patrimoine culturel du Mali, organise depuis quelques années une semaine culturelle pendant laquelle la population locale, ainsi que les pèlerins venus des quatre coins du globe, sont initiés aux composantes matérielles et immatérielles du patrimoine de la région.

Cet événement permet de présenter notamment :

- des conférences sur le patrimoine historique de Tombouctou;
- les chants et danses traditionnels du terroir, exécutés par les troupes artistiques des quartiers de la commune et par des groupes artistiques privés ;
- les costumes traditionnels des différents groupes ethniques ;
- la richesse des Manuscrits que des Détenteurs de fonds privés exposent.

Cette action culturelle permet de capitaliser progressivement le patrimoine artistique de la ville.

Les nouvelles orientations données à cet événement visent à initier des activités génératrices de revenus pour la Municipalité de Tombouctou, telles que des exposition-ventes et des visites guidées de la ville.

Retrouver ses racines à l'International Roots festival

DE NOMBREUX MEMBRES DE LA DIASPORA africaine aspirent à retrouver leurs identités culturelles d'origine. C'est à eux que s'adresse le *International Roots Festival* de Gambie, qui a célébré sa huitième édition en 2006. Ce festival reprend le nom de la célèbre série télévisée *Roots*, tirée du roman de l'auteur américain Alex Haley, qui a réussi à changer la vision qu'avaient les américains de l'esclavage. Cette série a été notamment tournée près du fleuve Gambie, dans le village de Juffureh et sur l'île James, où les esclaves étaient tenus captifs. Ces terres d'histoire sont aujourd'hui inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le festival attire un public toujours plus nombreux, principalement des Africains de la diaspora venus des Etats-Unis, du Canada, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe, qui souhaitent partager quelques moments de vie et de culture avec leurs cousins dont ils ont été séparés depuis des siècles. La promotion du festival est assurée par des agences privées aux États-Unis et par les ambassades de Gambie en Europe. Des dépliants publicitaires sont largement diffusés par courrier et lors de salons internationaux du tourisme et un site Internet est dédié au festival.

Les principaux objectifs du festival sont de :

- réunifier les africains de la diaspora avec leurs terres ancestrales et les soutenir les dans leur quête spirituelle ;
- offrir la possibilité de goûter aux richesses de l'identité culturelle d'un pays africain, à travers de nombreuses activités et attractions organisées en Gambie ;
- restaurer la fierté africaine en offrant une vision positive de la culture africaine, afin d'encourager l'unité des peuples d'Afrique sur le continent et dans le monde ;
- montrer aux visiteurs la richesse du patrimoine gambien par l'organisation d'excursions passant par le village de Juffureh, l'île James, le Fort Bullen, ainsi que sur les sites mégalithiques de Wassu et Kerbatch.

Le *International Roots Festiva*l va continuer à se développer et devenir un repère identitaire incontournable pour des millions de personnes. Tous ceux qui y ont participé quittent le festival avec le sentiments d'être ressourcés et définitivement unis au continent, prêts à revenir avec leurs amis, pour se divertir ou s'investir dans le développement de nouvelles activités.

SOMMAIRE_**08**

p 90	OUGANDA	**Enseigner les techniques de construction traditionnelles respectueuses de l'environnement**
p 91	NIGER	**Le savoir-faire des femmes Touareg**
p 92	BURKINA FASO	**Tiébélé : un festival pour sauvegarder le savoir-faire des femmes peintres**
p 93	MALI	**La formation des guides touristiques locaux au pays Dogon**
p 94	CAMEROUN	**Pour un tourisme de qualité à Dschang**
p 95	KENYA	**Conserver la tradition de sculpture swahili par la formation**
p 96	ZIMBABWE	**Chantiers internationaux aux Ruines de Khami**

08

Renforcer les capacités

MAINTIEN ET TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

Les connaissances et savoir-faire traditionnels relatifs à la pratique de la culture et à la conservation du patrimoine sont liés à des pratiques sociales, rituels ou spécialisés, transmises de père en fils, par l'apprentissage, ou encore lors de cérémonies d'initiation. C'est grâce à cet ensemble de méthodes de transmission que le patrimoine culturel s'est transmis de génération en génération, jusqu'à nos jours.

Ce système fondé sur l'oralité a évolué sous l'influence des échanges avec d'autres peuples, d'autres cultures, et parfois par des ruptures liées à des événements particuliers. Ainsi, certains objets, certaines constructions, ont perduré, d'autres ont disparu ou sont en voie de disparition. Ces phénomènes tendent d'ailleurs à s'accélérer avec le développement du système formel d'éducation qui se substitue à l'apprentissage de père en fils et entraîne la disparition de certains rituels d'initiation.

Certains sites nécessitent donc, pour leur bonne conservation, de retrouver des pratiques et des savoir-faire disparus.

Différents aspects du patrimoine immatériel tendent aussi à disparaître avec la raréfaction des événements qui sont autant d'occasions de les transmettre (chants, danses, rituels...). Avec l'adoption de nouveaux modes de vie, la disponibilité des communautés change et il devient de plus en plus difficile d'organiser des tâches collectives, surtout quand celles-ci sont pénibles.

Le maintien des savoir-faire n'est possible que par la mise en place de moyens modernes qui les facilitent : allègement de certaines tâches, par des moyens modernes (transports, manutention), l'amélioration des productions par des aménagements (adduction d'eau, voies d'accès, plantation d'espèces végétales destinées à la pharmacopée et à la construction).

FORMER DES PROFESSIONNELS

Un effort de formation est à faire concernant les artisans de la construction et autres détenteurs de savoirs. Il s'agit là d'un enjeu considérable pour le futur car sans une certaine formalisation des méthodes d'enseignement et une insertion des pratiques traditionnelles dans les contenus de formation des centres de formation d'artisans existants, beaucoup de savoir-faire finiront par disparaître. Au-delà des questions de sauvegarde du patrimoine, cette disparition entraînerait la perte d'innombrables solutions aux problèmes de vie quotidienne, facilement accessibles pour les populations, accélérant les risques de paupérisation.

Pour ce qui est de la conservation des chants, danses, contes ..., la mise en place de conservatoires municipaux apparaît comme une solution efficace. Si ces initiatives doivent être encouragées, il apparaît vraiment nécessaire que celles-ci soient aussi relayées par les enseignants, notamment au niveau de l'éducation de base avec une meilleure intégration, souvent déjà prévue au niveau des politiques nationales, des éléments culturels locaux dans les programmes d'enseignement et des activités particulières.

D'autres métiers sont nécessaires aussi pour la conservation du patrimoine : les métiers d'architecte et d'ingénieur, du tourisme et de l'accueil, du marketing et de la gestion. Les collectivités locales, comme les services de l'Etat, doivent pouvoir bénéficier de l'apport d'agents spécialisés qui pourraient guider les responsables locaux dans leur volonté de prise en compte et de mise en valeur du patrimoine local. Les formations nécessaires sont à trouver dans les universités des grandes villes. Des écoles spécialisées se sont aussi mises en place dans différents pays du continent africain.

Enseigner les techniques de construction traditionnelles respectueuses de l'environnement

LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION utilisées dans le district de Bushenyi, et plus généralement en Ouganda consomment une très grande quantité de bois et contribuent à la déforestation. Par conséquent, le prix du bois est en forte augmentation et devient difficilement accessible pour les populations défavorisées qui n'ont pas non plus accès aux matériaux modernes trop onéreux. Dans cette situation d'impasse, la qualité de l'habitat dans cette région se dégrade rapidement.

Afin de lutter contre la déforestation et permettre aux plus démunis d'accéder au logement, le gouvernement local s'est fortement impliqué dans un partenariat avec des écoles techniques du pays, visant à développer les solutions alternatives de construction en terre extrêmement avantageuses (adobe, bauge, brique de terre stabilisée). Si les nouvelles techniques proposées modifient les usages pour la construction des murs, elles n'affectent pas en revanche les modèles architecturaux traditionnels ni le paysage de cette région.

Plusieurs actions de formation ont permis de mettre en place un réseau durable de compétences:

- construction de bâtiments de démonstration et de support à la formation ;
- développement de mallettes pédagogiques pour les écoles techniques ;
- développement de supports promotionnels sur les techniques de constructions respectueuses de l'environnement ;
- campagnes de sensibilisation pour les décideurs locaux, nationaux et internationaux.

Des cursus de formation intégrant les thèmes abordés par le projet sont désormais implantés dans les institutions de formation partenaires. Un centre d'excellence sur la construction en matériaux locaux a également été mis en place au sein de l'Université de Makerere. Enfin, cette revitalisation des cultures constructives utilisant les matériaux locaux est à l'origine d'un programme important de construction d'infrastructures scolaires dans le district.

PARTENAIRES

Autorités locales du district de Bushenyi
Université de Makerere, Département d'architecture, Kampala
Institut technologiques Kyamuhunga, Bushenyi
Ugandan Technical College, Bushenyi
Rukararwe Partnership Workshop for Rural Development (RPWRD), Kampala
Ambassade de France en Ouganda.

1 & 4 Les salles de classes de démonstration
2 Fabrication des briques traditionnelles
3 Formation aux techniques traditionnelles améliorées

1

2

3

4

Le savoir-faire des femmes Touareg

1 Installation du lit et des armatures
2 Installation des nattes
3 Intérieur de la tente
4 Installation des nattes de la porte
5 Montage de la structure de la tente
6 La tente touareg terminée

LE NIGER EST LE PAYS qui compte le plus grand nombre de Touareg, nomades venus du Nord du Sahara, organisés essentiellement en campements ou en petits hameaux.

Cette société, aujourd'hui en pleine mutation, voit s'estomper quelques-unes de ses traditions ancestrales. En 2003, un projet a été initié par l'association Afrique sans frontière – Bâtir et développer, en partenariat avec la collectivité locale d'Agadez, afin de valoriser le savoir-faire des femmes Touareg, détentrices de connaissances essentielles à la préservation de cette culture.

6

Un atelier d'échange autour de la construction d'une tente traditionnelle dans le quartier de Toudou a été organisé. Les caractéristiques de la tente Touareg reflètent en effet l'organisation sociale et la place de la femme dans cette société. Généralement construite lors de la cérémonie de mariage, elle est réalisée par la famille de la future épouse. Elle est faite d'une armature de bois comprenant des piquets verticaux pour les murs et des tiges horizontales pour le toit. Des nattes et des couvertures recouvrent le tout. Chaque femme touareg , en ville comme à la campagne, possède sa tente. C'est son espace de vie.

L'atelier a permis de présenter le travail de ces femmes, de recenser les différents savoir-faire et de les mettre en valeur, de sensibiliser la population à leur préservation. Il a également encouragé les collectivités locales à entreprendre des projets de promotion et de préservation du patrimoine dans leur localité en intégrant les détenteurs de savoir-faire.

Tiébélé : un festival pour sauvegarder le savoir-faire des femmes peintres

DE PAR DE SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE et climatique, le Burkina Faso possède des architectures traditionnelles très variées. Celle des Kasséna-Nankana est particulièrement riche et a un aspect spectaculaire : elle est entièrement décorée de couleurs vives et de dessins géométriques, y compris à l'extérieur.

Mais cette pratique, qui est celle des femmes à qui revient l'entretien de l'habitat, a tendance à être abandonnée, victime de la puissance des standards de la mondialisation, mais aussi des changements dans l'organisation sociale et parfois de la raréfaction des matières premières. C'est ainsi que ce trait culturel distinctif tend à disparaître alors qu'il est un atout très important pour le bien être social, mais aussi pour le développement du tourisme dans la région.

Consciente de cela, l'Association de Développement de Tiébélé (ADT) a, depuis quelques années, mis en place des activités de valorisation des savoir-faire traditionnels. Elle a décidé, dans un premier temps, de consacrer ses énergies à la sauvegarde de la « Cour royale de Tiébélé » dont les dimensions imposantes (grande surface occupée avec un grand nombre de sous cours) présentent l'accueil touristique. En complément, l'association a initié le « Festival de Tiébélé » qui a pour objectif d'assurer la promotion de la culture Kassena. Le moment fort de ce festival est le concours de peintures murales qui se déroule d'ailleurs dans la cour royale, mais aussi dans un certain nombre de concessions sélectionnées pour la conservation de leur architecture traditionnelle.

Ce festival retient l'intérêt de nombreux partenaires dont le Ministère de la culture des arts et du tourisme à travers la Direction du patrimoine culturel, mais aussi de donateurs comme l'Ambassade de France à Ouagadougou qui viennnet renforcer les efforts faits par la collectivité locale avec l'ADT. Dernièrement un appui du programme *Africa 2009* a permis de renforcer cette activité en rendant possible la participation de 26 groupes de 15 femmes venant de Tiébélé et des villages environnants. A la demande de l'ADT, chaque groupe est composé de femmes âgées, les expertes, mais aussi d'un certain nombre de jeunes femmes qui viennent s'initier ou renforcer leur capacités et savoir-faire.

Ce festival est tout particulièrement intéressant. Au-delà de la motivation apportée par les prix qui sont distribués (principalement des vélos), il permet de mobiliser beaucoup de femmes et surtout de susciter leur intérêt, de renforcer leur fierté, et enfin de leur permettre une transmission effective des techniques et savoir-faire. La qualité du traitement des bâtiments des environs de Tiébélé en est amélioré, le processus de disparition des pratiques de décor est en train de s'inverser, notamment grâce à l'introduction d'une thématique sur l'innovation picturale en complément de celle plus traditionnelle.

La formation des guides touristiques locaux au pays Dogon

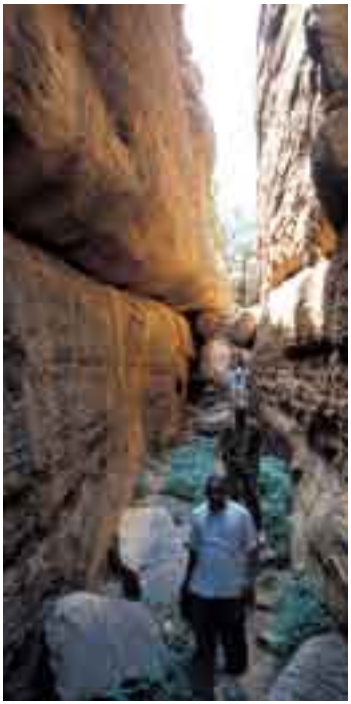

L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL des villes anciennes de Djenné et Tombouctou (1988) et des Falaises de Bandiagara au pays dogon (1989) a entraîné un accroissement important de la fréquentation touristique au Mali. Ce phénomène a amplifié les problèmes de l'accueil des visiteurs : incohérence des tarifs, concurrence sauvage entre les guides spontanés, manque notoire de professionnalisme de ceux-ci, mauvaise application des textes législatifs et réglementaires régissant la profession de guide de tourisme. Cette situation génère de plus en plus d'insatisfactions de la part des touristes et des communautés d'accueil.

La question de la formation des guides de tourisme répond donc à un souci de professionnalisation des organisateurs de voyage. Le Ministère chargé du tourisme a toujours été interpellé sur l'impérieuse nécessité de former les guides locaux qui sont des maillons importants dans la chaîne de transmission des valeurs culturelles des différents terroirs. C'est dans ce souci que la Mission culturelle de Bandiagara a planifié, dans le cadre du projet expérimental d'assainissement des sites touristiques, l'organisation d'une première session de formation des guides sur le thème de l'environnement.

Forte de cette expérience, les formations suivantes ont été conçues et réalisées soit avec des associations de guides, soit avec les autorités communales (mairies), soit avec des agences nationales de voyage et de tourisme.

La mise en place d'un réseau de guides locaux et leur formation a permis :

- de répondre aux attentes du tourisme et d'accroître la fréquentation des sites ;
- d'améliorer l'image du site et promouvoir certaines valeurs encore mal connues ;
- d'améliorer la préservation des ressources culturelles et naturelles qui constituent les attractions du site ;
- de prendre en compte les attentes des populations et des élus locaux ;
- de créer des emplois qualifiés, directs et indirects, à travers une filière de guides professionnels officiellement reconnus ;
- de mieux faire bénéficier les communes des revenus du tourisme.

Pour un tourisme de qualité à Dschang

DSCHANG EST UN GRAND CENTRE ÉCONOMIQUE du Cameroun. Berceau de la civilisation Bamiléké, cette ville et sa région offrent un cadre culturel et naturel exceptionnel propice à sa valorisation touristique.

C'est sur ce constat que la Municipalité de Dschang, en partenariat avec celle de Nantes, a initié un projet de développement de la ville axé sur le tourisme culturel et l'écotourisme durable.

Les actions sont essentiellement constituées de formations et d'un accompagnement des futurs acteurs du tourisme:

- des actions d'appui institutionnel visent à former le personnel d'encadrement et les acteurs du secteur touristique à la conception de produits touristiques de qualité, en s'appuyant sur le potentiel existant ;
- d'autres actions visent à augmenter le nombre de professionnels locaux du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de l'accueil, afin de les mettre à la disposition des différents opérateurs économiques.

Ainsi, le projet pose-t-il les bases essentielles pour un tourisme de qualité. Il offre également aux femmes et aux jeunes de Dschang des opportunités d'accéder à des emplois et donc de s'émanciper socialement.

Enfin, le projet sensibilise la population locale à son patrimoine et à son environnement, et participe ainsi à la protection de l'environnement culturel et naturel de la région.

PARTENAIRES

Ville de Dschang
Office de tourisme de Dschang
Ville de Nantes
Association Pays de la Loire – Cameroun
Centre de formation de l'Université de Dschang
Office de Tourisme de Nantes Métropole
GR15 (Groupe de Recherche Européen France Ouest Tourisme et Développement)
Cabinet PROMOTEL

Conserver la tradition de sculpture swahili par la formation

MALGRÉ SON RAPIDE ESSOR ÉCONOMIQUE, la ville de Mombasa a su préserver le charme de son cœur historique. Mais les changements sont rapides et nombreux, car les habitants n'hésitent pas à moderniser leurs maisons, en remplaçant par exemple un balcon en bois finement sculpté par une dalle en béton armé. Les jeunes entrepreneurs participent eux aussi à la lente dénaturation du site car ils n'ont pas reçu les connaissances techniques nécessaires pour intervenir sur les bâtiments anciens. Face à ce constat, les Musées nationaux du Kenya, conjointement avec les habitants de la vieille ville, ont créé le Centre culturel Swahili, qui a ouvert ses portes en 1993.

Ce centre de formation enseigne les techniques artisanales qui font la richesse de la culture swahili aux jeunes membres de la communauté et offre de nombreuses formations dans les domaines de la sculpture sur bois, de l'ébénisterie, de la maçonnerie, du moulage, et de la broderie.

Les étudiants y passent 2 ans et ressortent techniquement armés pour travailler dans la restauration des bâtiments de la vieille ville, ou participer à de nouvelles constructions intégrant des éléments de l'architecture traditionnelle. Les structures hôtelières font souvent appel à leurs talents pour décorer les lieux accueillant les touristes.

Outre qu'il participe indirectement à la sauvegarde de l'architecture traditionnelle, le centre permet aux jeunes de la vieille ville de trouver facilement un emploi grâce à la formation pratique qu'ils acquièrent. Parmi les centaines d'élèves déjà formés, certains ont réussi à ouvrir leur propre atelier de travail du bois, où ils produisent les célèbres portes sculptées qui font la renommée de cette architecture swahili.

Retrouver ses racines à l'International Roots festival

DE NOMBREUX MEMBRES DE LA DIASPORA africaine aspirent à retrouver leurs identités culturelles d'origine. C'est à eux que s'adresse le *International Roots Festival* de Gambie, qui a célébré sa huitième édition en 2006. Ce festival reprend le nom de la célèbre série télévisée *Roots*, tirée du roman de l'auteur américain Alex Haley, qui a réussi à changer la vision qu'avaient les américains de l'esclavage. Cette série a été notamment tournée près du fleuve Gambie, dans le village de Juffureh et sur l'île James, où les esclaves étaient tenus captifs. Ces terres d'histoire sont aujourd'hui inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le festival attire un public toujours plus nombreux, principalement des Africains de la diaspora venus des Etats-Unis, du Canada, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe, qui souhaitent partager quelques moments de vie et de culture avec leurs cousins dont ils ont été séparés depuis des siècles. La promotion du festival est assurée par des agences privées aux États-Unis et par les ambassades de Gambie en Europe. Des dépliants publicitaires sont largement diffusés par courrier et lors de salons internationaux du tourisme et un site Internet est dédié au festival.

Les principaux objectifs du festival sont de :

- réunifier les africains de la diaspora avec leurs terres ancestrales et les soutenir les dans leur quête spirituelle ;
- offrir la possibilité de goûter aux richesses de l'identité culturelle d'un pays africain, à travers de nombreuses activités et attractions organisées en Gambie ;
- restaurer la fierté africaine en offrant une vision positive de la culture africaine, afin d'encourager l'unité des peuples d'Afrique sur le continent et dans le monde ;
- montrer aux visiteurs la richesse du patrimoine gambien par l'organisation d'excursions passant par le village de Juffureh, l'île James, le Fort Bullen, ainsi que sur les sites mégalithiques de Wassu et Kerbatch.

Le *International Roots Festival* va continuer à se développer et devenir un repère identitaire incontournable pour des millions de personnes. Tous ceux qui y ont participé quittent le festival avec le sentiments d'être ressourcés et définitivement unis au continent, prêts à revenir avec leurs amis, pour se divertir ou s'investir dans le développement de nouvelles activités.

SOMMAIRE_**08**

p 90	OUGANDA	**Enseigner les techniques de construction traditionnelles respectueuses de l'environnement**
p 91	NIGER	**Le savoir-faire des femmes Touareg**
p 92	BURKINA FASO	**Tiébélé : un festival pour sauvegarder le savoir-faire des femmes peintres**
p 93	MALI	**La formation des guides touristiques locaux au pays Dogon**
p 94	CAMEROUN	**Pour un tourisme de qualité à Dschang**
p 95	KENYA	**Conserver la tradition de sculpture swahili par la formation**
p 96	ZIMBABWE	**Chantiers internationaux aux Ruines de Khami**

08

Renforcer les capacités

MAINTIEN ET TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

Les connaissances et savoir-faire traditionnels relatifs à la pratique de la culture et à la conservation du patrimoine sont liés à des pratiques sociales, rituels ou spécialisés, transmises de père en fils, par l'apprentissage, ou encore lors de cérémonies d'initiation. C'est grâce à cet ensemble de méthodes de transmission que le patrimoine culturel s'est transmis de génération en génération, jusqu'à nos jours.

Ce système fondé sur l'oralité a évolué sous l'influence des échanges avec d'autres peuples, d'autres cultures, et parfois par des ruptures liées à des événements particuliers. Ainsi, certains objets, certaines constructions, ont perduré, d'autres ont disparu ou sont en voie de disparition. Ces phénomènes tendent d'ailleurs à s'accélérer avec le développement du système formel d'éducation qui se substitue à l'apprentissage de père en fils et entraîne la disparition de certains rituels d'initiation.

Certains sites nécessitent donc, pour leur bonne conservation, de retrouver des pratiques et des savoir-faire disparus.

Différents aspects du patrimoine immatériel tendent aussi à disparaître avec la raréfaction des événements qui sont autant d'occasions de les transmettre (chants, danses, rituels...). Avec l'adoption de nouveaux modes de vie, la disponibilité des communautés change et il devient de plus en plus difficile d'organiser des tâches collectives, surtout quand celles-ci sont pénibles.

Le maintien des savoir-faire n'est possible que par la mise en place de moyens modernes qui les facilitent : allègement de certaines tâches, par des moyens modernes (transports, manutention), l'amélioration des productions par des aménagements (adduction d'eau, voies d'accès, plantation d'espèces végétales destinées à la pharmacopée et à la construction).

FORMER DES PROFESSIONNELS

Un effort de formation est à faire concernant les artisans de la construction et autres détenteurs de savoirs. Il s'agit là d'un enjeu considérable pour le futur car sans une certaine formalisation des méthodes d'enseignement et une insertion des pratiques traditionnelles dans les contenus de formation des centres de formation d'artisans existants, beaucoup de savoir-faire finiront par disparaître. Au-delà des questions de sauvegarde du patrimoine, cette disparition entraînerait la perte d'innombrables solutions aux problèmes de vie quotidienne, facilement accessibles pour les populations, accélérant les risques de paupérisation.

Pour ce qui est de la conservation des chants, danses, contes ..., la mise en place de conservatoires municipaux apparaît comme une solution efficace. Si ces initiatives doivent être encouragées, il apparaît vraiment nécessaire que celles-ci soient aussi relayées par les enseignants, notamment au niveau de l'éducation de base avec une meilleure intégration, souvent déjà prévue au niveau des politiques nationales, des éléments culturels locaux dans les programmes d'enseignement et des activités particulières.

D'autres métiers sont nécessaires aussi pour la conservation du patrimoine : les métiers d'architecte et d'ingénieur, du tourisme et de l'accueil, du marketing et de la gestion. Les collectivités locales, comme les services de l'Etat, doivent pouvoir bénéficier de l'apport d'agents spécialisés qui pourraient guider les responsables locaux dans leur volonté de prise en compte et de mise en valeur du patrimoine local. Les formations nécessaires sont à trouver dans les universités des grandes villes. Des écoles spécialisées se sont aussi mises en place dans différents pays du continent africain.

Enseigner les techniques de construction traditionnelles respectueuses de l'environnement

LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION utilisées dans le district de Bushenyi, et plus généralement en Ouganda consomment une très grande quantité de bois et contribuent à la déforestation. Par conséquent, le prix du bois est en forte augmentation et devient difficilement accessible pour les populations défavorisées qui n'ont pas non plus accès aux matériaux modernes trop onéreux. Dans cette situation d'impasse, la qualité de l'habitat dans cette région se dégrade rapidement.

Afin de lutter contre la déforestation et permettre aux plus démunis d'accéder au logement, le gouvernement local s'est fortement impliqué dans un partenariat avec des écoles techniques du pays, visant à développer les solutions alternatives de construction en terre extrêmement avantageuses (adobe, bauge, brique de terre stabilisée). Si les nouvelles techniques proposées modifient les usages pour la construction des murs, elles n'affectent pas en revanche les modèles architecturaux traditionnels ni le paysage de cette région.

Plusieurs actions de formation ont permis de mettre en place un réseau durable de compétences:

- construction de bâtiments de démonstration et de support à la formation ;
- développement de mallettes pédagogiques pour les écoles techniques ;
- développement de supports promotionnels sur les techniques de constructions respectueuses de l'environnement ;
- campagnes de sensibilisation pour les décideurs locaux, nationaux et internationaux.

Des cursus de formation intégrant les thèmes abordés par le projet sont désormais implantés dans les institutions de formation partenaires. Un centre d'excellence sur la construction en matériaux locaux a également été mis en place au sein de l'Université de Makerere. Enfin, cette revitalisation des cultures constructives utilisant les matériaux locaux est à l'origine d'un programme important de construction d'infrastructures scolaires dans le district.

PARTENAIRES

Autorités locales du district de Bushenyi
Université de Makerere, Département d'architecture, Kampala
Institut technologiques Kyamuhunga, Bushenyi
Ugandan Technical College, Bushenyi
Rukararwe Partnership Workshop for Rural Development (RPWRD), Kampala
Ambassade de France en Ouganda.

1 & 4 Les salles de classes de démonstration
2 Fabrication des briques traditionnelles
3 Formation aux techniques traditionnelles améliorées

1

2

3

4

Le savoir-faire des femmes Touareg

1 Installation du lit et des armatures
2 Installation des nattes
3 Intérieur de la tente
4 Installation des nattes de la porte
5 Montage de la structure de la tente
6 La tente touareg terminée

LE NIGER EST LE PAYS qui compte le plus grand nombre de Touareg, nomades venus du Nord du Sahara, organisés essentiellement en campements ou en petits hameaux.

Cette société, aujourd'hui en pleine mutation, voit s'estomper quelques-unes de ses traditions ancestrales. En 2003, un projet a été initié par l'association Afrique sans frontière – Bâtir et développer, en partenariat avec la collectivité locale d'Agadez, afin de valoriser le savoir-faire des femmes Touareg, détentrices de connaissances essentielles à la préservation de cette culture.

6

Un atelier d'échange autour de la construction d'une tente traditionnelle dans le quartier de Toudou a été organisé. Les caractéristiques de la tente Touareg reflètent en effet l'organisation sociale et la place de la femme dans cette société. Généralement construite lors de la cérémonie de mariage, elle est réalisée par la famille de la future épouse. Elle est faite d'une armature de bois comprenant des piquets verticaux pour les murs et des tiges horizontales pour le toit. Des nattes et des couvertures recouvrent le tout. Chaque femme touareg , en ville comme à la campagne, possède sa tente. C'est son espace de vie.

L'atelier a permis de présenter le travail de ces femmes, de recenser les différents savoir-faire et de les mettre en valeur, de sensibiliser la population à leur préservation. Il a également encouragé les collectivités locales à entreprendre des projets de promotion et de préservation du patrimoine dans leur localité en intégrant les détenteurs de savoir-faire.

Tiébélé : un festival pour sauvegarder le savoir-faire des femmes peintres

DE PAR DE SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE et climatique, le Burkina Faso possède des architectures traditionnelles très variées. Celle des Kasséna-Nankana est particulièrement riche et a un aspect spectaculaire : elle est entièrement décorée de couleurs vives et de dessins géométriques, y compris à l'extérieur.

Mais cette pratique, qui est celle des femmes à qui revient l'entretien de l'habitat, a tendance à être abandonnée, victime de la puissance des standards de la mondialisation, mais aussi des changements dans l'organisation sociale et parfois de la raréfaction des matières premières. C'est ainsi que ce trait culturel distinctif tend à disparaître alors qu'il est un atout très important pour le bien être social, mais aussi pour le développement du tourisme dans la région.

Consciente de cela, l'Association de Développement de Tiébélé (ADT) a, depuis quelques années, mis en place des activités de valorisation des savoir-faire traditionnels. Elle a décidé, dans un premier temps, de consacrer ses énergies à la sauvegarde de la « Cour royale de Tiébélé » dont les dimensions imposantes (grande surface occupée avec un grand nombre de sous cours) présentent l'accueil touristique. En complément, l'association a initié le « Festival de Tiébélé » qui a pour objectif d'assurer la promotion de la culture Kassena. Le moment fort de ce festival est le concours de peintures murales qui se déroule d'ailleurs dans la cour royale, mais aussi dans un certain nombre de concessions sélectionnées pour la conservation de leur architecture traditionnelle.

Ce festival retient l'intérêt de nombreux partenaires dont le Ministère de la culture des arts et du tourisme à travers la Direction du patrimoine culturel, mais aussi de donateurs comme l'Ambassade de France à Ouagadougou qui viennnet renforcer les efforts faits par la collectivité locale avec l'ADT. Dernièrement un appui du programme *Africa 2009* a permis de renforcer cette activité en rendant possible la participation de 26 groupes de 15 femmes venant de Tiébélé et des villages environnants. A la demande de l'ADT, chaque groupe est composé de femmes âgées, les expertes, mais aussi d'un certain nombre de jeunes femmes qui viennent s'initier ou renforcer leur capacités et savoir-faire.

Ce festival est tout particulièrement intéressant. Au-delà de la motivation apportée par les prix qui sont distribués (principalement des vélos), il permet de mobiliser beaucoup de femmes et surtout de susciter leur intérêt, de renforcer leur fierté, et enfin de leur permettre une transmission effective des techniques et savoir-faire. La qualité du traitement des bâtiments des environs de Tiébélé en est amélioré, le processus de disparition des pratiques de décor est en train de s'inverser, notamment grâce à l'introduction d'une thématique sur l'innovation picturale en complément de celle plus traditionnelle.

La formation des guides touristiques locaux au pays Dogon

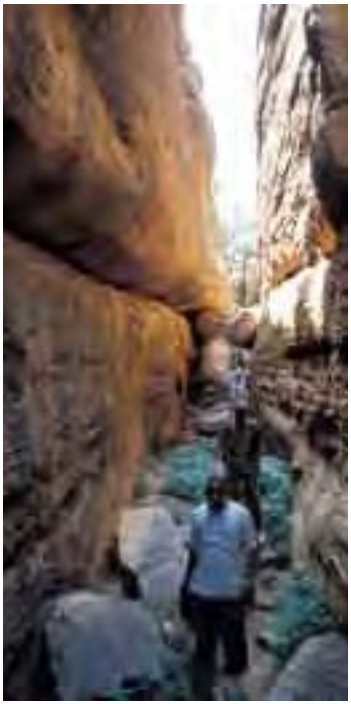

L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL des villes anciennes de Djenné et Tombouctou (1988) et des Falaises de Bandiagara au pays dogon (1989) a entraîné un accroissement important de la fréquentation touristique au Mali. Ce phénomène a amplifié les problèmes de l'accueil des visiteurs : incohérence des tarifs, concurrence sauvage entre les guides spontanés, manque notoire de professionnalisme de ceux-ci, mauvaise application des textes législatifs et réglementaires régissant la profession de guide de tourisme. Cette situation génère de plus en plus d'insatisfactions de la part des touristes et des communautés d'accueil.

La question de la formation des guides de tourisme répond donc à un souci de professionnalisation des organisateurs de voyage. Le Ministère chargé du tourisme a toujours été interpellé sur l'impérieuse nécessité de former les guides locaux qui sont des maillons importants dans la chaîne de transmission des valeurs culturelles des différents terroirs. C'est dans ce souci que la Mission culturelle de Bandiagara a planifié, dans le cadre du projet expérimental d'assainissement des sites touristiques, l'organisation d'une première session de formation des guides sur le thème de l'environnement.

Forte de cette expérience, les formations suivantes ont été conçues et réalisées soit avec des associations de guides, soit avec les autorités communales (mairies), soit avec des agences nationales de voyage et de tourisme.

La mise en place d'un réseau de guides locaux et leur formation a permis :

- de répondre aux attentes du tourisme et d'accroître la fréquentation des sites ;
- d'améliorer l'image du site et promouvoir certaines valeurs encore mal connues ;
- d'améliorer la préservation des ressources culturelles et naturelles qui constituent les attractions du site ;
- de prendre en compte les attentes des populations et des élus locaux ;
- de créer des emplois qualifiés, directs et indirects, à travers une filière de guides professionnels officiellement reconnus ;
- de mieux faire bénéficier les communes des revenus du tourisme.

Pour un tourisme de qualité à Dschang

DSCHANG EST UN GRAND CENTRE ÉCONOMIQUE du Cameroun. Berceau de la civilisation Bamiléké, cette ville et sa région offrent un cadre culturel et naturel exceptionnel propice à sa valorisation touristique.

C'est sur ce constat que la Municipalité de Dschang, en partenariat avec celle de Nantes, a initié un projet de développement de la ville axé sur le tourisme culturel et l'écotourisme durable.

Les actions sont essentiellement constituées de formations et d'un accompagnement des futurs acteurs du tourisme:

- des actions d'appui institutionnel visent à former le personnel d'encadrement et les acteurs du secteur touristique à la conception de produits touristiques de qualité, en s'appuyant sur le potentiel existant ;
- d'autres actions visent à augmenter le nombre de professionnels locaux du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de l'accueil, afin de les mettre à la disposition des différents opérateurs économiques.

Ainsi, le projet pose-t-il les bases essentielles pour un tourisme de qualité. Il offre également aux femmes et aux jeunes de Dschang des opportunités d'accéder à des emplois et donc de s'émanciper socialement.

Enfin, le projet sensibilise la population locale à son patrimoine et à son environnement, et participe ainsi à la protection de l'environnement culturel et naturel de la région.

PARTENAIRES

Ville de Dschang
Office de tourisme de Dschang
Ville de Nantes
Association Pays de la Loire – Cameroun
Centre de formation de l'Université de Dschang
Office de Tourisme de Nantes Métropole
GR15 (Groupe de Recherche Européen France Ouest Tourisme et Développement)
Cabinet PROMOTEL

Conserver la tradition de sculpture swahili par la formation

MALGRÉ SON RAPIDE ESSOR ÉCONOMIQUE, la ville de Mombasa a su préserver le charme de son cœur historique. Mais les changements sont rapides et nombreux, car les habitants n'hésitent pas à moderniser leurs maisons, en remplaçant par exemple un balcon en bois finement sculpté par une dalle en béton armé. Les jeunes entrepreneurs participent eux aussi à la lente dénaturation du site car ils n'ont pas reçu les connaissances techniques nécessaires pour intervenir sur les bâtiments anciens. Face à ce constat, les Musées nationaux du Kenya, conjointement avec les habitants de la vieille ville, ont créé le Centre culturel Swahili, qui a ouvert ses portes en 1993.

Ce centre de formation enseigne les techniques artisanales qui font la richesse de la culture swahili aux jeunes membres de la communauté et offre de nombreuses formations dans les domaines de la sculpture sur bois, de l'ébénisterie, de la maçonnerie, du moulage, et de la broderie.

Les étudiants y passent 2 ans et ressortent techniquement armés pour travailler dans la restauration des bâtiments de la vieille ville, ou participer à de nouvelles constructions intégrant des éléments de l'architecture traditionnelle. Les structures hôtelières font souvent appel à leurs talents pour décorer les lieux accueillant les touristes.

Outre qu'il participe indirectement à la sauvegarde de l'architecture traditionnelle, le centre permet aux jeunes de la vieille ville de trouver facilement un emploi grâce à la formation pratique qu'ils acquièrent. Parmi les centaines d'élèves déjà formés, certains ont réussi à ouvrir leur propre atelier de travail du bois, où ils produisent les célèbres portes sculptées qui font la renommée de cette architecture swahili.

Chantiers internationaux aux Ruines de Khami

PARTENAIRES
CHAM
NMMZ
UNESCO
Ambassade de France
Conseil régional de l'Ile de la Réunion

LES RUINES DE KHAMI sont le deuxième site historique du pays après Great Zimbabwe. Khami lui a succédé en tant que capitale de la civilisation Shona du 15ème au 18ème siècle et a dû abriter une population allant jusqu'à 20 000 habitants. Des objets provenant d'Europe et de Chine attestent de son rôle commercial. Le cœur du site consiste en un assemblement de plateformes soutenues par des murs en pierre sèche, sur lesquelles ont été construites des maisons pour les classes dirigeantes.

Le site a été déclaré Monument national en 1937, puis inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1986. Mais faute d'entretien, le site s'était délabré sous l'effet des pluies, de la végétation, de l'activité animalière et humaine et avait été placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1996.

Depuis l'année 2000, le National museums and monuments of Zimbabwe (NMMZ) et l'association française Chantiers, histoire et architecture médiévale (CHAM) organisent des chantiers de volontaires, en partenariat fort avec la municipalité de Bulawayo, et avec le soutien de l'UNESCO, de l'Ambassade de France à Harare, des Conseils général et régional de l'Ile de la Réunion, et d'entreprises privées.

Ces chantiers sont organisés chaque année. Ils ont pour objectifs :
- d'offrir une expérience pratique et formatrice aux jeunes dans les domaines du patrimoine et du volontariat ;
- de contribuer à la conservation et la mise en valeur de Khami ;
- de transmettre les concepts et les savoir-faire français par rapport aux chantiers de jeunes volontaires ;
- de favoriser le développement d'échanges franco-zimbabwéens et régionaux.

Depuis six ans, les résultats des travaux de conservation sont conséquents et les fouilles archéologiques ont contribué à la connaissance scientifique du site ; les efforts des jeunes volontaires ont contribué de façon significative au retrait du site de Khami de la Liste du patrimoine mondial en péril.

157 volontaires ont participé à ces chantiers. Aux Zimbabwéens constituant les deux-tiers du groupe, se sont joints des volontaires de 9 autres pays: Botswana, France, Ghana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud et Zambie. La plupart sont des étudiants d'université et des jeunes qui habitent près du site. 37% d'entre eux sont des femmes. Outre l'apprentissage de la pratique et de la théorie de la conservation du patrimoine, ceux-ci apprécient beaucoup cette expérience de travail en équipe, la vie de groupe et l'apprentissage interculturel.

1

2

1 & 2 Vue des Ruines de Khami
3 Le chantier de conservation et de mise en valeur
4 Une des équipes de volontaires internationaux

3

4

SOMMAIRE_**09**

p 98 MADAGASCAR **Le savoir-faire des artisans du bois Zafimaniry**
p 99 GHANA **Les femmes de Sirigu raniment leur art**
p 100 NIGER **Cousinage fluvial : un futreau de Loire à Mopti, une pirogue à Angers**
p 101 NIGER **Valorisation des savoir-faire traditionnels pour le développement à Mayahi**
p 102 BÉNIN **Un village artisanal dans le centre ville de Cotonou**

09

Favoriser l'artisanat et l'industrie

DES MÉTIERS QUI DISPARAISSENT

La richesse et la diversité de l'artisanat africain ont fait la réputation de ce continent, mais cet héritage se perd, car les savoir-faire traditionnels sont rarement perçus comme des leviers potentiels de développement économique. Même s'il est compétent et créatif, un artisan isolé aura malheureusement peu de chances de vivre de son talent. Les produits locaux sont souvent dépréciés par les populations, et les artisans, économiquement désarmés, peinent à faire valoir leurs productions face aux produits industriels importés.
Certains produits ne trouvent pas acquéreur car ils ne répondent plus à un usage de la vie contemporaine, ou parce que les touristes ne leur attribuent aucun intérêt, ni esthétique, ni pratique. D'autres produits, largement diffusés et tous identiques, de Nouakchott à Cape town, ne font pas assez référence aux spécificités de la culture locale pour interpeller le consommateur (éléphants en bois sculpté par exemple). A l'inverse, la rareté de certains masques pousse certains collectionneurs et touristes au pillage, la valeur de l'objet sur le marché international prenant le dessus sur ses qualités artisanales.

Les artisans de la construction n'échappent pas à ce déclin. Les techniques de construction ancestrales, résultant de siècles d'expérimentations et d'améliorations, ont laissé la place à une architecture dépouillée en ciment-tôle, moins vulnérable et plus valorisante, malgré son inadaptation thermique et sa pauvreté esthétique. A titre d'exemple, l'architecture des Ashanti au Ghana a complètement disparu des pratiques de construction, malgré la beauté de ses ornementations, car aucune structure d'enseignement n'a transmis la technique de décoration aux jeunes professionnels.

Le développement de l'artisanat reste pourtant une voie économique viable, particulièrement dans les zones rurales où les revenus tirés de l'agriculture ne sont plus suffisamment rémunérateurs (coton, cacao). Une politique dynamique de soutien à l'artisanat peut avoir des effets bénéfiques. Les métiers de l'artisanat sont source de revenus complémentaires pour de nombreuses communautés urbaines et rurales marginalisées. Un artisanat fortement développé et bien structuré renforce les réseaux économiques et la cohésion sociale d'une région, tout en réaffirmant sa richesse culturelle.

COMMENT LE SOUTENIR

Les aides matérielles et l'accès aux micro-crédits font partie des appuis qu'un État peut fournir à ses artisans. La promotion des produits locaux et le transfert des savoirs également. A ce titre, le Centre culturel swahili de Mombasa au Kenya est un bon exemple de conservatoire des savoir-faire de la ville. La production, en pays dogon, de fac-simile de portes et masques anciens est également un exemple remarquable de protection contre le pillage.

De nombreux exemples nous montrent qu'avec quelques efforts d'organisation et d'innovation, des associations d'artisans parviennent à tirer des profits durables et décents de la vente de leurs produits, en établissant des règles commerciales équitables avec les marchés régionaux ou internationaux.
Cela requiert toutefois des partenariats techniques et économiques forts, ainsi que des soutiens politiques qui vont permettre de :

- faciliter l'évolution de l'artisanat pour mieux répondre aux demandes contemporaines (concours d'innovation, études de marché) ;
- promouvoir la consommation d'objets fabriqués localement (labellisation) ;
- partager les coûts de distribution de la marchandise (aide à la commercialisation, mise en place de centres de vente) ;
- transmettre les savoir-faire aux jeunes générations (centres d'apprentissage) ;
- partager les coûts d'installation (ateliers de production artisanale, mise à disposition d'outils) ;
- protéger les créations (droits de propriété intellectuelle).

Le savoir-faire des artisans du bois Zafimaniry

HABITANT LA PROVINCE DE FIANARANTSOA, dans le sud-est de Madagascar, les Zafimaniry, forestiers, charpentiers et artisans depuis des générations, ont développé autour du bois tout un ensemble de techniques et de savoir-faire. Leur maîtrise de l'exploitation forestière et de la sculpture sur bois transparaît dans les constructions de maisons en bois sur pilotis et les objets quotidiens. Pratiquement toutes les surfaces boisées (murs, fenêtres, poteaux, poutres, tabourets, coffres, outils) sont richement travaillées. Leur compétence se manifeste aussi dans leur connaissance des propriétés du bois et ils utilisent vingt espèces endémiques d'arbres différentes. L'intérêt qu'ils portent au bois se traduit aussi dans l'importance que celui a dans leur vie sociale et spirituelle. Ce matériau est vénéré dans tous les aspects de la vie et de la mort. Les magnifiques motifs géométriques qui décorent la plupart des objets en bois sont extrêmement codifiés et trahissent non seulement les origines indonésiennes de la communauté, mais aussi les influences arabes qui imprègnent la culture malgache. Bien que leur nombre soit limité, il n'y a pas deux pièces identiques tant les artisans sont créatifs.

La riche symbolique de ces motifs reflète les croyances et les valeurs fondamentales des Zafimaniry. Ainsi le tanamparoratra (ou toile d'araignée) symbolise-t-il les liens familiaux, tandis que le papintantely (rayon de la ruche) représente la vie communautaire. Ces ornements, ainsi que d'autres expressions comme l'architecture des maisons, sont par ailleurs autant d'indications sur le rôle ou la position sociale de l'individu au sein du groupe

Avec le développement du commerce de l'artisanat, cette communauté risque d'être reléguée au simple rôle de fournisseur d'objets pour le tourisme. En outre, le défrichement pour la plantation a des impacts négatifs sur la dégradation des ressources naturelles et entraîne une raréfaction des essences nobles et des bois d'œuvre utilisés comme matière première. La migration urbaine des jeunes en quête d'emplois plus lucratifs constitue une menace de plus pour la survie de cette tradition.

Un plan d'action a été établi en consultation avec les autorités locales pour protéger les savoir-faire des travailleurs sur bois Zafimaniry. Les priorités d'intervention sont le zonage des ressources, l'établissement de circuits et de sites touristiques, la promotion du plan de développement intercommunal, la création d'ateliers d'enseignement des techniques traditionnelles et enfin la structuration de la filière artisanale.

Les femmes de Sirigu raniment leur art

SIRIGU, UN VILLAGE AU NORD DU GHANA est depuis longtemps connu pour son architecture décorée, dont la symbolique traduit la richesse de la culture locale. Ce savoir-faire préservé par les femmes dans certaines zones rurales autour de Sirigu, se perd aux abords des zones urbanisées, menaçant à terme de disparaître.

La paroisse de Navrongo a su exploiter ces ornementations dès 1972, en invitant les femmes du village à décorer l'intérieur de la cathédrale. Ces femmes, accompagnées de jeunes apprenties du même village, sont revenues en 2000 et 2001 pour décorer de nouvelles constructions de la paroisse, dont une salle de classe et un musée. Des restaurants et hôtels du Ghana se sont également intéressés à leur art en les invitant à décorer des lieux hautement fréquentés, y compris à Accra, la capitale. Au-delà du résultat esthétique avéré, ces nouvelles décorations ont valorisé un art menacé, et facilité la transmission du savoir-faire entre les différentes générations de femmes du village.

Les femmes de Sirigu impliquées dans ces décorations ont amélioré leur maîtrise et consolidé leur autonomie en créant l'association SWOPA (Sirigu Women Organisation for Pottery and Art). Ce regroupement leur permet de vendre plus efficacement leur expertise de décoratrices et leurs produits (tableaux, poteries, paniers) sur le marché national et international, ce qui en retour leur garantit un meilleur niveau de vie au village. La bonne gestion de leur structure leur permet également de donner des cours d'art traditionnel aux écoliers de la région.

Le dynamisme de ces femmes, fières de leur village et de leur culture, est un exemple remarquable de sauvegarde et d'exploitation de l'artisanat ancestral.

Cousinage fluvial : un futreau de Loire à Mopti, une pirogue à Angers

QU'ELLE SOIT PRATIQUÉE SUR LE FLEUVE NIGER en Afrique ou sur la Loire en France, la navigation à la voile est un patrimoine irremplaçable auquel sont associés des savoir faire, des chants traditionnels et des mythologies aux multiples facettes.

Bien qu'encore très présente sur le Niger, la navigation à la voile sur des pirogues à fond plat est en voie de disparition avec la motorisation. En France, elle disparaît dans les années 30, puis renaît dans les années 80-90 comme loisir, à l'initiative de quelques passionnés. Elle connaît un réel engouement depuis 2000 avec l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial.

La similitude des pratiques de navigation à la voile et la volonté de faire perdurer ce patrimoine traditionnel a incité des associations à se regrouper en un collectif, « cousinage fluvial Loire - Niger » afin d'échanger les connaissances entre les deux pays, le Mali et la France, et plus précisément la région de Mopti et celle d'Angers.

Ce programme a vu le jour en 2004 lors d'échanges et de rencontres au Mali, sur les rives du Niger, pour la coopération entre Angers et Bamako. Les maires de Mopti et Farimaké ont émis le souhait de recevoir les festivités liées au festival.
Le projet se veut un échange de savoirs et de techniques entre charpentiers français et maliens. C'est l'alliance de deux approches du travail du bois au travers de la construction de bateaux traditionnels :
- Une pirogue Djenné (embarcation malienne) dite pinasse.
- Un fûtreau (barque de Loire gréée d'une voile carrée).

La construction de la pirogue sur les bords de Loire en juin 2006 a permis à un large public de découvrir les techniques de construction maliennes en même temps que l'originalité de la musique traditionnelle de Mopti avec un groupe de musiciens associés à l'opération. Cette première opération a aussi permis de renforcer la mobilisation des collectivités locales ligériennes autour du projet. La construction du fûtreau à Mopti en 2007 sera le second volet de ce projet. Parallèlement, les partages de connaissances techniques entre charpentiers maliens et ligériens ont d'ores et déjà engendré des échanges sur les pratiques musicales, très présentes dans les corporations de navigation, ainsi qu'un programme de recherche sur la mythologie des deux fleuves et sur les contes qui y sont associés.

http://www.cousinage-fluvial.org

PARTENAIRES
Projet de développement de Mayahi
FAO / FENU
Collectivités locales de la région de Mayahi
Autorités traditionnelles

Valorisation des savoir-faire traditionnels pour le développement à Mayahi

1 Formation de maçons aux techniques de construction sans bois : arcs, voûtes et coupoles
2 Bâtiments de démonstration sur un marché de la région de Mayahi
3 & 4 Supports de grenier en béton
5 Échoppe de marché à Mayahi

DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT rural de Mayahi (centre sud du Niger), initié par l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à partir de 1994, une réflexion a été menée sur les possibilités d'améliorer les pratiques de construction traditionnelles sans remettre en cause de façon fondamentale les capacités existantes. C'est ainsi qu'en se basant sur une étude des savoir faire et plus largement de la culture constructive locale, des propositions techniques ont été faites, et un programme de formation lancé.

Deux voies principales ont été étudiées :

- comment améliorer l'habitat par une recherche plus poussée sur l'utilisation de techniques de construction « sans bois » tout en restant proche des modèles de construction existant, notamment avec la possibilité d'utilisation des terrasses ?
- comment réaliser des bâtiments nécessitant des volumes plus importants (salles de classe, banques de céréales,..) qui soient d'un entretien facile tout en proposant un confort optimal lié à l'utilisation de murs massifs en terre.

Ces propositions techniques ont été reçues favorablement par les collectivités locales d'autant que le coût de réalisation était beaucoup plus raisonnable que ceux pratiqués habituellement. De nombreuses salles de classe ont été réalisées avec des moyens purement locaux.
Pour les constructions « sans bois » couvertes de structures voûtées, entièrement réalisées en briques de terre, une stratégie de diffusion a été lancée avec la construction, en chantier école, de boutiques de marché. Leurs coûts de construction étaient extrêmement réduits, alors que les revenus des locations permettaient aux collectivités locales non seulement d'assurer l'entretien, mais aussi de générer des fonds qui pouvaient être alloués à la construction de nouvelles boutiques ou à d'autre petits projets de développement.

La multiplication de ces boutiques de marché a permis la diffusion de ces techniques de construction traditionnelles auprès de la population, entraînant une réelle amélioration des conditions de vie des populations locales.

Un village artisanal dans le centre ville de Cotonou

LA CRÉATION ARTISANALE CONTEMPORAINE est une activité florissante qui accompagne le développement du secteur touristique au Bénin. A Cotonou, capitale économique du pays, un projet visant à mieux structurer et à soutenir le développement d'un foyer artistique en plein dynamisme a abouti à la réalisation en centre ville d'un « village artisanal ».

Ce village artisanal à été initié à la fin des années 80 par le Ministère de la culture et soutenu depuis par les autorités locales.
Il s'agit d'un lieu de rencontre servant de cadre à l'activité des artisans et artistes et de vitrine pour l'exposition et la vente de la création contemporaine du pays.

Le lieu, conçu comme un village, fait référence à l'espace traditionnel (formes / matériaux / mobilier / aménagements /...) et comporte plusieurs fonctions :
- des ateliers de création artistique ;
- des galeries commerçantes ;
- un hall d'exposition et de spectacle ;
- des services périphériques : restaurants, discothèques...

Son architecture reprend des thèmes du patrimoine culturel Béninois. Les pavillons, par exemple, sont construits en matériaux locaux tandis que le mur de clôture est décoré de bas-reliefs inspirés de ceux des palais royaux, ou illustrant des métiers traditionnels (tissage, forge).

Depuis son inauguration en 1989, on assiste à une mutation complète de ce quartier de la ville de Cotonou. Autrefois banlieue peu réputée et soumise à une insécurité chronique, le quartier est devenu un des principaux centres d'activités commerciales et de loisirs ainsi qu'un pôle culturel très important pour la ville.

SOMMAIRE_**ANNEXES**

p 104 **Conventions et chartes internationales (extraits)**
p 108 **Répertoire des organismes de référence**

Annexes

LES EXEMPLES PRÉSENTÉS DANS CE GUIDE ont été identifiés à partir d'un appel lancé à 250 organismes ou personnes ressources. Une centaine de projets ou réalisations ont été collectées et parmi ceux-ci, une cinquantaine ont été sélectionnés sur la base de critères d'originalité, de diversité géographique et thématique, et de qualité des illustrations.

En vue de la poursuite et l'approfondissement de ce travail, le PDM, la convention France-UNESCO et CRATerre-ENSAG poursuivent la collecte d'information sur les initiatives originales de projets de développement mis en œuvre par les collectivités locales africaines dans lesquelles le patrimoine est pris en compte de façon significative. Ils seront mis en ligne sur le site Internet du PDM et viendront ainsi compléter les exemples de ce guide.

Les maires ou leurs partenaires sont invités à faire connaître leurs projets en transmettant les informations suivantes à ces adresses :
citactions@pdm-net.org
France.unesco@unesco.org
craterre@grenoble.archi.fr

- Intitulé du projet
- Pays, ville
- Institution et personnes responsables du projet
- Description du projet en 1 page en précisant la composante « patrimoine »
- Date de la réalisation
- Adresse Internet et contact
- Autres : partenaires, plan de financement

INITIATIVE DE YAOUNDÉ POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DES VILLES AFRICAINES, FORMULÉE LORS DE LA SESSION SPÉCIALE «VILLES AFRICAINES ET PATRIMOINE» ORGANISÉE PAR LA CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL ET LA CONVENTION FRANCE-UNESCO DANS LE CADRE DU SOMMET AFRICITÉS 3 (Yaoundé, décembre 2003).

Les maires africains, les ministres, les experts, les partenaires internationaux et donateurs:

- Reconnaissant les liens indissociables dans la culture africaine entre le spirituel, le matériel et l'immatériel
- Reconnaissant en outre le rôle du patrimoine culturel et de la créativité des sociétés dans l'amélioration de la qualité de vie
- Soucieux face aux mutations sociales, à l'exode rural, entraînant parfois une perte d'identité et des traditions culturelles des populations urbaines
- Affirmant le rôle essentiel de la culture dans la cohésion sociale, ainsi que les responsabilités au niveau national et local des gouvernements africains dans la protection du patrimoine urbain et de la diversité culturelle des villes;
- Recommandent la conception, en étroite collaboration avec les autorités municipales, d'un programme en faveur de la protection du patrimoine des villes africaines.
- Appellent les partenaires internationaux et nationaux, ainsi que les bailleurs de fonds, à soutenir à la fois financièrement et techniquement le Programme qui sera lancé
- Ce programme donnera priorité aux éléments suivants :

1. FORMATION

Renforcer les compétences du personnel municipal et des élus pour la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine urbain. Les activités de formation s'appuieront sur les structures de formation déjà existantes en Afrique notamment l'EPA (Ecole du patrimoine Africain), le PMDA (Programme for Museum Development in Africa), l'EAMAU (Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme), le programme AFRICA 2009, les universités et grandes écoles

2. ASSISTANCE TECHNIQUE

Soutenir les municipalités dans l'élaboration des politiques et programmes de protection et mise en valeur du patrimoine et de la diversité culturelle, à inclure dans les plans de développement municipaux, notamment pour la mise en place d'outils réglementaires et de plans d'aménagement.
Encourager la coopération internationale - multi-latérale, bilatérale, ONG, universités, coopération décentralisée entre les villes du nord et du sud et entre villes du sud

3. PROJETS PILOTES

Initier des projets pilotes associant développement socio-économique local et valorisation du patrimoine urbain et de la diversité culturelle (restauration, formation, fond d'aide, systèmes de micro-crédit à l'habitat, activités touristiques etc)

4. SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES POPULATIONS

Identifier les actions prioritaires à réaliser dans le court terme afin d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'adhésion des populations aux problématiques de diversité culturelle et de la biodiversité (création d'associations d'habitants-propriétaires, locataires ou riverains ; ateliers de sensibilisation etc.)

5. STRUCTURE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Faciliter la coordination des activités patrimoniales entre les collectivités locales et nationales par le renforcement des services techniques municipaux ou la création de structures de gestion du patrimoine et du développement urbain. Ces structures seront chargées d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des projets de protection du patrimoine, la communication auprès de la population en matière de patrimoine et l'assistance technique aux élus (permis de construire, matériaux...).

6. INSCRIPTION DES VILLES AFRICAINES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Encourager l'implication des municipalités – en collaboration avec les autorités nationales concernées – dans la préparation de dossiers de nomination pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

7. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi sera mis en place en liaison avec le PDM pour assurer le suivi des résolutions

CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL, ADOPTÉE PAR L'UNESCO LE 16 NOVEMBRE 1972 (extraits)

(.../...)

I DEFINITIONS DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

ARTICLE 1

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme «patrimoine culturel» :

- les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

ARTICLE 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme «patrimoine naturel» :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

ARTICLE 3

Il appartient à chaque Etat partie à la présente Convention d'identifier et de délimiter les différents biens situés sur son territoire et visés aux articles 1 et 2 ci-dessus.

II. PROTECTION NATIONALE ET PROTECTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

ARTICLE 4

Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.

(.../...)

Texte complet : http://whc.unesco.org

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, ADOPTÉE PAR L'UNESCO LE 17 OCTOBRE 2003 (extraits)

(.../...)

ARTICLE PREMIER : BUTS DE LA CONVENTION

Les buts de la présente Convention sont :

(a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
(b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
(c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
(d) la coopération et l'assistance internationales.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par «patrimoine culturel immatériel» les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le «patrimoine culturel immatériel», tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :
   (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
   (b) les arts du spectacle ;
   (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
   (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
   (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

(.../...)

Texte complet : http://www.unesco.org

DÉCLARATION UNIVERSELLE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ADOPTÉE EN 2001 AU COURS DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO
(extraits)

(.../...)

ARTICLE 1 LA DIVERSITÉ CULTURELLE, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ.

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent es groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

ARTICLE 2 DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU PLURALISME CULTUREL

De la diversité culturelle au pluralisme culturel. Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.

ARTICLE 3 LA DIVERSITÉ CULTURELLE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT.

La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

(.../...)

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES, ADOPTÉE PAR L'UNESCO EN OCTOBRE 2005 ET EN COURS DE RATIFICATION PAR LES ETAT PARTIES (extraits)

(.../...)

I. OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

ARTICLE PREMIER - OBJECTIFS

Les objectifs de la présente Convention sont :

(a) de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;

(b) de créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement ;

(c) d'encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix ;

(d) de stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples ;

(e) de promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international ;

(f) de réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et d'encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien ;

(g) de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ;

(h) de réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ;

(i) de renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

(.../...)

Texte complet : http://www.unesco.org/

DÉCLARATION SUR LA CONSERVATION DES PAYSAGES URBAINS HISTORIQUES, ADOPTÉE EN OCTOBRE 2005 PAR L'UNESCO

(extraits)

« La question des interventions architecturales contemporaines sur des biens du patrimoine mondial et leurs environs est une cause croissante d'inquiétude parmi les responsables politiques, urbanistes, promoteurs, architectes, professionnels de la préservation, propriétaires fonciers, investisseurs et citoyens concernés». Tel était le constat d'un colloque organisé à Vienne en 2005 sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre du suivi de la Convention du patrimoine mondial. Les États parties à la Convention ont alors adopté une Déclaration qui définit des principes et recommandations sur la conservation des ensembles urbains historiques.

(…/…)

Etant donné les défis lancés à la préservation des paysages urbains historiques, l'Assemblée générale :

a. **encourage** les responsables politiques, les urbanistes, les promoteurs, les architectes, les professionnels de la préservation, les propriétaires fonciers, les investisseurs et les citoyens concernés à travailler ensemble pour préserver le patrimoine urbain, tout en considérant la modernisation et l'évolution de la société dans le respect de la sensibilité culturelle et historique, en renforçant l'identité et la cohésion sociale ;
b. **encourage également** l'amélioration des conditions de vie, de travail et de loisirs dans les villes historiques en adaptant les usages sans compromettre les valeurs existantes qui découlent du caractère et de la valeur de la forme et du tissu urbain historique ;
c. **souligne** la nécessité d'intégrer correctement l'architecture contemporaine dans le contexte du paysage urbain historique et
souligne qu'il importe d'entreprendre des études d'impact culturel ou visuel lorsque des interventions contemporaines sont envisagées ;

(…/…)

Texte complet : http://whc.unesco.org/

CHARTRE DU TOURISME CULTUREL, ADOPTÉE PAR L'ICOMOS LORS DE SA 12ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI S'EST TENUE EN 1999 À MEXICO

(extraits)

Devant le développement exponentiel du tourisme dans le monde, le Comité international des monuments et des sites a élaboré une charte qui engage à veiller au bon équilibre entre les aspirations des visiteurs et des communautés, entre développement touristique et préservations des aspects naturels et du patrimoine.

(…/…)

Principes de la Charte du Tourisme Culturel

1. Le tourisme national et international est l'un des principaux véhicules des échanges culturels. La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés.
2. La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.
3. Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable.
4. Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.
5. Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil.
6. Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

(…/…)

Texte complet : http://www.icomos.org

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ORGANISMES PARTICIPANT À LA SAUVEGARDE ET À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE EN AFRIQUE

(par ordre alphabétique)

ETABLISSEMENTS AFRICAINS DE FORMATION À VOCATION RÉGIONALE

- **CHDA : Centre for heritage development in Africa** (www.heritageinafrica.org)
- **EPA : Ecole du patrimoine africain** (www.epa-prema.net)
- **EAMAU : Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme** (www.ub.tg/ub/ecoles/eamau/eamau.htm)
- **Université de Cape Town** (www.uct.ac.za)
- **Université Cheikh Anta Diop de Dakar, IFAN : Institut fondamental d'Afrique noire** (www.ucad.sn)
- **Université Senghor d'Alexandrie** (www.usenghor-francophonie.org)
- **Université du Western Cape** (www.uwc.ac.za)
- **Université du Zimbabwe** (www.uz.ac.zw)

Des informations sont également disponibles en Afrique auprès des :

- Professionnels de l'urbanisme et du développement territorial ;
- Professionnels de la culture et du patrimoine (directions de la culture, organisations culturelles, musées) ;
- Ecoles techniques et universités (architecture, urbanisme, développement rural)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- **AFRICOM : Conseil international des musées africains** (www.africom.museum)
- **Banque africaine de développement** (www.afdb.org)
- **Banque mondiale** (www.banquemondiale.org)
- **CRATerre-ENSAG : Centre international de la construction en terre** (www.craterre.archi.fr)
- **FIHUAT : Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires** (www.ifhp.org)
- **ICBS : Comité international du bouclier bleu** (www.ifla.org)
- **ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels** (www.iccrom.org)
- **ICOM : Conseil international des musées** (www.icom.museum.html)
- **ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites** (www.international.icomos.org)
- **NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique** (www.nepad.org)
- **OVPM : Organisation des villes du patrimoine mondial** (www.ovpm.org)
- **Organisation internationale de la francophonie** (www.francophonie.org)
- **PNUD /UNDP : Programme des Nations Unies pour le développement** (www.undp.org)
- **UICN : Union mondiale pour la nature** (www.iucn.org)
- **UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Siège et bureaux régionaux** (www.unesco.org)
- **UNESCO CPM : Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO** (www.whc.unesco.org)
- **Union Européenne : Office de coopération EuropeAid** (www.ec.europa.eu/comm/europeaid/index_fr.htm)
- **World monument watch** (www.wmf.org)

ONG / ASSOCIATIONS / FÉDERATIONS

- **AFAA : Association française d'action artistique** (www.afaa.asso.fr)
- **Ambassador's fund for cultural preservation** (www.exchanges.state.gov/culprop/afcp)
- **ANVPAH & VSS : Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteur sauvegardé** (www.an-patrimoine.org/)
- **Ford foundation** (www.fordfound.org)
- **Getty conservation institute** (www.getty.edu/conservation/institute/index.html)
- **Getty grant program** (www.buildingconservation.com)
- **SAMA : South african museums association** (www.samaweb.org.za)
- **TARA : Trust for african rock art** (www.africanrockart.org)
- **UAA : Union des architectes africains**
- **WAMP : West african museums programme** (www.wamponline.org)

PRINCIPALES AGENCES DE COOPÉRATION BILATÉRALE

Ces agences sont souvent représentés dans les pays par les services culturels des Ambassades

- **AFD : Agence française de développement** (www.afd.fr)
- **Department for international development, Royaume Uni** (www.dfid.gov.uk)
- **GTZ Allemagne** (www.gtz-pgpe.ma)
- **Netherlands ministry for development cooperation** (www.minbuza.nl)
- **NORAD : Norwegian agency for development cooperation** (www.norad.no)
- **SDC : Swiss agency for development cooperation** (www.sdc.admin.ch/)
- **SIDA : swedish development agency** (www.sida.org)

Patrimoine culturel & développement local

Guide à l'attention des collectivités locales africaines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention France-UNESCO pour le patrimoine

CRATerre-ENSAG

SÉNAT

PDM

ISBN 2-906901-45-8